

La nature en ville en Lorraine : déclinaison régionale d'une politique publique



Dominante d'approfondissement
Gestion des Milieux Naturels

Camille GAZAY

Année 2014-2015



Photo 1 : Aménagement d'un usoir de particulier, Viéville-sous-les-Côtes, commune de Vigneulles-lès-Hattonchatel (55).

Photo 2 : Nid de cigogne blanche (*Ciconia ciconia* L.) sur le toit de l'hôtel de ville, Bitche (57).

Photo 3 : Couvre-sol dans un bac, Parc Sainte-Marie, Nancy (54).

Photo 4 : Vue du sentier des Colverts, Cornimont (88).

Crédits photos : Camille GAZAY

La nature en ville en Lorraine : déclinaison régionale d'une politique publique

Dominante d'approfondissement
Gestion des Milieux Naturels

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN TRAVAIL D'ÉLÈVE

AgroParisTech	TRAVAUX D'ÉLÈVES
TITRE : La nature en ville en Lorraine : déclinaison régionale d'une politique publique	Mots clés : ville, biodiversité, écologie urbaine, politique publique
AUTEUR(S) : GAZAY Camille	Promotion : GMN 2014-2015
Caractéristiques : 1 Volumes ; 107 Pages ; 15 Figures ; 14 Annexes ; bibliographie	

CADRE DU TRAVAIL		
ORGANISME PILOTE OU CONTRACTANT : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Lorraine – Service Ressources et Milieux Naturels		
Nom du responsable : Nathalie HURON		
Fonction : Chargée de mission Trame Verte et Bleue et nature en ville		
Nom du correspondant AgroParisTech : Marie-Reine FLEISCH		
Spécialité : Gestion des milieux naturels	<input type="checkbox"/> Stage 2A <input checked="" type="checkbox"/> Stage fin d'études Date de remise : 23/11/2015	<input type="checkbox"/> Autre

SUITE À DONNER (réservé au Service des Etudes)
<input type="checkbox"/> Consultable et diffusable <input type="checkbox"/> Confidentiel de façon permanente <input type="checkbox"/> Confidentiel jusqu'au/...../..... , puis diffusable

Résumé

Résumé en français

La nature en ville cristallise des enjeux écologiques, sociaux et économiques. Défi pour une urbanité durable, c'est une politique portée par le ministère de l'Ecologie, déclinée en région par la DREAL Lorraine. Cette étude vise à identifier et valoriser des expériences urbaines en faveur de la biodiversité, ainsi que proposer des pistes pour la déclinaison de cette politique régionale. Des rencontres d'acteurs ont permis de constituer une base d'expériences d'intérêt et de concevoir des outils de valorisation sous forme de fiches synthétiques et d'un film vidéo, ainsi que l'organisation d'un colloque régional. La diversité des approches observée a permis d'analyser les conditions d'une mise en œuvre pertinente de la politique, en mettant en œuvre des actions cohérentes avec les initiatives locales. La disparité des territoires, exacerbée par la réorganisation des régions, constitue néanmoins la principale difficulté dans cette déclinaison.

Résumé en anglais

Urban nature combines ecological, social and economic issues. As a challenge for sustainable city planning, it is a policy carried by the Department of Environment and Sustainable Development, which is implemented in the region Lorraine by the Regional Directorate of Environment, Planning and Housing. This study aims to identify and highlight urban experiences which favour biodiversity, as well as submitting approaches for the regional application of the urban nature policy. Thanks to several interviews of stakeholders, a database of experiences of interest has been created, along with promotion tools such as synthetic documents and a short film. A regional colloquium has also been organised. The variety of approaches that has been noticed enabled to analyse the conditions of a relevant application of the policy, by leading actions in coherence with local initiatives. Increased by the current reorganisation of regions, the territorial disparities are however the main obstacle to the implementation of this policy.

Remerciements

Je tiens à remercier Nathalie HURON, chargée de mission Trame Verte et Bleue et Nature en Ville à la DREAL Lorraine, pour le travail passionnant et enrichissant qui m'a été confié, ainsi que pour son accompagnement attentif et la démarche de collaboration qu'elle a su me proposer. Merci pour ta bienveillance et ton amitié, ainsi que pour toutes les connaissances que j'ai pu acquérir à tes côtés.

Je remercie également Marie-Reine FLEISCH, enseignant-chercheur à AgroParisTech Nancy, pour le suivi réactif et l'accompagnement constructif de mon travail qui ont caractérisé son tutorat.

Mes remerciements s'adressent aussi à l'ensemble du service Ressources et Milieux Naturels, ainsi qu'à toutes les personnes de la DREAL Lorraine que j'ai eu l'occasion de côtoyer au quotidien, pour leur accueil chaleureux ainsi que pour l'excellente ambiance de travail qu'ils ont su me procurer.

Je souhaite également remercier les acteurs de nature en ville en région Lorraine avec lesquels j'ai eu la chance de pouvoir échanger et qui ont accepté de partager leurs expériences et leurs points de vue pour alimenter mon travail.

Avertissement

Ce document est le résultat d'un travail mené dans le cadre de mon stage de fin d'études, étape finale de mon cursus en école d'ingénieur AgroParisTech, effectué à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Lorraine entre mars et septembre 2015. Les conclusions et opinions formulées dans le présent document représentent un point de vue personnel et ne peuvent être imputées à AgroParisTech ni à la DREAL Lorraine.

Avant-propos

Dans ce document, les choix typographiques utilisés pour désigner la « nature en ville » sont justifiés comme suit :

- *nature en ville* désigne le concept, la thématique abordée dans ce rapport ;
- *Nature en Ville* désigne la politique publique associée à cette thématique.

Table des matières

Remerciements	1
Avertissement	2
Avant-propos.....	2
Table des figures.....	5
Table des tableaux.....	5
Table des annexes	5
Index alphabétique des sigles	7
Introduction.....	8
1. Contexte	9
1.1. Politiques publiques et déclinaison locale	9
1.2. La politique publique nationale « Nature en Ville ».....	10
1.2.1. Quels enjeux de la nature en ville ?	10
1.2.2. La politique nationale « Nature en Ville ».....	15
1.3. Transposition à la région Lorraine.....	17
1.3.1. Le territoire lorrain : enjeux et spécificités	17
1.3.2. Une première déclinaison régionale : le Schéma Régional de Cohérence Ecologique .	18
2. Matériels et méthodes	20
2.1. Etablir un état des lieux : identifier les acteurs et réseaux existants.....	20
2.1.1. « Nature en ville en Lorraine », une étude du CEREMA.....	20
2.1.2. Entretiens et rencontres d'acteurs.....	21
2.1.3. Des réseaux en activité.....	22
2.2. Valoriser des expériences positives pour inspirer des acteurs locaux.....	23
2.2.1. Identifier des expériences en faveur de la nature en ville	23
2.2.2. Concevoir des outils de valorisation.....	24
2.3. Favoriser les échanges : organisation d'un évènement régional.....	25
3. Résultats.....	29

3.1. Acteurs et réseaux.....	29
3.1.1. Une diversité d'acteurs de la nature.....	29
3.1.2. Des réseaux existants à différentes échelles.....	30
3.1.3. Des avis variés mais des besoins réels	32
3.2. Des outils de valorisation	34
3.2.1. Fiches de retours d'expériences.....	34
3.2.2. Film « Nature en ville, des initiatives en Lorraine »	36
3.3. Journée technique régionale « Connaître et valoriser la nature dans sa commune »	36
4. Discussion	38
4.1. Une thématique inspirante en recherche de cohésion.....	38
4.1.1. La nature en ville, un concept à partager.....	38
4.1.2. Une coordination régionale pertinente à initier	38
4.2. Une nécessité de bien penser la démarche.....	38
4.3. ...sur un territoire contrasté qui évolue	39
Conclusion	41
Références bibliographiques.....	42
Table des annexes répétée.....	45

Table des figures

Figure 1 : Classification et relation entre les services écosystémiques (d'après UICN, 2013)	10
Figure 2 : Principaux enjeux et services de la nature en ville (C. Gazay)	11
Figure 3 : Profil thermique d'un îlot de chaleur urbain (Ressources naturelles Canada, 2015)	13
Figure 4 : Contexte règlementaire autour de la thématique nature en ville (C. Gazay)	15
Figure 5 : Carte de l'artificialisation des sols (données Corine Land Cover, 2006)	17
Figure 6 : Composants des continuités écologiques (DREAL PACA, 2015).....	18
Figure 7 : Carte schématique de la Trame Verte et Bleue en Lorraine (SRCE, 2015).....	19
Figure 8 : Schéma des acteurs de nature en ville en Lorraine (C. Gazay)	29
Figure 9 : Exemple de fiche synthétique nature en ville : "Fleurissement écologique à Bitche"	35
Figure 10 : Typologie des structures inscrites à la journée régionale nature en ville	37
Figure 11 : Nombre moyen de participants par structure dans chaque catégorie	37

Table des tableaux

Tableau 1 : Grille d'entretien - rencontres d'acteurs nature en ville (d'après DREAL, 2014)	22
Tableau 2 : Grille de questions fournie à l'agence de production pour les interviews.....	25
Tableau 3 : Liste des intervenants à la journée régionale nature en ville.....	27
Tableau 4 : Liste des actions retenues pour la valorisation sous forme de retour d'expériences en Lorraine (F : action valorisée dans le cadre du film, cf 3.2.2).....	34

Table des annexes

Annexe 1 : Carte schématique de la Trame Verte et Bleue en Lorraine (SRCE, 2015).....	46
Annexe 2 : Schéma Régional de Cohérence Ecologique Lorraine - Plan d'action stratégique - Enjeu n°9, orientation 9.1.	47
Annexe 3 : Schéma Régional de Cohérence Ecologique Lorraine - Plan d'action stratégique - Enjeu n°9, orientation 9.2.	48
Annexe 4 : Liste des acteurs contactés dans le cadre de l'étude (en bleu : partenaires, en jaune : porteurs de projets)	49

Annexe 5 : Liste complète des expériences recensées dans le cadre de l'étude.....	51
Annexe 6 : Cahier des charges envoyé lors de la consultation pour la conception graphique des fiches de retour d'expériences.	53
Annexe 7 : Cahier des charges envoyé lors de la consultation pour l'établissement d'un devis pour la réalisation d'un film court Nature en ville.	55
Annexe 8 : Fiches « intervenants » transmises à l'agence de production du film Nature en ville avant tournage.	58
Annexe 9 : Programme détaillé de la Journée Technique Régionale « Connaître et favoriser la nature dans sa commune », 29 septembre 2015 à Pont-à-Mousson.....	64
Annexe 10 : Carton d'invitation à la Journée Technique Régionale.....	66
Annexe 11 : Courrier d'invitation de la direction de la DREAL à la Journée Technique Régionale.....	67
Annexe 12 : Liste résumée des invitations à la journée technique régionale nature en ville.....	68
Annexe 13 : Rôle de quelques principaux acteurs en Lorraine	69
Annexe 14 : Fiches synthétiques de retours d'expériences de nature en ville en Lorraine.....	72

Index alphabétique des sigles

ACAL : Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine

AERM : Agence de l'eau Rhin-Meuse

ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine

CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

DDT : Direction départementale des territoires

DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

FREDON : Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles

LPO : Ligue pour la protection des oiseaux

MEDDE : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

MNHN : Muséum national d'Histoire naturelle

ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage

ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques

ONF : Office national des forêts

SCoT : Schéma de cohérence territoriale

SNHF : Société nationale d'horticulture de France

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

STAP : Services territoriaux de l'architecture et du patrimoine

TVB : Trame Verte et Bleue

UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

Introduction

Couramment opposés, dans les esprits comme dans les discours, les termes de « nature » et « ville » sont pourtant bien plus étroitement associés qu'il n'y paraît. S'il est aujourd'hui presque impossible d'identifier en France des espaces naturels non affectés par les activités humaines, il est tout aussi illusoire de penser qu'il existe des territoires urbains exempts de nature. De fait, la perception de la nature en ville a évolué avec la société humaine et ce concept cristallise aujourd'hui les questions de la relation homme-nature, plus prégnantes que jamais en ce contexte de changement climatique et de crise de la biodiversité.

En France, comme pour la plupart des décisions à long terme en matière d'environnement et de biodiversité, c'est le Grenelle de l'environnement en 2007 qui établit le socle des réflexions autour de la Nature en Ville. L'engagement 76, qui préconise la restauration de la nature en ville, concrétise l'importance de cette problématique au sein des grands enjeux de développement durable du XXI^{ème} siècle. Plusieurs outils règlementaires et opérationnels sont alors mis en place par l'Etat afin de développer une politique publique nationale, confirmée en 2010 par le plan national « Restaurer et Valoriser la Nature en Ville ». Encore jeune, la politique publique de Nature en Ville reste à développer et en particulier à adapter régionalement en fonction des enjeux de territoire.

Service déconcentré de l'Etat en région, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Lorraine est chargée de la mise en œuvre régionale de cette politique. En vue de mettre en place une déclinaison pertinente et cohérente de cette politique, la DREAL Lorraine a souhaité réaliser l'étude suivante afin d'approfondir sa connaissance des projets de nature en ville présents sur le territoire, d'identifier les besoins des acteurs et d'entreprendre des actions d'animation autour de cette thématique.

Dans ce contexte, l'enjeu principal de cette étude est de comprendre comment la DREAL peut assurer la déclinaison régionale de la politique publique Nature en Ville en Lorraine. Quel peut-être son rôle dans la dynamique existante ? Comment animer cette politique à l'échelle de la Lorraine, en intégrant la diversité des acteurs et des territoires, sans se juxtaposer aux réseaux existants et sans les déstabiliser ?

Après une présentation du contexte thématique et territorial ainsi que de la méthode employée, les résultats des actions d'animation et des réflexions développées dans cette étude seront abordés. Enfin, la discussion de ces résultats permettra de proposer des éléments de réponse et approchera les limites de la déclinaison régionale de cette politique publique.

1. Contexte

1.1. Politiques publiques et déclinaison locale

Définie synthétiquement par le sociologue Jean-Claude Thoenig en 1985, une politique publique désigne « un programme d'action propre à une ou plusieurs autorités publiques ou gouvernementales ». Ordinairement conçue par l'administration centrale et conduite par des services déconcentrés de l'Etat, une politique publique implique la mise en œuvre d'un ensemble d'actions coordonnées, organisées de façon cohérente selon une stratégie. La finalité d'une politique publique est d'agir sur une situation donnée dans un secteur de la société, afin d'atteindre un ensemble d'objectifs définis au préalable. La mise en œuvre d'une politique publique nécessite donc l'existence d'un programme de mesures qui peuvent être réglementaires, allocatives, redistributives ou procédurales (Lowi, 1972).

Le rôle de l'Etat, porteur historique des politiques publiques, évolue selon les époques et se traduit par un degré d'implication plus ou moins élevé dans la gouvernance de la politique publique. A partir des années 1970, l'interaction de l'Etat avec les autres acteurs du territoire se développe grandement dans la mise en œuvre des politiques publiques (Hassenfeutel, 2008). En particulier, suite aux décentralisations successives depuis 1960, le rôle des collectivités territoriales est accru par la délégation de responsabilités étatiques. En 2003, les travaux de Patrick Le Galès sur l'action publique dans les régions et plus particulièrement les villes indiquent une évolution de la gouvernance des territoires vers une plus grande autonomie vis-à-vis de l'Etat. Voyant un lien avec l'urbanisation des sociétés, il introduit le concept de gouvernances urbaines, portées par des villes qui prennent en charge l'aménagement et la gestion de leur territoire.

En parallèle à ce changement de gouvernance, les phases de déconcentration des services de l'Etat ont introduit la nécessité de penser la déclinaison locale des politiques publiques. Si le programme d'actions national donne le cadre, les objectifs généraux et les orientations de la politique, ceux-ci doivent être déclinés lors de leur mise en application locale, c'est-à-dire reformulés et adaptés aux enjeux spécifiques du territoire concerné. L'hétérogénéité des territoires, à toutes les échelles (commune, département, région) et dans tous les domaines (géographie physique, ressources, économie, histoire, population, etc.) implique des problématiques propres auxquelles la déclinaison de la politique publique nationale doit répondre, avec pertinence et précision.

Aujourd'hui, le rôle de l'Etat dans l'administration des politiques publiques, en particulier en ce qui concerne les villes, semble donc moins strictement établi et plus flexible qu'il ne l'a été au fil des époques. Opportunité pour une nouvelle gouvernance qui mobilise l'ensemble des acteurs du territoire, cette souplesse introduit parfois la difficulté de repenser l'articulation des acteurs et les prérogatives de chacun dans la définition de la politique publique. Ainsi, la place de l'Etat et en particulier des services déconcentrés au sein du réseau d'acteurs de la politique publique doit être réfléchi afin d'exercer une démarche pertinente et constructive.

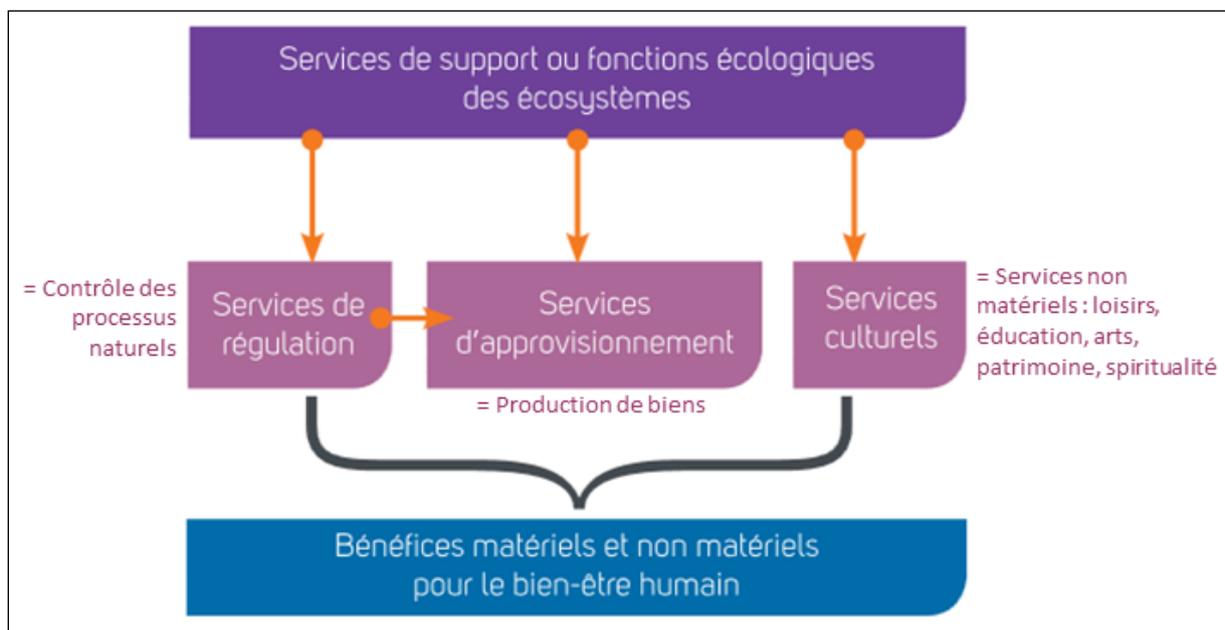
1.2. La politique publique nationale « Nature en Ville »

1.2.1. Quels enjeux de la nature en ville ?

Selon la définition classiquement employée, les services écosystémiques (ou services écologiques) désignent les bénéfices que les humains reçoivent des écosystèmes, sans avoir à agir pour les obtenir (Millennium Ecosystem Assessment, 2005). Utiles, voire vitaux pour la société humaine, les services écosystémiques sont parfois classés comme bien commun (Portail Eaufrance, 2013). Les fonctions écologiques, ou services de support, désignent quant à elles les processus naturels de fonctionnement des écosystèmes qui produisent les services écosystémiques dont l'utilité pour l'Homme est reconnue. Une fonction écologique peut être à l'origine de plusieurs services écosystémiques, et inversement, un service peut nécessiter l'intervention de plusieurs fonctions.

La Figure 1 illustre les relations entre fonctions et services écosystémiques répartis en trois catégories :

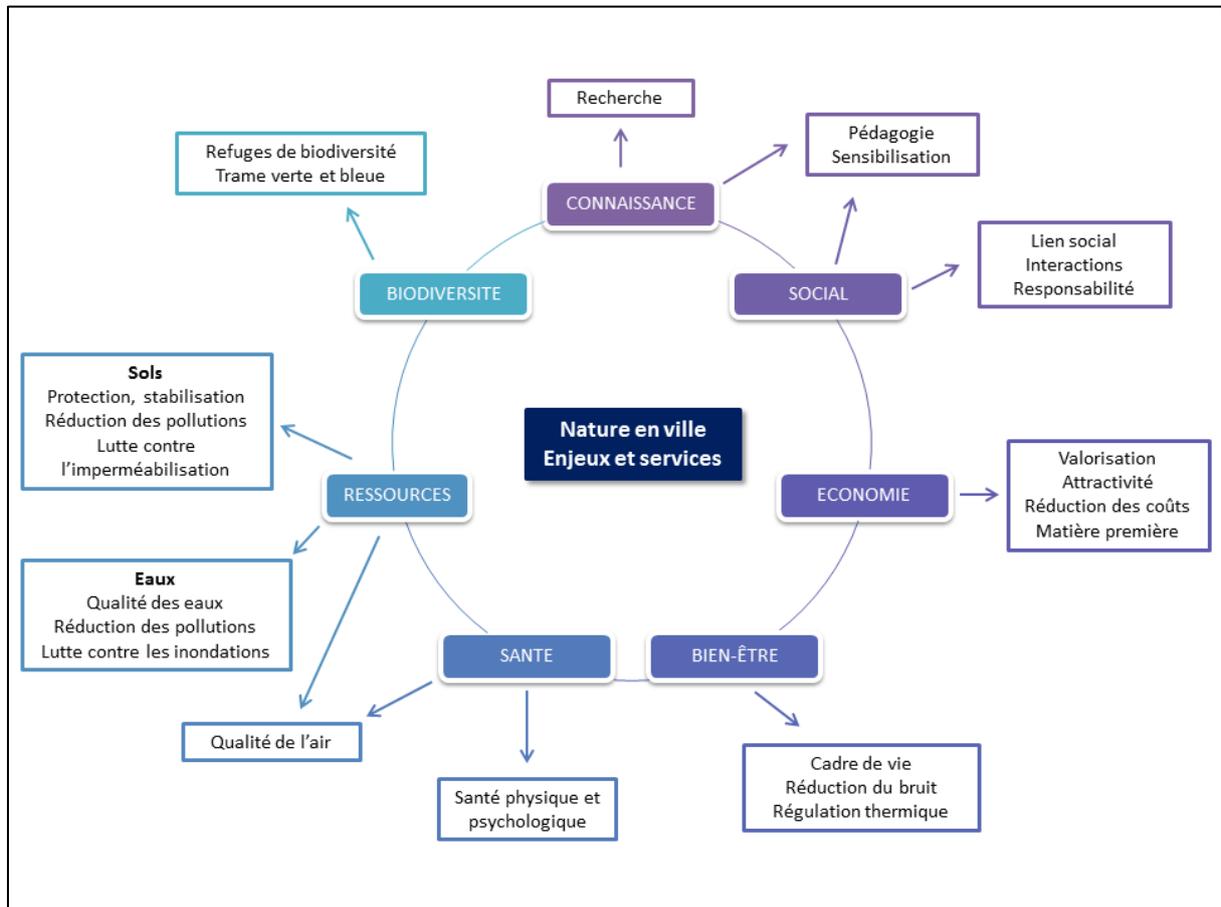
Figure 1 : Classification et relation entre les services écosystémiques (d'après UICN, 2013)



Publié en septembre 2013 par l'UICN, le *Panorama des services écologiques fournis par les milieux naturels en France* consacre son volume 2.3. aux « écosystèmes urbains ». La notion d'écosystème en milieu urbain est donc établie et permet d'inventorier les services rendus par ce milieu particulier à la société humaine. Selon les auteurs et l'objectif des études et articles qui y sont consacrés, il existe de nombreuses manières de classer ces services écosystémiques. Pour des raisons de simplicité et d'accessibilité des informations pour des publics variés, le choix a été fait dans ce travail de regrouper les services par thématiques plutôt que par catégorie de services établies par l'UICN (cf Figure 1). De plus, cette présentation des services écosystémiques urbains n'a pas vocation à être exhaustive et pourrait être complétée au vu du foisonnement des études sur le sujet. L'objectif est ici de présenter un aperçu global et néanmoins juste des services écosystémiques urbains et de

l'éventail des aspects de la société qu'ils concernent. La Figure 2 présente une vision synthétique de ces services :

Figure 2 : Principaux enjeux et services de la nature en ville (C. Gazay)



- **Ressources**

Protection des sols

Les sols français sont soumis à une artificialisation, qui consomme des surfaces agricoles et des espaces naturels, et à une imperméabilisation particulièrement importante en ville qui perturbe le cycle des éléments nutritifs dans le sol (Laille et al., 2013). La présence d'espaces verts urbains permet de lutter contre ce phénomène en limitant les surfaces imperméabilisées. Les végétaux participent également à la réduction de la pollution des sols, par bioaccumulation voire dégradation des substances nocives et métaux lourds (UICN, 2013).

Quantité et qualité des eaux

L'imperméabilisation des sols provoque également un phénomène de ruissellement lors de fortes précipitations ou de crues importantes qui accroît le risque d'inondation tout en favorisant le transport des polluants de surface. Les espaces verts urbains constituent des surfaces perméables qui permettent l'infiltration des eaux de pluie et peuvent également servir de zone d'expansion des crues (UICN, 2013). Ainsi, ces espaces de nature constituent des zones tampon qui participent à la régulation des crues et à la diminution du risque d'inondation.

Les végétaux possèdent également des « capacités d'épuration, de filtration, et de traitement de l'eau » (UICN, 2013) qui permettent leur utilisation pour la préservation de la qualité de l'eau, à travers la mise en place de boisements en protection des captages d'eau potable ou dans des dispositifs de traitement des eaux usées.

- **Biodiversité**

La diversité des habitats présents en milieu urbain fait de celui-ci le lieu de vie, d'alimentation et de reproduction de nombreuses espèces. Les espaces de nature en ville constituent même des hotspots de biodiversité (Cornelis, 2004). La diversité spécifique est principalement notable dans les parcs urbains, avec une proportion élevée d'espèces exotiques. Sensibles au degré d'urbanisation de l'espace, les espèces indigènes sont plus diversifiées lorsque le niveau d'urbanisation est moindre (Laille et al., 2013).

Les contraintes liées à la fragmentation des habitats et aux pollutions lumineuses et sonores dues aux activités humaines tendent à favoriser les espèces mobiles et généralistes, capables de s'adapter à ces conditions. L'enjeu de reconnecter les espaces de nature en ville est donc majeur afin de permettre la circulation des espèces au sein d'une véritable trame verte urbaine.

Enfin, en ce contexte de menace forte sur les insectes pollinisateurs, il est important de noter la présence d'une population d'abeilles importante et en bonne santé au sein des espaces urbains. La limitation des pesticides (par rapport aux zones agricoles) et la présence de nombreuses fleurs et sources de nourriture font de la ville un véritable refuge pour certaines de ces espèces, menacées par la dégradation de leurs habitats naturels et l'intensification agricole (Fortell, 2014).

- **Santé, bien-être**

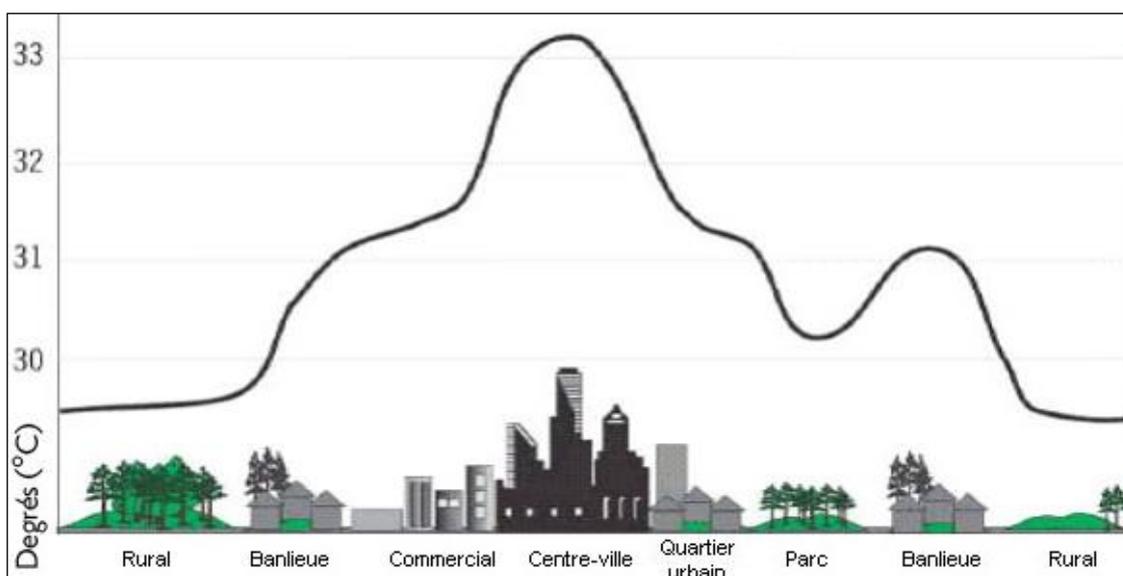
Qualité de l'air

La qualité de l'air en ville constitue une préoccupation de santé publique majeure, en raison des fortes émissions de polluants dans ces espaces de forte densité démographique. Plusieurs études montrent que la végétation en milieu urbain participe à l'amélioration de la qualité de l'air en absorbant les polluants et en filtrant certaines particules atmosphériques nocives (Beckett et al., 2000).

Régulation thermique

En ville, les surfaces imperméables, revêtements et bâtiments tendent à absorber l'énergie solaire et à la restituer ensuite par inertie thermique. Ainsi, la température au cœur des villes est parfois bien plus élevée qu'en milieu rural, en particulier la nuit où l'écart peut atteindre plus de 7,5°C (Fischer, 2005). Ce différentiel thermique, souvent désigné par l'expression « îlot de chaleur urbain », est illustré par la Figure 3 ci-dessous.

Figure 3 : Profil thermique d'un îlot de chaleur urbain (Ressources naturelles Canada, 2015)



Par évapotranspiration due à l'activité photosynthétique, les végétaux consomment de l'énergie et rafraîchissent l'atmosphère (Laille et al., 2013). L'ombre des arbres participe également à éviter la surchauffe du sol et donc la restitution de chaleur durant la nuit. En ce contexte de changement climatique, caractérisé entre autres par une fréquence d'épisodes caniculaires de plus en plus élevée (Météo France, 2015), la présence d'espaces végétalisés en ville constitue donc un outil précieux pour la santé et le bien-être des habitants.

Cadre de vie

Outre la valeur d'espace de loisirs ou de détente accordée aux espaces verts par les citoyens, corroborée par l'augmentation de la valeur immobilière d'un bien selon la proximité avec un espace vert (Hoshino, 2010), la présence d'espaces de nature en ville induit souvent une activité physique accrue des habitants (Kaczynski et al., 2007) et participe à la réduction du stress. Si peu d'études permettent à l'heure actuelle de déterminer le rôle de la végétation sur la propagation du bruit, on peut supposer un effet indirect d'isolant sonore dû à la distance imposée par un écran de végétation entre la source de bruit et le récepteur (Laille et al., 2013).

- *Connaissance, social, économie*

Connaissance et patrimoine

Au sein d'un milieu urbain parfois très déconnecté de son territoire et de son environnement, les jardins publics, parcs et arboretums sont autant de lieux qui permettent aux citoyens de garder un lien avec la nature et de comprendre les enjeux de sa préservation. Le développement des observatoires de la biodiversité urbaine et le succès des sciences participatives, comme le programme « Sauvages de ma rue » du Muséum national d'Histoire naturelle, sont des indicateurs de l'intérêt que constituent ces espaces pour l'amélioration et la diffusion des connaissances sur la biodiversité. Les espaces verts constituent ainsi des lieux privilégiés d'actions pédagogiques et de sensibilisation à la nature. La valeur patrimoniale de certains jardins est

également reconnue, par l'intermédiaire d'un classement au titre de monument historique par exemple.

Lien social

Accessibles à tous, les espaces de nature en ville constituent une opportunité de rencontre et d'interaction entre des personnes, parfois issues de milieux très différents (Coley et al., 1997). En particulier, « les jardins familiaux, ouvriers, partagés, sont autant d'aménagements qui renforcent la cohérence sociale et économique d'un territoire » (Laille et al., 2013).

Enjeux économiques

Outre leur valeur sociale, les potagers urbains ainsi que l'ensemble des formes d'agriculture urbaine participent à une production alimentaire mineure mais non négligeable. En particulier, cette forme d'agriculture permet de répondre à un besoin croissant pour certains habitants de « consommer local ». De plus, les espaces de nature urbains participent à améliorer l'ambiance et l'image d'une ville, ainsi qu'à en augmenter la beauté voire à constituer en eux-mêmes des lieux prestigieux, sources d'attractivité de la ville et de tourisme (Laille et al., 2013).

- *Des disservices*

Ces nombreux services rendus par la nature en ville s'accompagnent parfois de conséquences non désirées. Ainsi, la présence de certaines espèces végétales peut favoriser les allergies chez les personnes sensibles. Il peut alors être pertinent de prendre en compte ce phénomène dans l'aménagement des espaces de nature en ville, en favorisant la diversité des espèces et adaptant la méthode d'entretien à la réduction de pollen (Réseau National de Surveillance Aérobiologique, 2015). De même, une vigilance particulière doit être accordée afin de limiter les risques de dissémination d'espèces exotiques envahissantes. Enfin, les espaces de nature en ville peuvent parfois constituer un lieu privilégié pour des incivilités ou des activités illicites.

1.2.2. La politique nationale « Nature en Ville »

La politique publique française autour de la thématique « nature en ville » est définie par un ensemble de textes européens et nationaux, dont certains sont à portée réglementaire. Les principaux textes qui structurent et orientent la politique Nature en Ville sont résumés dans la Figure 4 ci-après.

Figure 4 : Contexte réglementaire autour de la thématique nature en ville (C. Gazay)



En France, comme pour de nombreuses politiques publiques et plans d'actions en matière de protection de l'environnement, c'est le **Grenelle de l'environnement** en 2007 qui formalise les engagements de l'Etat et fixe les objectifs majeurs des politiques à mettre en œuvre. Parmi ceux-ci, deux engagements concernent la nature en ville :

- L'engagement 73 qui préconise « une trame verte et bleue maillant l'ensemble du territoire », définie comme une « priorité absolue » ;
- L'engagement 76 qui prescrit de « restaurer la nature en ville et ses fonctions multiples ».

En 2010, le plan national **Restaurer et Valoriser la Nature en Ville**, déclinaison thématique du plan Ville Durable de 2008, concrétise l'engagement 76 de restauration de la nature en ville. Jean-Marc Michel, directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, y fait référence en ces termes¹ : « Au-delà du verdissement esthétique des villes, il s'agit bien de restaurer les fonctions écologiques des espaces naturels et de les valoriser. Ce plan doit permettre d'initier une réponse opérationnelle globale aux

¹ Intervention dans la Revue Etd / T comme territoires, n°2, 2010 (cf bibliographie).

principaux défis posés à la ville durable et de fournir un cadre nouveau pour les politiques locales de nature en ville. ».

Rédigé par un groupe de co-production national après une phase de propositions d'actions et réflexions dans des ateliers réunissant de nombreux acteurs, il comporte 16 engagements et 37 actions opérationnelles, organisées selon trois axes stratégiques :

- Axe 1 : Ancrer la ville dans sa géographie et son milieu naturel ;
- Axe 2 : Préserver et développer des espaces de nature en qualité mais aussi en quantité ;
- Axe 3 : Promouvoir une culture et une gouvernance partagées de la nature en ville.

Approuvé et lancé le 9 novembre 2010, ce plan est actuellement en phase de bilan. Il a été à l'origine des appels à projets **EcoQuartiers** récompensant la bonne intégration de la biodiversité et la valorisation des services écosystémiques, et **EcoCités**, démarche favorisant les projets urbains durables à large échelle. Le plan a également donné naissance à un **portail internet Nature en Ville**², animé par le centre technique du végétal en ville Plante & Cité, qui constitue une plateforme d'échanges entre acteurs et de retours d'expériences sur des initiatives autour de la nature en ville.

En novembre 2014, une communication de Mme Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie au conseil des ministres introduit la volonté de « la reconquête des paysages et la place de la nature en ville », préalable au projet de loi en 2015. En parallèle au troisième Plan National Santé Environnement, la feuille de route 2015 issue de la Conférence Environnementale 2014 insiste sur les « effets positifs de la nature sur la santé dans les espaces de nature en ville et de la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires ». Cet enjeu est par ailleurs développé dans le cadre de la loi Labbé³, outil réglementaire d'ampleur qui interdit la vente et de l'utilisation des produits phytosanitaires par les particuliers au 1^{er} janvier 2022. Initialement prévue pour 2020, l'interdiction d'utilisation de ces produits pour l'entretien des espaces verts des collectivités est quant à elle avancée au 1^{er} mai 2016, à l'occasion de l'examen du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages par l'Assemblée Nationale en mars 2015.

Le contexte politique actuel tend donc à reconnaître les enjeux de la nature en ville et à affirmer les objectifs de la politique publique nationale. Cependant, ces orientations qui fournissent le cadre de l'action publique doivent être adaptées localement aux territoires concernés, par l'intermédiaire des services déconcentrés de l'Etat.

² Portail Nature en Ville : www.nature-en-ville.com

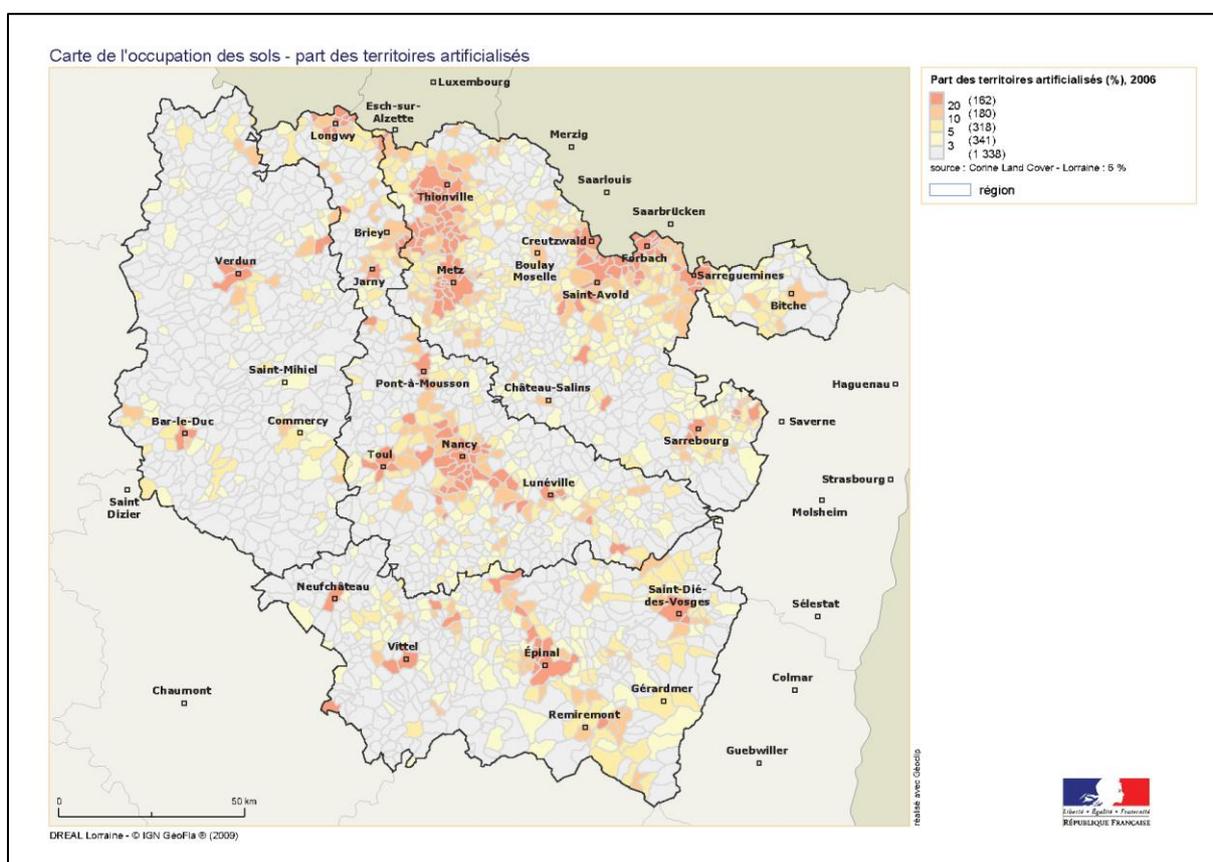
³ LOI n°2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national.

1.3. Transposition à la région Lorraine

1.3.1. Le territoire lorrain : enjeux et spécificités⁴

Située dans le quart Nord-Est de la France, soumise à un climat océanique dégradé à influence continentale, la Lorraine possède une géographie variée, avec un plateau calcaire découpé par des cours d'eau, limité au sud-est par le massif vosgien, et des lignes de côtes parfois précédées de buttes-témoins qui lui confèrent un paysage caractéristique. L'occupation des sols, essentiellement agricole – 60 % du territoire –, en fait néanmoins une région plus artificialisée que la moyenne – 5,7 % contre 5,1 % en France métropolitaine –, avec une urbanisation actuelle modelée par l'industrialisation passée de la région (cf Figure 5). La diversité des milieux naturels, zones humides, prairies, forêts, confère à la Lorraine une richesse floristique et faunistique importante, ponctuée de paysages remarquables, et protégée par plusieurs réserves naturelles, de nombreuses zones Natura 2000, et trois parcs naturels régionaux.

Figure 5 : Carte de l'artificialisation des sols (données Corine Land Cover, 2006)



Troisième région française en nombre de communes (2337 en 2013), la Lorraine compte pourtant une densité de population inférieure à la moyenne nationale. Ces chiffres révèlent un paysage régional très rural, marqué par une organisation pour deux tiers du territoire en bassins de vie ruraux, essentiellement périurbains ou animés par un petit pôle local. Le « sillon mosellan »,

⁴ Les données statistiques de cette partie sont issues du document « La Lorraine, présentation du territoire et enjeux », rédigé en Juillet 2013 par le service Connaissance, Evaluation et Stratégie du Développement Durable de la DREAL Lorraine.

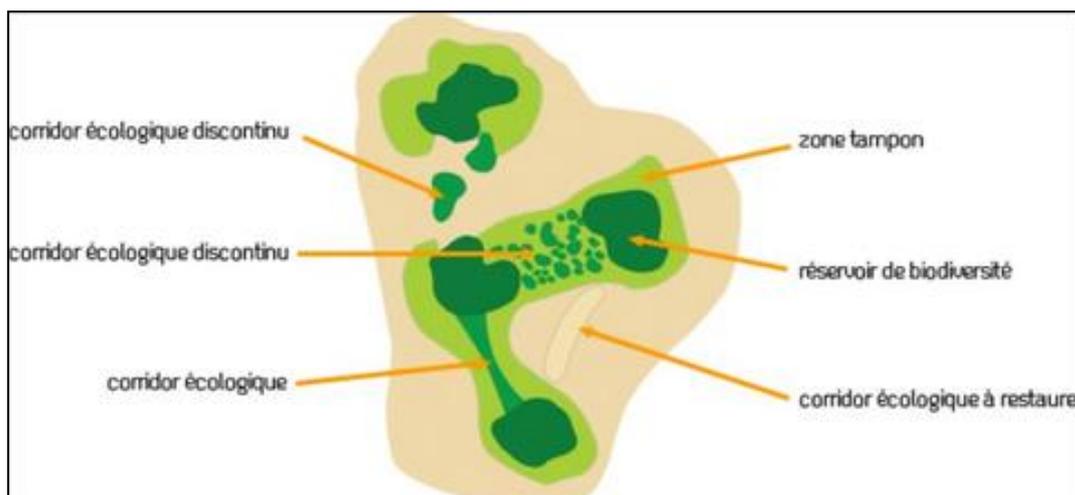
organisé selon une direction Nord-Sud dans la vallée de la Moselle, depuis Thionville jusqu'au sud de Nancy, constitue un axe historique qui structure la région et en particulier son développement économique.

Cette disparité entre secteurs ruraux et zones très urbanisées constitue un enjeu majeur pour la déclinaison régionale de la politique Nature en Ville, qui se doit d'impliquer l'ensemble des territoires lorrains.

1.3.2. Une première déclinaison régionale : le Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Les continuités écologiques sont constituées de zones naturelles vitales, appelées réservoirs de biodiversité, abritant l'ensemble du cycle de vie d'une population d'espèces, ainsi que des corridors écologiques, c'est-à-dire les couloirs de déplacement entre ces zones (Figure 6). Les continuités écologiques comprennent à la fois la biodiversité « ordinaire » et les espèces considérées comme remarquables. En ce contexte d'érosion de la biodiversité et de fragmentation des habitats naturels, la préservation des continuités écologiques s'avère nécessaire afin d'assurer la protection des espèces sur le long terme.

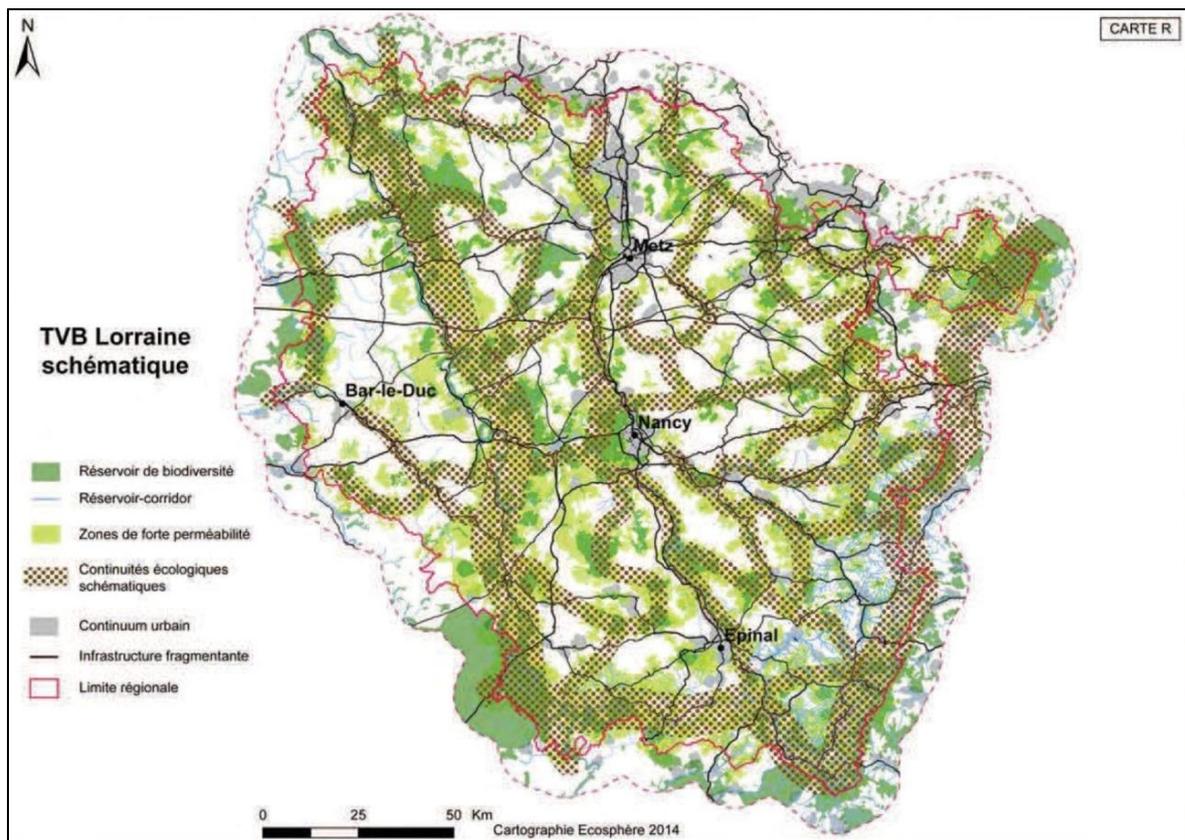
Figure 6 : Composants des continuités écologiques (DREAL PACA, 2015)



Issue du Grenelle de l'Environnement, la **Trame Verte et Bleue** est un outil d'aménagement du territoire qui vise à préserver et restaurer l'ensemble des continuités écologiques. A l'échelle régionale, la Trame Verte et Bleue est mise en œuvre par l'intermédiaire d'un document cadre, le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique** (SRCE). D'un point de vue réglementaire, le SRCE doit être « pris en compte » par les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement du territoire.

En Lorraine, le SRCE est élaboré conjointement par la Région Lorraine et la DREAL Lorraine, dans le cadre d'un Comité Régional TVB composé d'un grand nombre d'acteurs du territoire. La Figure 7 présente la carte générale de la Trame Verte et Bleue en Lorraine, issue des études préalables et des travaux d'élaboration du SRCE (disponible également en Annexe

Figure 7 : Carte schématique de la Trame Verte et Bleue en Lorraine (SRCE, 2015)



Dans le plan d'action stratégique du SRCE lorrain, la problématique de la nature en ville est prise en compte à travers l'enjeu n°9 « Favoriser l'intégration de la nature dans les projets urbains », traduit en deux orientations⁵ (cf Annexes 1 et 2) :

- Orientation 9.1. : Développer la nature en ville
- Orientation 9.2. : Préserver les franges urbaines

La prise en compte des enjeux de nature en ville dans le SRCE permet d'aller plus loin que la préoccupation esthétique ou économique qui motive souvent les collectivités. Par cette première déclinaison régionale, les enjeux écologiques de la nature en ville et son rôle dans la préservation de la biodiversité sont officiellement reconnus. Afin de poursuivre l'animation de cette politique en Lorraine, quelles peuvent être les actions de la DREAL ? Comment peut-elle se positionner par rapport aux acteurs existants, et de quelle manière peut-elle impulser des actions favorisant la nature en ville ?

⁵ Le SRCE lorrain est actuellement en phase de modification suite aux conclusions de l'enquête publique. Les Annexes 1 et 2 présentent donc un extrait de la version du SRCE avant l'enquête publique (mai 2015).

2. Matériels et méthodes

Afin de répondre à ces questions, plusieurs éléments ont été mis en place au cours de cette étude. Comme évoqué précédemment, la nature en ville est un sujet complexe et transversal qui suscite des acceptions parfois très diverses et mobilise des acteurs variés dont les points de vue peuvent être très éloignés. La réalisation d'un état des lieux des pratiques et des opinions peut ainsi constituer un élément de réflexion indispensable pour comprendre les besoins autour du sujet et élaborer une réponse adaptée. D'autre part, la DREAL Lorraine souhaite initier une dynamique d'échange et de partage d'expériences entre les acteurs, à travers la valorisation d'actions positives et l'organisation d'une rencontre régionale.

2.1. Etablir un état des lieux : identifier les acteurs et réseaux existants

L'objectif de l'état des lieux initié par la DREAL est de permettre l'élaboration d'un diagnostic de la nature en ville en Lorraine, à travers ses représentations, ses acteurs et ses expériences. Cette démarche vise donc également à comprendre les actions et les réseaux existants autour de cette thématique en Lorraine, ainsi que les besoins formulés par les acteurs afin d'élaborer une stratégie régionale cohérente et constructive autour de la nature en ville.

2.1.1. « Nature en ville en Lorraine », une étude du CEREMA

En accord avec ce principe, la DREAL Lorraine a commandité en novembre 2011 une étude du CEREMA visant à « réaliser un état des lieux sur la place de la nature dans les villes lorraines », en s'appuyant sur un panorama de treize agglomérations lorraines de dimensions et de localisations diverses (Noiret, 2013). Dans un premier temps, l'étude réalisée présente une bonne présentation historique de la nature en ville, une définition des types de nature en ville ainsi qu'une synthèse approfondie de ses différentes fonctions. Grâce à un travail bibliographique et des entretiens d'acteurs, cette étude du CEREMA souligne la diversité des conceptions, des approches et des attentes associées au concept de « nature en ville ». Dans un second temps, la place de la nature dans les villes lorraines étudiées est présentée de manière complète ; cette partie est cependant soumise à modification avant diffusion afin d'assurer la complète neutralité du document produit. Enfin, une réflexion prospective présente des pistes d'action pour développer la place de la nature en ville en Lorraine et introduit le besoin de la mise en place d'un réseau régional de coordination des actions locales.

La synthèse du travail de stage présentée ici s'inscrit donc dans la continuité de ce panorama de la nature en ville en Lorraine réalisé par le CEREMA. Ainsi, par un état des lieux approfondi, certains éléments de cette étude ont permis d'alimenter la mise en contexte du travail de stage. Cependant, comme l'indiquent la problématique et les perspectives développées dans ce rapport, ce travail de stage vise à développer la démarche prospective de mise en place d'un réseau régional, par des réflexions approfondies sur la pertinence et les moyens de mise en œuvre d'un tel réseau par la DREAL Lorraine.

2.1.2. Entretiens et rencontres d'acteurs

En complément de l'analyse de cette étude préalable, de nombreuses rencontres avec divers acteurs de terrain ont participé à la compréhension des réseaux et des actions autour de la nature en ville en Lorraine. La méthode présentée ici a été utilisée dans le cadre d'entretiens qui contribuent aux trois objectifs suivants :

- Etablir un état des lieux sur les acteurs et les réseaux ;
- Comprendre les besoins des acteurs et évaluer la pertinence d'un réseau régional ;
- Identifier et caractériser des actions favorisant la nature en ville (cf 2.2.).

Choix de la méthode

L'approche sociologique a développé une diversité de techniques de recueil d'informations applicables lors de la réalisation d'enquêtes auprès d'une catégorie d'acteurs ou sur un territoire donné. Sont ainsi distingués : les entretiens, les questionnaires, les tests et les mesures d'attitudes (Grawitz, 1984). Plutôt destinées aux études sur les aptitudes et la personnalité, les deux dernières techniques ne sont pas pertinentes pour le travail effectué ici.

La rencontre de divers acteurs du territoire a ici pour objectif de caractériser leurs représentations de la nature en ville, leurs pratiques et leur rôle au sein du réseau d'acteurs de la thématique en Lorraine. Par une approche ouverte, ce travail vise à collecter toutes les informations possibles qui pourraient enrichir la connaissance du réseau et alimenter l'état des lieux sur le sujet. Dès lors, l'utilisation de la technique du questionnaire, appelant des réponses courtes et précises à une liste de questions prédéfinies, ne nous a pas semblé appropriée pour répondre à cet objectif.

Parmi les techniques d'entretien possibles, celle de l'entretien dit « semi-directif » est la plus pertinente et a donc été appliquée dans ce travail. L'entretien semi-directif consiste à aborder une série de points-clés définis à l'avance afin de rassembler des informations concernant des thématiques prédéfinies, mais dont l'ordre ou la teneur exacte des réponses attendues n'est pas immuable. La liberté de parole fournie par cette méthode permet d'adapter le questionnement et de rebondir sur les points d'intérêt ou les sujets laissés en suspens afin d'obtenir des réponses les plus complètes possibles.

La grille d'entretien

La réalisation d'entretiens semi-directifs repose fréquemment sur la réalisation d'une grille d'entretien qui permet de préparer les questions en amont de la phase d'entretien et de s'y référer durant celle-ci. Regroupées par thématiques et organisées selon un ordre logique, les questions visent à parcourir l'ensemble des sujets à aborder durant la rencontre.

Cette étude s'inscrit dans la continuité d'un travail mené par la DREAL depuis plusieurs années au sujet de la nature en ville, comme l'indique l'étude commandée auprès du CEREMA en 2011. La grille de questions employée pour les entretiens menés par la DREAL jusqu'à présent a donc été réutilisée dans cette étude dans un souci de cohérence et d'harmonisation pour obtenir des réponses comparables (cf Tableau 1 ci-après).

Tableau 1 : Grille d'entretien - rencontres d'acteurs nature en ville (d'après DREAL, 2014)

Informations de base	Structure
	Date de rencontre
	Personne(s) rencontrée(s)
Actions de Nature en ville	Actions de la structure sur la thématique nature en ville ou qui y contribuent
	Spécialités éventuelles ?
	Budget pour le fonctionnement de leurs actions
	Partenaires institutionnels avec lesquels ils travaillent
	Public visé (collectivités, grand public, particuliers, scolaires, etc.)
Réflexions sur le réseau	Besoins de la structure sur la thématique
	Ce qui pourrait être attendu d'un réseau régional (animé par la DREAL)
	Le réseau fonctionnera si...
Inventaire d'actions	Exemples d'actions qui pourraient être remontées sur le portail national Nature en Ville

Nous avons cependant utilisé cette grille d'entretien de manière non restrictive et adaptée en fonction des interlocuteurs rencontrés.

Choix des contacts

Les acteurs rencontrés dans le cadre de cette étude peuvent arbitrairement être répartis en deux catégories :

- Les *partenaires*, organismes publics ou privés qui effectuent un travail d'accompagnement des décideurs locaux ;
- Les *porteurs de projet*, souvent des collectivités ou des associations, qui mènent des actions concrètes sur leur territoire.

Cette répartition a été mise en place pour répondre aux différents objectifs des rencontres avec les acteurs locaux. Ainsi, les entretiens avec des « partenaires » nous ont permis de comprendre l'organisation du réseau d'acteurs et, par leur connaissance du territoire et des actions menées, d'identifier des expériences potentielles en faveur de la nature en ville. Les rencontres des acteurs locaux porteurs de ces projets ont ensuite permis de recueillir les éléments nécessaires à la valorisation de leurs actions (cf 2.2.). Cependant, cette distinction artificielle ne reflète pas la complexité du réseau d'acteurs de la nature en ville en Lorraine (cf 3.). La liste des acteurs contactés dans le cadre de cette étude est disponible en Annexe 3.

2.1.3. Des réseaux en activité

La participation à des séminaires ou journées techniques sur la thématique constitue également l'occasion de comprendre l'organisation du réseau d'acteurs régionaux. Citons par exemple quelques réseaux qui ont organisé des manifestations sur la thématique pendant la durée de l'étude (cf 3.1.2. pour des présentations détaillées) :

- Urbanités (Metz Métropole) – Colloque ;
- Jardiner Autrement (Société Nationale d’Horticulture de France) – Journée régionale ;
- Conseil départemental des Vosges – Journée Fleurissement durable ;
- Hortis – Journée groupe Alsace-Lorraine.

2.2. Valoriser des expériences positives pour inspirer des acteurs locaux

Afin de mettre en œuvre la politique publique de Nature en Ville au niveau régional, la DREAL Lorraine souhaite valoriser des actions locales positives, en faveur de la nature en ville, dans le but de constituer une base d’expériences qui puisse servir de ressource aux acteurs parfois démunis face aux problématiques de leur territoire. Par la mise en lumière de ces expériences positives, la DREAL vise à soutenir les porteurs de projets engagés dans une démarche novatrice, tout en fournissant des éléments de réponse à ceux encore freinés par des contraintes techniques ou financières. Plus généralement, cette valorisation participe à la démarche générale de sensibilisation des acteurs régionaux, indispensable en ce contexte de changement d’enjeux et de pratiques.

2.2.1. Identifier des expériences en faveur de la nature en ville

La démarche d’entretien présentée dans la partie 3.1. et la rencontre d’organismes « partenaires » des collectivités locales nous ont permis d’identifier des actions en Lorraine susceptibles d’être valorisées. Toutes les expériences pressenties ont été synthétisées dans une base d’expériences interne à la DREAL qui pourra être utilisée dans le cadre d’actions ultérieures. Dans cette étude, nous avons retenu une dizaine d’actions, selon des critères précis, pour être valorisées.

L’objectif était d’identifier des expériences abouties, construites autour d’une réflexion avancée au sujet de la nature en ville et qui permettent d’effectuer un bilan sur le déroulement et les conséquences de l’action. Certaines contraintes dans le choix des expériences ont également été prises en compte afin d’assurer l’égalité dans la représentation des territoires et la diversité des thématiques abordées. Ainsi, le choix des expériences à valoriser respecte les critères suivants :

- Représentation des quatre départements lorrains (Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges) ;
- Représentation de différentes échelles communales (de la métropole au village rural) ;
- Variété des thématiques (réduction des pesticides, fleurissement, aménagement urbain...) ;
- Illustration d’actions portées par des organismes autres que des communes (autres collectivités territoriales, associations...).

Des actions permettant de s’interroger sur les relations interrégionales, pertinentes en ce contexte de réforme territoriale, ont également été recensées. La liste de l’ensemble des expériences est disponible en Annexe 4.

2.2.2. Concevoir des outils de valorisation

Fiches de retour d'expérience

Un premier outil de valorisation des expériences sélectionnées a été la réalisation de fiches synthétiques résumant les étapes des projets. De format court, entre deux et quatre pages A4, le contenu des fiches fournit les éléments suivants :

- Localisation, contexte, éléments généraux du territoire concerné ;
- Enjeux principaux, problématique, objectifs de l'action ;
- Actions réalisées ;
- Bilan, difficultés et solutions apportées ;
- Perspectives, supports et productions éventuelles ;
- Contacts et références documentaires.

Selon les cas, les éléments disponibles nous ont permis de renseigner de manière plus ou moins précise l'ensemble de ces rubriques.

Au cours du travail, nous avons envisagé de confier la conception graphique des fiches à un professionnel afin d'obtenir des documents de qualité, véritables outils de communication et de sensibilisation sur le sujet. Cependant, au vu des propositions financières des agences consultées (cf Annexe 5), nous avons choisi d'effectuer la mise en page en interne à la DREAL en même temps que la rédaction des fiches.

Film « Nature en ville en Lorraine »

Afin de compléter la communication autour de la nature en ville effectuée par les fiches synthétiques, la DREAL Lorraine souhaitait également réaliser un film vidéo. Outil moins courant et plus vivant, le film vidéo permet une présentation visuelle de nombreuses formes de nature en ville, ce qui rend plus concrets et tangibles les enjeux associés à cette problématique. De format court (cinq minutes environ), ce film constitue un outil de sensibilisation à la nature en ville de manière générale tout en valorisant certaines actions de territoire.

Afin de lancer une consultation d'agences de production régionales, nous avons réalisé un cahier des charges détaillé (cf Annexe 6). Après réception des devis, l'agence Soo Agency de Nancy a été retenue pour la réalisation du film. Des échanges à distance et en direct ont permis d'établir avec l'agence les modalités du tournage, les images et le contenu des interventions souhaitées.

Afin d'installer un rythme intéressant et d'éviter le catalogue d'actions, nous avons choisi de croiser le discours des acteurs plutôt que de présenter les actions de manière linéaire. Ainsi, une grille d'entretien commune à tous les intervenants a été utilisée afin de structurer la prise de parole et de permettre le croisement des réponses (cf Tableau 2).

Tableau 2 : Grille de questions fournie à l'agence de production pour les interviews

Définir la nature en ville

Qu'est-ce que la nature en ville (milieu habité) pour vous ?

Comment la nature est-elle présente dans votre commune ? Sous quelle(s) forme(s) ?

Actions menées

Quelles actions menez-vous autour de cette thématique ?

Pourquoi mener des actions en faveur de la nature en ville/la biodiversité ?

Comment ? Aspects techniques, financiers, partenaires...

Quels résultats ?

Avez-vous rencontré des difficultés dans la mise en œuvre de ces actions ? Lesquelles ?

Comment les avez-vous surmontées ?

Sensibilisation

Menez-vous des actions de sensibilisation autour de cette thématique ?

Lesquelles ? Sont-elles efficaces ?

Si non, envisagez-vous d'autres actions ?

Partenaires

Avec quels partenaires travaillez-vous sur cette thématique ?

En complément de cette grille d'entretien et d'éléments généraux de contexte sur la nature en ville, nous avons fourni à l'agence de production des fiches récapitulatives des actions de chaque porteur de projet et des éléments-clés à faire apparaître dans l'intervention (cf Annexe 7). Nous avons également assisté à la première et la dernière journée de tournage. Avant le montage du film, une réunion avec l'agence de production a été consacrée au visionnage des séquences tournées et à la sélection des contenus à inclure dans le film. Ensuite, des aller-retours sur les différentes versions du film ont permis sa modification jusqu'à la version finale, qui a également été validée par la direction de la DREAL. Les détails du contenu du film et des interventions sont disponibles dans la partie 3.2.2..

2.3. Favoriser les échanges : organisation d'un évènement régional

L'organisation d'évènements visant à rassembler un grand nombre d'acteurs de territoire autour d'échanges et de réflexions peut constituer un moyen pour l'Etat de favoriser une cohérence régionale et d'instaurer une dynamique autour de la nature en ville. Ainsi, la DREAL Lorraine a décidé d'organiser une journée technique régionale pour répondre à ces objectifs, intitulée « Connaître et favoriser la nature dans sa commune », qui se tiendra le 29 septembre 2015 à Pont-à-Mousson.

En étroite collaboration avec la chargée de mission Trame Verte et Bleue et Nature en Ville de la DREAL, nous avons participé à la conception (définition des objectifs et des thématiques, titres, programme), l'élaboration technique (tables rondes, choix des intervenants, gestion des présentations) et l'organisation logistique de cet évènement.

Objectifs et déroulement

En tant que premier évènement d'ampleur régionale organisé par l'Etat sur ce sujet en Lorraine, l'objectif de cette journée est de lancer le débat, de poser des questions et de susciter des réflexions sur les enjeux de la nature en ville. L'évènement vise donc à réunir des représentants de la grande diversité d'acteurs susceptibles d'être concernés par cette thématique, afin d'échanger sur les définitions-mêmes du sujet, les enjeux associés, et de débattre sur des pistes pour répondre à ces problématiques.

Pour répondre à ces objectifs, le déroulement de la journée a été organisé selon des modalités permettant à un maximum d'acteurs de s'exprimer, par l'intermédiaire de tables rondes successives réunissant plusieurs intervenants, animées par une journaliste scientifique. En plus d'une ouverture sur la politique nationale Nature en Ville et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, la journée est organisée comme suit :

1. La nature en ville, enjeux, bienfaits et approches

Cette table ronde vise à illustrer la diversité des approches qui peuvent concerner la nature en ville, selon les points de vue des différents corps de métier. Géographes, architectes, urbanistes, écologues, paysagistes, médecins peuvent ainsi aborder cette thématique selon une définition qui leur est propre. La diversité des corps de métier concernés traduit la multiplicité des enjeux et des services écosystémiques liés à la nature en ville.

2. Biodiversité et trames vertes en milieu urbanisé

La nature en ville est souvent associée aux notions de cadre de vie urbain, d'aménités et de bien-être humain. Si ces enjeux ne sont pas négligeables, ils ne doivent pas éclipser le rôle de la nature en ville dans la préservation de la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes. L'objectif de cette table ronde est donc de mettre en avant la biodiversité urbaine, expliciter le fonctionnement écologique des espaces de nature urbains et leur importance dans le maintien des continuités écologiques.

3. Focus sur un enjeu lorrain : franges urbaines et milieux ruraux

En Lorraine, un enjeu majeur de la déclinaison de la politique Nature en Ville est d'inclure les villes moyennes de franges urbaines et les villages ruraux. Les problématiques de nature en milieu habité sont tout aussi importantes dans les zones rurales et soulèvent de nouveaux enjeux dus aux contraintes techniques et financières des petites communes. Cette table ronde vise à proposer des pistes de réflexion et des moyens d'actions en réponse à cet enjeu.

4. Formation et sensibilisation des publics

La dernière table ronde est consacrée aux moyens de sensibilisation de tous les publics qui peuvent être concernés par l'évolution des pratiques en matière de nature en ville : habitants, techniciens, mais aussi futurs professionnels du paysage et jardiniers amateurs.

La liste des intervenants est présentée dans le Tableau 3.

Tableau 3 : Liste des intervenants à la journée régionale nature en ville

Table ronde	Structure	Intervenant	Fonction
	Animatrice du débat	MILLION Nathalie	Journaliste scientifique
Introduction	Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie	CHAPPEL Florent	Chargé de mission nature en ville
Introduction + table ronde 2	Muséum national d'Histoire naturelle	CLERGEAU Philippe	Professeur au Muséum national d'Histoire naturelle, expert en écologie urbaine
1	Agence de paysage Claire Alliod	ALLIOD Claire	Paysagiste-conseil de l'Etat
	Université de Lorraine	HUSSON Jean-Pierre	Géographe, enseignant-chercheur
	AIR Lorraine	SCHMITT Jean-Pierre	Directeur
	Ecole Nationale Supérieure d'Architecture	VERDIER Marc	Architecte-urbaniste, enseignant-chercheur
2	Commune de Metz	KOENIG Michel	Directeur du pôle Parcs, Jardins et Espaces naturels
	Commune de Houdemont	MOUGEL Paul	Adjoint au maire chargé du développement durable
3	Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de Meurthe-et-Moselle	HUSSON Matthieu	Ingénieur paysagiste
	Agence de l'Eau Rhin-Meuse	BECKER Delphine	Chargée de mission EcoPhyto
	Conseil Départemental des Vosges	GYSIN Stéphanie	Chargée de mission Paysages et Biodiversité
4	Plante & Cité	CHASSAING Baptiste	Chargé de diffusion web, animateur du portail national Nature en Ville
	Meuse Nature Environnement	COCHET Pauline	Coordinatrice de l'association
	Société Nationale d'Horticulture de France	DUPENDANT Amélie	Chargée de programme "Jardiner Autrement"
	Ecole d'Horticulture et de Paysage de Roville-aux-Chênes	LEHOUARNO Patrice	Enseignant en Infographie Paysagère

Le programme détaillé de la journée est disponible en Annexe 8.

Logistique et invitations

La DREAL assure la réservation de la salle et la prise en charge du repas pour 130 participants. La capacité de la salle permet d'établir le nombre limite de 200 inscriptions environ.

Nous avons réalisé un carton d'invitation qui a été accompagné d'un courrier de la direction de la DREAL lors de l'envoi des invitations (cf Annexes 9 et 10). L'invitation a été envoyée à l'ensemble des structures publiques et privées susceptibles d'être concernées par la thématique nature en ville en Lorraine (ainsi que certains acteurs des régions Champagne-Ardenne et Alsace) : services de l'Etat (environnement et culture), organismes publics (CEREMA, ONF, ONCFS, agences de l'eau), associations environnementales, bureaux d'études, collectivités locales, parcs naturels régionaux, écoles de paysage, d'architecture et universités, etc. L'échelon des communautés de communes est cependant privilégié aux communes pour représenter les collectivités locales en raison du nombre limité de places disponibles. La liste complète des structures contactées pour l'invitation à la journée régionale est disponible en Annexe 11.

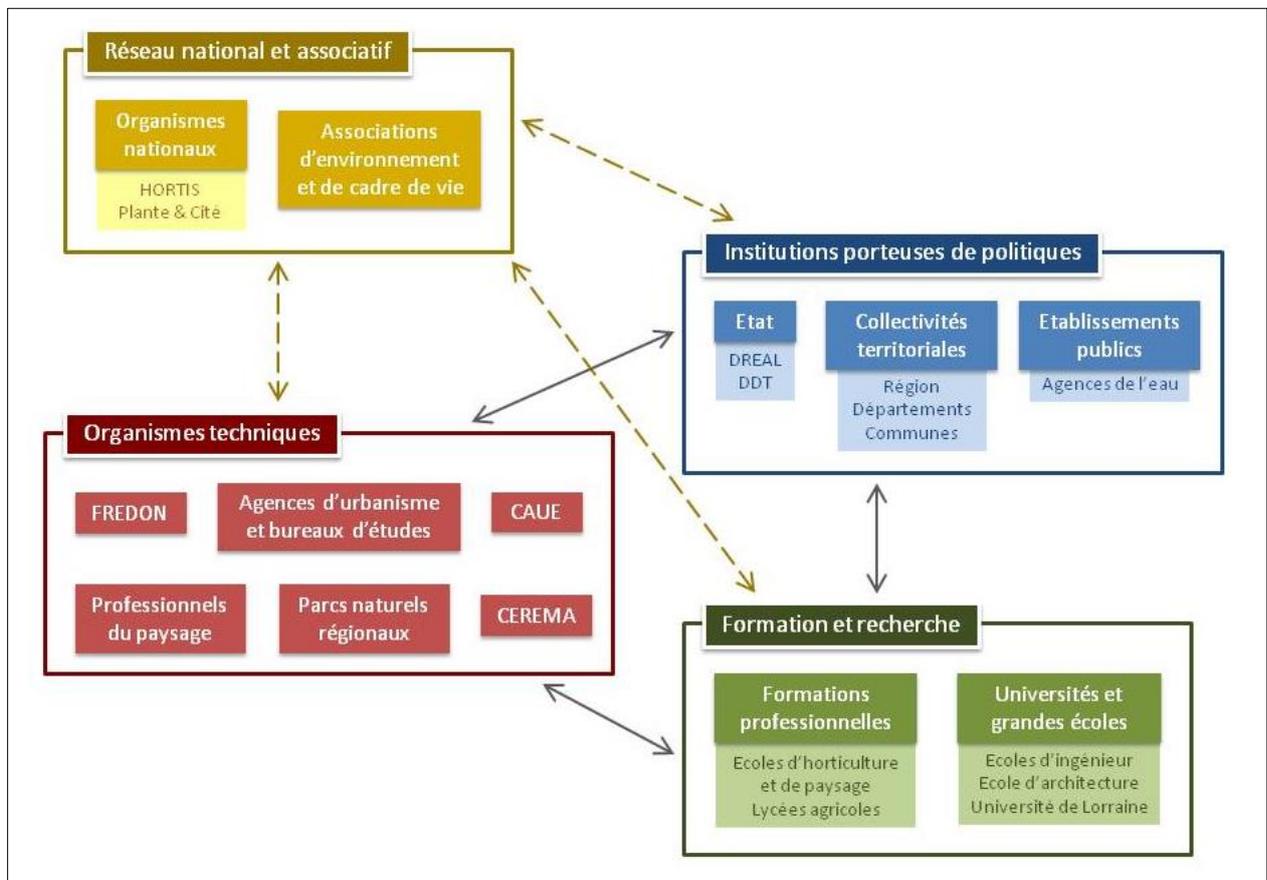
3. Résultats

3.1. Acteurs et réseaux

3.1.1. Une diversité d'acteurs de la nature en ville

Le constat principal de cette étude est la grande diversité d'acteurs qui peuvent être concernés par les problématiques de nature en ville. Une diversité qui se décline selon plusieurs aspects. En premier lieu, en termes d'échelle : des acteurs locaux comme des acteurs départementaux ou régionaux peuvent intervenir, avec toute la diversité des limites de territoires possibles, comme les regroupements de communes dans les parcs naturels régionaux ou les bassins versants avec les agences de l'eau. En second lieu, de nombreux corps de métier parfois très différents sont concernés : écologues, naturalistes, architectes, urbanistes, paysagistes, etc., sans oublier les usagers du territoire que sont les habitants. La nature de l'activité des organismes peut également varier : administrative, technique, scientifique, financière ou décisionnaire. Enfin, si le domaine d'action des acteurs de territoire est souvent circonscrit à une thématique relative à la nature en ville, comme le fleurissement pour le Comité Départemental du Tourisme, ou la politique Zéro Phyto pour l'agence de l'eau, il peut parfois être plus global comme les actions de la FREDON ou des CAUE. La Figure 8 ci-après propose une représentation des principaux acteurs et catégories d'acteurs relatifs à la nature en ville :

Figure 8 : Schéma des acteurs de nature en ville en Lorraine (C. Gazay)



Cet éventail n'est néanmoins pas exhaustif et mériterait d'être complété par des acteurs qu'il s'avère parfois difficile de rencontrer, comme les entreprises d'aménagement paysager et les pépiniéristes. Une description du rôle de quelques principaux acteurs est présentée en Annexe 13.

Cette diversité d'acteurs autour de la nature en ville implique des approches parfois très différentes, qui nécessitent souvent d'être harmonisées, mais qui constituent également une richesse dans la réflexion. Un des rôles des réseaux d'acteurs présents sur le territoire est alors également de participer à la conciliation de ces nombreux points de vue.

3.1.2. Des réseaux existants à différentes échelles

Le foisonnement d'initiatives et de partenaires rend l'inventaire des réseaux locaux difficile à réaliser. Les informations recueillies lors des rencontres d'acteurs permettent néanmoins d'identifier certaines démarches à prendre en compte dans la mise en place d'un éventuel réseau régional. Ainsi, des réseaux nationaux, portés par des organismes comme Hortis ou Plante & Cité, fédèrent de nombreux gestionnaires et services techniques d'espaces verts, souvent dans de grandes villes comme Metz ou Nancy.



Le réseau Hortis rassemble les « responsables d'espaces nature en ville » depuis de nombreuses années selon un objectif de partage et d'échange d'expérience entre les professionnels du secteur sur l'ensemble du territoire français. Le 19 mai 2015, une journée régionale à Metz a permis de présenter les aménagements et la gestion des espaces de nature par le Service Parcs et Jardins de la ville aux membres du groupe Alsace-Lorraine du réseau.

Outre une réflexion sur la multiplicité et l'interactivité des réseaux d'acteurs autour de la thématique nature en ville, ces réunions permettent également de confirmer l'importance des rencontres et des occasions d'échanges directs entre acteurs pour la pérennité des réseaux et les échanges d'expériences.

Les particuliers sont également concernés par des réseaux consacrés à leur problématiques spécifiques.



Jardiner Autrement est un projet porté par la Société Nationale d'Horticulture de France dans le cadre du plan EcoPhyto en zones non agricoles. Par l'intermédiaire d'un site internet, des réseaux sociaux et de conférences, Jardiner Autrement informe les jardiniers amateurs des enjeux de la réduction de l'utilisation des pesticides et propose des outils et des échanges d'expériences pour faire évoluer les pratiques.

Le 10 mai 2015, la SNHF a organisé à Metz une conférence Jardiner Autrement, avec la participation de la Société d'Horticulture de la Moselle. Après une présentation du plan EcoPhyto par la DRAAF Lorraine et de l'action Jardiner Autrement, plusieurs acteurs ont échangé autour d'une table ronde sur les enjeux et les moyens de la réduction durable des pesticides au jardin.

D'autres réseaux, régionaux ou plus locaux, assurent l'animation autour d'un aspect de la nature en ville, comme les actions conjointes de l'agence de l'eau et la FREDON au sujet de la réduction des pesticides par exemple.



Le 3 juillet 2015, le Conseil Départemental des Vosges a organisé une conférence intitulée : « Embellir sa commune avec un fleurissement durable ». L'évènement a rassemblé une centaine de représentants des communes vosgiennes autour des interventions de M. Trouvé, paysagiste auteur d'un guide du fleurissement durable des communes, et de la visite du village de Rolainville.

Des groupements d'acteurs locaux s'organisent parfois au sein d'un territoire unique, comme une communauté de communes ou un espace commun à gérer, comme la Zone d'Aménagement Concerté de Houdemont⁶.



Créé en 2011 par la communauté d'agglomération de Metz Métropole, le réseau Urbanicités réunit une vingtaine de communes autour de la thématique du développement urbain durable. Par des échanges et des rencontres entre les services techniques et élus concernés, ce réseau vise à « offrir des solutions d'urbanisme durable et raisonné aux communes qui ne disposent pas de moyens humains et financiers importants ».

Le 1^{er} juin 2015, un colloque organisé par le réseau Urbanicités a permis d'échanger autour de la question de la gestion durable des espaces verts. Les enjeux de la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires ont ainsi été abordés par l'agence de l'eau Rhin-Meuse et la FREDON Lorraine, tandis que la Fédération Française de Paysage Alsace-Lorraine a abordé la nécessité d'une réflexion en amont, lors de la phase de conception des espaces de nature en ville. Enfin, le service technique de la commune de Moulins-lès-Metz a présenté sa démarche de gestion différenciée des espaces verts.

Certains acteurs comme la Fédération Française de Paysage regroupent un corps de métier et visent également à favoriser la communication. Enfin, il existe un réseau thématique autour des EcoQuartiers, porté par le Service Climat, Energie, Logement, Aménagement de la DREAL Lorraine, qu'il conviendrait d'associer lors de la constitution d'un réseau nature en ville à la même échelle.

S'il peut encore être complété, ce bilan des réseaux d'acteurs en Lorraine permet de poser les bases pour une construction cohérente d'un réseau régional nature en ville. Les attentes des acteurs locaux diffèrent selon les situations, de la recherche de visibilité nationale pour les métropoles qui adhèrent aux réseaux nationaux, à la recherche de solutions techniques concrètes pour les petites communes parfois en manque de moyens. La profusion d'initiatives de réseaux témoigne d'un intérêt croissant pour les enjeux de la nature en ville et l'articulation parfois hésitante de ces démarches ainsi que l'absence de cohérence régionale soutiennent l'idée qu'une coordination régionale par la DREAL pourrait permettre de clarifier cette organisation.

⁶ Un groupe de travail « Biodiversité », animé par l'adjoint au maire en charge du développement durable de la ville de Houdemont, a été créé au sein de l'association Nancy Porte Sud qui regroupe les entreprises de la ZAC.

3.1.3. Des avis variés mais des besoins réels

La diversité des acteurs rencontrés dans le cadre de cette étude se traduit également par la diversité des avis recueillis en réponse aux questions concernant la possible mise en œuvre d'un réseau régional autour de la nature en ville. Parmi les vingt-cinq organismes rencontrés, dix-huit se sont exprimés avec plus ou moins de détails sur ces questions, ce qui témoigne d'un intérêt pour cette démarche de réseau. La synthèse de ces réponses permet d'identifier certains points, abordés par plusieurs organismes, qui constituent une base pour la réflexion sur la pertinence et les modalités de mise en œuvre d'un tel réseau par les services de l'Etat.

- *Besoins et attentes vis-à-vis d'un réseau régional*

A. Définir la nature en ville

Face à des acceptions diverses et parfois contradictoires, plusieurs organismes évoquent la nécessité de poser une définition claire et précise du concept de « nature en ville ». Ainsi, les termes « nature » et « ville » évoquent une opposition souvent perçue comme inconciliable et ne permettent pas de comprendre ce qu'ils impliquent en termes d'aménagement et de gestion du territoire. L'appellation « nature en ville » prête à confusion et tend à limiter le concept aux grandes métropoles urbaines, souvent déjà très avancées sur la question. Particulièrement en Lorraine, l'enjeu est d'intégrer les communes rurales à cette réflexion et de dépasser la conviction fréquente selon laquelle le milieu rural n'est pas concerné par les enjeux de nature en milieu habité puisque déjà intégré à la nature par son environnement géographique.

B. Informations, ressources et veille réglementaire

Le besoin d'informations et de ressources documentaires sur la nature en ville est évoqué à plusieurs reprises lors des entretiens. Des informations sur des événements, séminaires ou journées techniques, gagneraient à être mieux relayées au niveau régional. L'existence d'une veille réglementaire, avec vulgarisation et communication sur les actualités, serait précieuse pour plusieurs organismes. Enfin, des ressources documentaires telles que des modèles de documents administratifs (cahiers des charges, conventions) et de documents de communication pourrait être rassemblées.

C. Connaissances et formations en écologie

Un tiers des organismes mettent en avant un manque de connaissances relatives au fonctionnement des écosystèmes, à la biodiversité et à l'écologie des espèces animales et végétales. Outre la vocation de décomplexer certains acteurs vis-à-vis de ces thématiques souvent difficiles, une meilleure connaissance des enjeux de la biodiversité et des écosystèmes pourrait appuyer la prise de décision des porteurs de projets. Ainsi, des formations pourraient permettre de sensibiliser les élus locaux et les techniciens, mais également les professionnels tels que les paysagistes, urbanistes et architectes afin d'éclairer leurs choix d'aménagement (plantations, choix des végétaux, circulation de la faune).

D. Echanges et retours d'expérience

La vocation principale d'un réseau régional, exprimée par presque tous les organismes, est de fournir des occasions d'échanges entre acteurs du territoire. Des retours d'expériences et des

exemples d'actions réussies ou non permettraient d'enrichir les réflexions, de diffuser des bonnes pratiques et de fournir des solutions concrètes et facilement transposables, en réponse à des problématiques parfois très spécifiques comme l'écopâturage ou la réduction des produits phytosanitaires.

E. Connaissance du réseau et des structures-ressources

Un élément mentionné lors des entretiens est le besoin de clarifier le rôle de chacun des organismes concernés par la thématique nature en ville, à toutes les échelles du territoire. Un inventaire des organismes susceptibles d'accompagner les acteurs dans différentes démarches permettrait également d'orienter les décideurs locaux vers les partenaires appropriés.

F. Communication interprofessionnelle

L'importance de favoriser la communication interprofessionnelle, en réponse à la diversité des points de vue observée au sujet de la nature en ville, est un élément-clé évoqué par plusieurs organismes. Développer du lien et des occasions d'échange entre différentes cultures professionnelles, instaurer un dialogue et élaborer un langage commun sont autant d'objectifs pour faciliter les relations interprofessionnelles et le travail pluridisciplinaire dans les projets de territoire.

• *Moyens de mise en œuvre*

Les éléments suivants résultent du croisement thématique des réponses lors des entretiens et permettent d'établir des pistes de réflexion pour la mise en œuvre d'un réseau régional autour de la nature en ville.

Un réseau ouvert et pérenne

Un réseau régional doit veiller à intégrer l'ensemble des acteurs concernés par la thématique nature en ville, même ceux qui n'y sont pas toujours sensibilisés à ce jour, tels que les établissements fonciers, les entreprises et les chambres d'agriculture. Une telle intégration permettrait d'assurer plus de cohérence territoriale dans l'aménagement et la gestion des espaces de nature en milieu urbanisé, qui ne se limiterait plus à la gestion des espaces publics.

Porté à une échelle régionale, le réseau doit s'appuyer sur des relais locaux afin de développer des actions sans concurrencer les initiatives locales existantes. L'échelle régionale permettrait également une ouverture aux échanges d'expérience interrégionaux, voire internationaux en cette région transfrontalière.

Enfin, une des conditions de la réussite d'un tel réseau est d'assurer sa pérennité par un travail d'animation durable et dynamique, ainsi qu'une adaptation aux évolutions de la thématique ou du territoire, comme en ce contexte de réorganisation des régions, par exemple (cf 4.).

Des modalités d'action concrètes

Des modalités pratiques de mise en œuvre d'une coordination régionale ont été proposées par certains acteurs en réponse à leurs besoins. Deux modes d'action principaux ont été évoqués :

- L'organisation de rencontres régionales ou plus locales entre les acteurs, avec visites de terrain et éléments concrets de réponse aux problématiques (techniques, financiers...);

- La mise en place d'une plateforme ou centre de ressources numériques qui permette un accès facile et généralisé aux informations, voire un système d'échange type réseau social pour favoriser les interactions entre acteurs.

Concernant ce deuxième point, il convient de prendre en compte l'existence du portail national Nature en Ville, souvent peu connu des collectivités, qui pourrait répondre en partie à ce besoin, mais dont la visibilité locale reste à améliorer.

Outre ce recensement des acteurs régionaux et de leurs besoins, nous avons mis en place des actions concrètes qui constituent une première étape dans l'animation régionale de la thématique par la DREAL en Lorraine.

3.2. Des outils de valorisation

3.2.1. Fiches de retours d'expériences

Conformément à l'objectif, dix fiches synthétiques de retours d'expériences ont été réalisées. Chaque fiche présente une thématique principale et décline ensuite les rubriques de description de l'action effectuée (enjeux, difficultés, bilan, etc.), avec un niveau de détail variable selon les informations disponibles. Le Tableau 4 suivant recense les fiches réalisées :

Tableau 4 : Liste des actions retenues pour la valorisation sous forme de retour d'expériences en Lorraine (F : action valorisée dans le cadre du film, cf 3.2.2)

Organisme	Dépt	Action(s) principale(s)	
Communauté de communes du Toulois	54	Renaturation du ruisseau de Grosrouvres	
Communauté urbaine du Grand Nancy	54	Rénovation urbaine du plateau de Haye - EcoQuartier	
Commune de Houdemont	54	Politique communale et plan d'actions en faveur de la biodiversité	F
Commune de Jarny	54	Plan de gestion différenciée des espaces	F
Commune de Vigneulles-lès-Hattonchâtel - Village de Viéville-sous-les-Côtes	55	Requalification paysagère du village	
Meuse Nature Environnement (association)	55	Sensibilisation des publics et accompagnement de jardins partagés	F
Commune de Bitche	57	Approche esthétique et écologique du fleurissement	F
Commune de Bouzonville	57	Aménagement d'un parc urbain	
Commune de Cornimont	88	Démarche Zéro Phyto	F
Conseil Départemental des Vosges	88	Plan Abeilles et Insectes Pollinisateurs	

La Figure 9 présente un exemple de fiche :

Figure 9 : Exemple de fiche synthétique nature en ville : "Fleurissement écologique à Bitche"

Nature en Ville en Lorraine : retour d'expériences



Fleurissement écologique à Bitche

LOCALISATION
Commune de Bitche
Département de la Moselle

CONTEXTE
5300 habitants

BUDGET ANNUEL
250 000 à 300 000 €

ENJEUX

- Cadre de vie
- Préservation de la biodiversité
- Santé humaine

1 Des jardins éphémères

Une vingtaine de jardins éphémères ornent chaque année la ville de Bitche. Renouvelés tous les quatre à cinq ans, les jardins sont conçus autour de thèmes qui permettent d'associer des activités artistiques au fleurissement. Le **Jardin pour la Paix**, qui accueille près de 30 000 visiteurs par an, abrite une grande partie de ces jardins éphémères.



Jardin pour la Paix, vue depuis la citadelle (C. Gazay, 2015)

Les jardins éphémères permettent de développer une approche esthétique de la nature en ville, tout en tenant compte des pratiques écologiques d'entretien, voire en utilisant les thèmes des jardins comme moyen de sensibilisation à l'environnement.



« Le Q.G. du Piaf, militant pour l'écologie » (C. Gazay, 2015)

SEPTEMBRE 2015

Nature en Ville en Lorraine : retour d'expériences

2 De nombreuses actions innovantes

Une gestion écologique des espaces verts
Plusieurs espaces de la ville sont laissés en **fauche tardive**, afin de favoriser la biodiversité en constituant un milieu de vie pour de nombreuses espèces. La bordure de ces espaces est plus régulièrement tondue afin de montrer l'action d'entretien et de favoriser l'acceptation des nouvelles pratiques par les habitants. L'herbe fauchée est stockée sous forme de mini-roundballers, utilisés lors d'événements festifs, ou sert de fourrage aux chevaux de la citadelle.

La ville de Bitche a **supprimé** l'utilisation de **produits phytosanitaires** sur l'ensemble des espaces communaux. Des techniques alternatives comme le désherbage manuel ou thermique permettent d'assurer l'entretien des espaces.



Fauche tardive et mini-roundballer (N. Huron, 2015)

Entretien par pâturage
Les coteaux de la citadelle sont entretenus par **pâturage d'un troupeau de moutons**, grâce à une convention avec un agriculteur local. Une transhumance à travers la ville marque l'ouverture officielle du Jardin pour la Paix, au pied des coteaux, en avril. A la fermeture du jardin en octobre, une fête du mouton est organisée avant la transhumance retour.



Pâturage des coteaux de la citadelle (C. Gazay, 2015)

Des dispositifs d'accueil de la faune
De nombreux **nichoirs** à oiseaux sont disséminés dans la ville. Des **hôtels à insectes** et plusieurs **ruches** sont également présents dans la commune, en particulier sur la façade de la mairie. Un employé communal spécialement formé permet d'assurer l'entretien et la récolte du miel.



Ruisseau de la Horn (C. Gazay, 2015)



Ruches sur la façade de la mairie (C. Gazay, 2015)

Renaturation du ruisseau de la Horn
Le tracé du ruisseau de la Horn, qui coule en centre-ville, a été redessiné afin de favoriser un écoulement plus naturel et d'éviter la stagnation de l'eau. Des actions de lutte contre la Renouée du Japon, espèce exotique envahissante, ont également été mises en place.



Ruisseau de la Horn (C. Gazay, 2015)

SEPTEMBRE 2015

Nature en Ville en Lorraine : retour d'expériences

3 Un travail de communication qui accompagne la démarche

L'évolution des pratiques vers une gestion plus écologique des espaces est accompagnée d'une stratégie de communication envers les habitants. Ces actions permettent de favoriser l'acceptation des changements de pratiques, en particulier dans des lieux sensibles et sujets à de nombreuses critiques comme l'arrêt des produits phytosanitaires dans le cimetière.

Des articles dans le journal local, des explications des enjeux de la démarche et de la pédagogie de la part du service espaces verts ont permis d'accompagner la suppression des produits phytosanitaires dans la ville. Au Jardin pour la Paix, une ruche vitrée permet également de sensibiliser les visiteurs au rôle des pollinisateurs et à la biodiversité.



Jardin des services techniques (C. Gazay, 2015)



Pancarte dans un jardin éphémère (C. Gazay, 2015)

L'implication du personnel des services techniques, indispensable à la réussite d'une telle démarche, se traduit également par la réalisation d'un jardin ouvrier, partagé entre les employés sur le site des services techniques.

4 Pour aller plus loin



Jardin pour la Paix (C. Gazay, 2015)

- > Fleurissement sur le site de la ville de Bitche http://www.ville-bitche.fr/site/pratique_espaces_verts_02.php
- > Jardins en Troc, les Jardins éphémères http://www.ville-bitche.fr/site/tourisme_jardins_troc.php
- > Le Jardin pour la Paix, réseau des Jardins sans limites <http://www.jardins-sans-limites.com/jardins-sans-limites/nos-jardins/En-Moselle/jardin-pour-la-Paix-Bitche-F>

SEPTEMBRE 2015 Réalisation : Camille GAZAY pour la DREAL Lorraine



L'ensemble des fiches est disponible en Annexe 14 (sauf Viéville-sous-les-Côtes). Ce sont pour l'instant des versions provisoires, qui seront soumises aux organismes concernés pour relecture avant leur validation. Pour des raisons budgétaires, elles n'ont pas vocation à être imprimées à ce jour. En revanche, elles seront mises en ligne sur le site internet de la DREAL Lorraine, dans la rubrique nature en ville. Cette base de retours d'expériences pourra également être complétée par d'autres fiches à l'avenir.

3.2.2. Film « Nature en ville, des initiatives en Lorraine »

D'une durée de 7 minutes environ, le film « Nature en ville, des initiatives en Lorraine » répond aux objectifs d'illustrer les facettes de la nature en ville et de donner la parole à des acteurs de territoire pour présenter des actions positives. La conception du film a été organisée selon deux axes :

1. Qu'est-ce que la nature en ville ? Images illustrant la diversité des formes de nature en ville.
2. Quelles actions autour de la nature en ville en Lorraine ? Interventions croisées de porteurs de projets sur des thématiques communes.

Issues de la base d'expériences rassemblée au cours des entretiens, les projets sélectionnés pour le film visent à illustrer une diversité de thématiques d'action et à représenter l'ensemble du territoire (départements). Le nombre d'expériences illustrées dans le film a été limité à cinq en raison de sa courte durée ; ces expériences sont accompagnées de la lettre **F** dans le Tableau 4. Trois élus et deux représentants de services techniques ou d'associations sont intervenus dans le film.

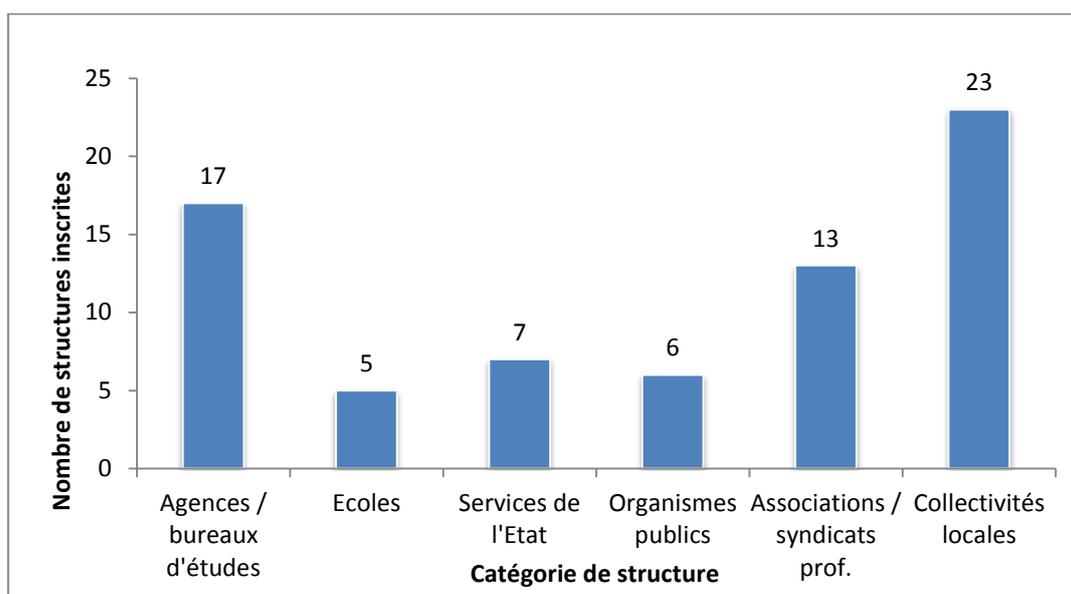
Le film sera prochainement mis en ligne dans la rubrique nature en ville du site internet de la DREAL. Il sera également diffusé en ouverture de la Journée technique régionale « Connaître et valoriser la nature dans sa commune » le 29 septembre 2015.

3.3. Journée technique régionale « Connaître et valoriser la nature dans sa commune »

La journée régionale n'ayant pas encore eu lieu à la date de rédaction du présent document, toutes les conclusions ne peuvent en être tirées. Il est néanmoins possible de formuler certaines remarques quant à la liste des inscrits à cette date.

Au 20 septembre 2015, **150 personnes** sont inscrites à la journée régionale, représentant **71 structures** distinctes, ainsi que 2 particuliers. Ce chiffre n'inclut ni les personnes de la DREAL participant à l'organisation (2 personnes) ni les intervenants de la journée (18 personnes). La Figure 10 ci-après représente les catégories de structures inscrites à la journée régionale.

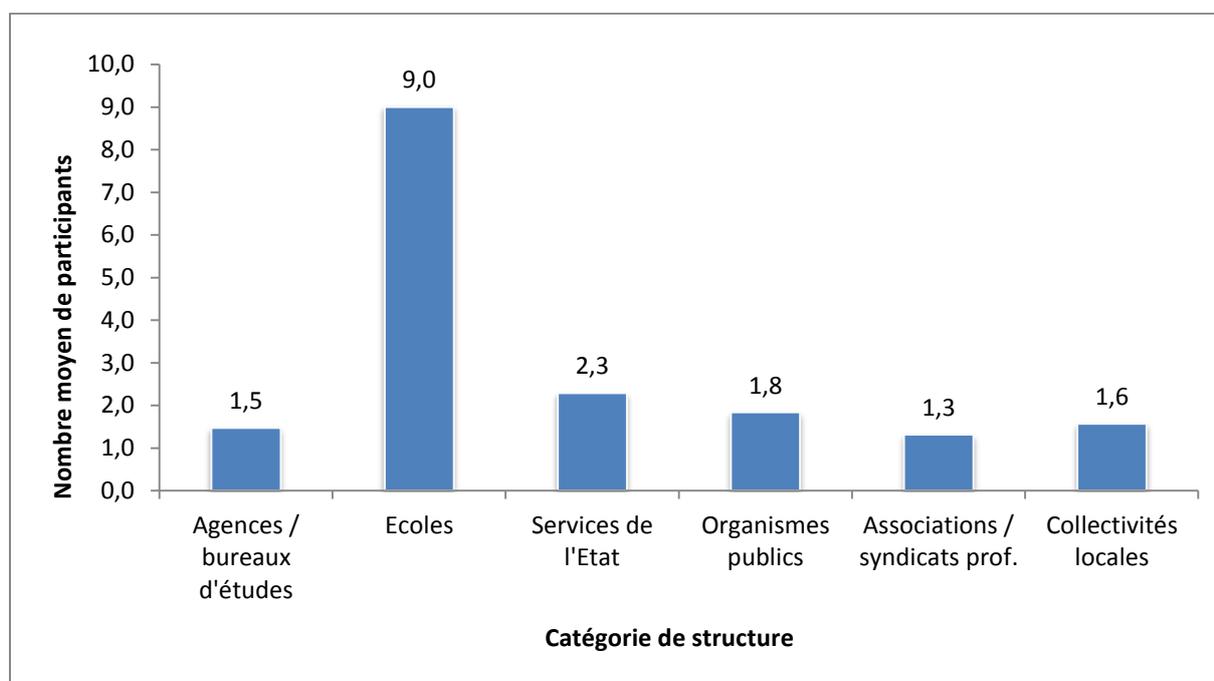
Figure 10 : Typologie des structures inscrites à la journée régionale nature en ville



De nombreux bureaux d'études se sont inscrits dès l'envoi des invitations, tandis que les collectivités locales et associations ont été plus tardives. On constate désormais une majorité de collectivités locales. Il est également intéressant de constater que certaines structures non directement destinataires de l'invitation se sont inscrites, ce qui témoigne d'un relais efficace de l'invitation entre les acteurs.

La Figure 11 représente le nombre moyen de personnes inscrites par structure :

Figure 11 : Nombre moyen de participants par structure dans chaque catégorie



La moyenne exceptionnellement haute de la catégorie « Ecoles » s'explique par l'inscription de plusieurs classes d'étudiants.

4. Discussion

4.1. Une thématique inspirante en recherche de cohésion

4.1.1. La nature en ville, un concept à partager

Evoquée à plusieurs reprises par les acteurs de territoire, l'absence d'une définition claire et partagée du concept de « nature en ville » constitue un frein majeur à la communication et aux échanges entre les nombreux organismes concernés. Outre l'appellation elle-même qui tend à exclure certaines catégories d'acteurs ou de territoires (cf 3.1.3. – A.), chaque structure tend à adopter une acception différente du terme « nature en ville », dont la transversalité devient ici une complexité. Ainsi, chaque corps de métier y applique un point de vue propre et tente de faire coïncider ce concept avec ses spécialités ou domaines de compétence. Il paraît alors indispensable de travailler à une meilleure définition du concept de « nature en ville » auprès des acteurs de territoire. D'abord pour en préciser le champ d'application – parcs et jardins, alignement d'arbres, fleurissement, friches, etc. – et pour élargir la réflexion souvent réduite à une approche uniquement esthétique avec la notion de « végétal-décor ». De nombreux acteurs peu familiers du sujet mais également des acteurs spécialisés pourraient enrichir leur réflexion en intégrant l'ensemble des problématiques associées à la nature en ville : végétation, mais aussi faune, continuités écologiques, santé et pollutions, paysage et cadre de vie, historique du territoire, urbanisme et étalement urbain, etc. La nature en ville pourrait alors constituer une « porte d'entrée » pour les élus et aménageurs pour une meilleure compréhension du territoire et une intégration plus complète des enjeux dans un projet de territoire cohérent, en milieu urbain ou rural.

4.1.2. Une coordination régionale pertinente à initier

Dans un rapport destiné au Premier ministre en 2014, consacré à la politique publique de ville durable, le conseiller d'Etat Roland Peylet évoque « une volonté collective mais brouillonne d'embrasser l'objectif de ville durable ». Sans exhaustivité, l'inventaire des structures et des actions relatives à la nature en ville en Lorraine a permis d'identifier un phénomène semblable, marqué par des initiatives locales nombreuses et motivées, mais souffrant souvent d'un manque de lisibilité en l'absence de coordination régionale. Tandis que le portage politique national est renforcé par des mesures législatives et plans d'actions consacrés à la nature en ville (cf 1.2.), l'enjeu de la déclinaison régionale est de construire une vision partagée qui apporte de la cohérence à ces initiatives. Dans ce contexte, l'Etat garantit une démarche d'intérêt général, indépendante et donc légitime pour proposer un lieu neutre d'animation et de coordination des expériences locales et de capitalisation de celles-ci. La mise en place d'une coordination des actions locales à l'échelle régionale par les services de l'Etat présente donc une véritable pertinence autour de la thématique nature en ville en Lorraine.

4.2. Une nécessité de bien penser la démarche...

Comme évoqué précédemment, la question principale de la mise en œuvre de cette démarche est de s'établir en harmonie avec les réseaux locaux existants et les différentes actions déjà mises en place. Il s'agit d'éviter de déstabiliser ou de concurrencer les démarches existantes, mais également d'ajouter un échelon pertinent dans la problématique sans surcharger inutilement le maillage régional. La méthode utilisée dans cette étude a permis d'améliorer la connaissance des

acteurs et des réseaux en place, étape préalable indispensable à la mise en œuvre d'une coordination régionale. Cependant, cette démarche de dialogue avec les acteurs de territoire doit assurément être poursuivie, afin de compléter le diagnostic entrepris par les points de vue d'acteurs moins accessibles (entreprises de paysage par exemple), mais également dans le but d'évaluer les effets des actions de coordination mises en place. Pour être efficace, une coordination régionale doit être pérennisée par des actions régulières pour faire vivre le réseau ; mais elle doit également être flexible, constamment en évolution afin de s'adapter aux besoins des acteurs. Un solide travail de suivi doit donc être mis en place pour accompagner cette coordination régionale.

4.3. ...sur un territoire contrasté qui évolue

La diversité et l'hétérogénéité des territoires lorrains constituent à la fois une richesse favorable à la créativité des acteurs et aux innovations, et un obstacle à l'élaboration d'une cohérence régionale. Ainsi, les acteurs sont concernés par des problématiques aussi contrastées que la forte demande sociale d'espaces de nature dans les grandes métropoles ou la difficile réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires en l'absence de moyens techniques dans les petites communes rurales, ce qui complexifie le travail de mise en cohésion. Les résultats de cette étude ont mis en lumière de profondes disparités d'implication des acteurs de territoire dans les réflexions autour de la nature en ville, et si un grand nombre de collectivités sont engagées dans une démarche à ce sujet, d'autres sont encore très éloignées de ces préoccupations et ne souhaitent pas s'y investir.

Des inégalités de territoire ont également été constatées au cours de l'avancement de ce travail. En effet, les rencontres d'acteurs et de partenaires ont conduit à constater des différences entre les quatre départements lorrains autour de la nature en ville. Si des initiatives locales très positives sont bien présentes dans chacun de ces départements, il apparaît que la Meuse et les Vosges disposent de partenaires moins avancés et d'une animation moindre sur cette thématique. On peut supposer que l'émulation des métropoles Nancy et Metz et le dynamisme des Conseils Départementaux et CAUE à ce sujet tend à stimuler les initiatives locales en Meurthe-et-Moselle et en Moselle. La plus faible activité en Meuse et dans les Vosges peut également être expliquée par le caractère essentiellement rural de ces départements, qui conduit donc souvent les acteurs à se sentir éloignés de la thématique nature en ville. Néanmoins, la présence de partenaires actifs comme le Conseil Départemental des Vosges, l'association Meuse Nature Environnement, ou les deux parcs naturels régionaux vosgiens⁷ peut permettre à une coordination régionale de s'appuyer sur des relais locaux efficaces pour aller vers une dynamisation de ces territoires.

La réforme territoriale adoptée par l'Assemblée Nationale le 25 novembre 2014 transforme l'organisation des régions françaises dont le nombre passe de vingt-deux à treize. Suite à la validation par le Conseil Constitutionnel le 15 janvier 2015 de la nouvelle carte, la région Lorraine fusionne avec les régions Alsace et Champagne-Ardenne. Cette réorganisation du territoire d'action des services déconcentrés de l'Etat pose de nouvelles questions quant à l'avenir du portage régional des politiques publiques, dont la Nature en Ville. En effet, les premières études sur la grande région ACAL (Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine) indiquent des disparités tant sur les caractéristiques et les enjeux des trois territoires que sur les méthodes mises en œuvre pour l'animation des politiques. On note également des différences dans le traitement de la politique de Nature en Ville, associée au SRCE en Lorraine tandis qu'elle semble plus proche du volet Aménagement, Logement, Bâtiment en

⁷ Parc naturel régional des Vosges du Nord et Parc naturel régional des Ballons des Vosges.

Alsace. Enfin, l'hétérogénéité des méthodes utilisées, comme le maillage de corridors écologiques dans l'élaboration du SRCE, bien plus détaillé en Champagne-Ardenne que dans les deux autres régions, pourrait également freiner l'harmonisation des pratiques dans le domaine de la Trame Verte et Bleue et par extension de la Nature en Ville dans la future région ACAL.

De plus, les incertitudes sur l'organisation future des services de l'Etat en région et en particulier de la DREAL ne permettent pas d'envisager clairement le développement de la déclinaison régionale de la politique Nature en Ville à long terme. L'animation continue et pérenne de cette thématique pourrait être déstabilisée par les profonds changements que la réforme territoriale implique pour les services de l'Etat. Dans quel service, auprès de quelle thématique majeure (aménagement, urbanisme, biodiversité) la Nature en Ville pourra-t-elle se positionner ? Comment donner tout sa place à la transversalité de cette thématique dans une réorganisation qui vise à « spécialiser » les sites au sein de la grande région ? Dans cette démarche, il convient néanmoins de noter que l'association des trois régions actuelles, avec leurs spécificités propres, peut également être source de réflexions et de solutions innovantes en réponse à ce défi nouveau.

Conclusion

Enjeu complexe et transversal, la nature en ville se développe dans un carrefour d'idées et d'attentes qui témoignent d'une volonté forte de la part de l'ensemble des acteurs du territoire de construire un projet cohérent et durable. L'émergence d'une coordination régionale, si elle est certainement pertinente pour alimenter le réseau d'expériences et stimuler les initiatives, se trouve déstabilisée par des territoires en constante évolution. Comme le souligne le rapport au premier ministre *La ville durable, une politique à construire* en 2014⁸, « Le rôle moteur des territoires dans le processus d'innovation de la conception et du renouvellement urbains est l'élément central pour tendre vers la ville durable. Il doit être soutenu et encouragé par une mobilisation coordonnée des capacités d'ingénierie locales des collectivités, des services territoriaux de l'Etat et des établissements publics nationaux. ». Ainsi, la voie vers une cohésion régionale pourrait être celle d'une meilleure coordination entre les services d'accompagnement des acteurs territoriaux.

La prise en compte de la biodiversité comme élément central de sa démarche par la DREAL Lorraine représente certainement l'aspect de la politique Nature en Ville sur lequel il reste encore le plus de chemin à parcourir. Si elle représente désormais un objectif identifié pour de plus en plus de collectivités, l'enjeu est à présent d'en faire « un véritable élément de planification, au même titre que la mobilité » (Clergeau, 2015). Alors, pourraient se développer des cités telles que les rêve l'architecte belge Luc Schuiten, dans lesquelles « les habitants [ne] sont plus des consommateurs de nature, mais les acteurs d'un nouvel écosystème dont la gestion permet l'épanouissement de chacun et garantit une durée et une évolution à long terme de la cité. »⁹.



La cité des habitarbres, par Luc Schuiten.

⁸ PEYLET R. (2014). *La ville durable, une politique publique à construire*. Rapport au Premier ministre. 149 p.

⁹ Source : Site internet de Luc Schuiten. Consultable à l'adresse : <http://www.vegetalcity.net>

Références bibliographiques

BECKETT K.P., FREER-SMITH P.H., TAYLOR G. (2000). *The capture of particulate pollution by trees at five contrasting urban sites*. *Arboricultural Journal : The international journal of Urban Forestry*. Vol. 24, Issue 2-3, p. 209-230.

BOUTEFEU E. (2007). *La nature en ville, des enjeux paysagers et sociétaux*. CERTU. [consulté le 10/04/2015]. <URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/paysage/PaysageViv.htm><http://www.geoconfluences.ens-lyon.fr/>>

CLERGEAU P. (2015). *La biodiversité au cœur de la cité*. Les Grands Dossiers des Sciences Humaines, n°40. pp.44-46.

COLEY R.L., SULLIVAN W.C., KUO F.E. (1997). *Where does community grow ? The social context created by nature in urban public housing*. *Environment & Behavior*, vol. 29. pp. 468-494. <URL : <http://willsull.net/resources/Sullivan-papers/ColeySullivanKuo1997.pdf>>

CORNELIS J., HERMY M. (2004). *Biodiversity relationships in urban and suburban parks in Flanders*. *Landscape and Urban Planning*, vol. 69, issue 4, p. 385-401.

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT LORRAINE (2013). *La Lorraine, présentation du territoire et enjeux*. Document interne. 41 p.

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT LORRAINE, REGION LORRAINE (2014). *Schéma Régional de Cohérence Ecologique*. Volume 3, Plan d'action stratégique. 66 p. [consulté le 06/04/2015]. <URL : http://srce.lorraine.eu/files/live/sites/srce/files/contributed/pdf/Vol3_plan_action_strategique.pdf>

DIRECTIONS REGIONALES DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT ALSACE, CHAMPAGNE-ARDENNE ET LORRAINE (2015). *Diagnostic territorial de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine*. Document interne. 28 p.

FISCHER L. (2005). *Phénomènes radiatifs et îlot de chaleur urbain dans l'agglomération de Strasbourg*. *Revue Géographique de l'Est*. Vol. 45, p. 99-112.

FORTEL L. (2014). *Ecologie et conservation des abeilles sauvages le long d'un gradient d'urbanisation*. *Agricultural Sciences*. Université d'Avignon. 209 p. [consulté le 15/06/2015]. <URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01159781/document>>

HASSENFEUTEL P. (2008). *Sociologie politique : l'action publique*. Armand Collin, 294 p.

HOSHINO T. (2010). *Estimation and analysis of preference heterogeneity in residential choice behaviour*. *Urban Studies*, 48 (2), p. 363-382.

KACZYNSKI A., HENDERSON K. (2007). *Environmental correlates of physical activity : a review of evidence about parks and recreation*. *Leisure Sciences : an interdisciplinary journal*, vol. 29, issue 4, p. 315-354.

- LAILLE P., PROVENDIER D., COLSON F., SALANIE J. (2013). *Les bienfaits du végétal en ville – Synthèse des travaux scientifiques et méthode d'analyse*. Plante & Cité, Agrocampus Ouest, Val'hor. 36 p. [consulté le 01/06/2015]. <URL : http://www.valhor.fr/fileadmin/A-Valhor/Valhor_PDF/CiteVerte_BienfaitsVegetalVille2014.pdf>
- LAUGIER R. (2012). *L'étalement urbain en France*. Synthèse documentaire. Centre de ressources documentaires Aménagement, Logement, Nature. Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et des Transports et du Logement. 21 p. [consulté le 01/06/2015]. <URL : http://www.cdu.urbanisme.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/Synthese_Etalement_Urbain2012.pdf>
- LE GALES P. (1995). *Du Gouvernement des villes à la gouvernance urbaine*. Revue Française des Sciences Politiques. Vol. 45, n°1. 181 p.
- LOWI T. (1972). *Four Systems of Policy, Politics and Choice*. Public Administration Review, vol. 32, n°4. pp. 298-310. [consulté le 6/07/2015]. <URL : http://www.jstor.org/stable/974990?seq=1#page_scan_tab_contents>
- MICHEL J-M. (2010). *Un plan national pour la nature en ville*. Interview dans la Revue Etd, t comme territoires, n°2. pp. 25-26. [consulté le 09/04/2015]. <URL : <http://fr.calameo.com/read/0042996992975e3d0c228/>>
- MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE (2015). *Feuille de route 2015 issue des trois tables de la Conférence environnementale 2014*. [consulté le 6/07/2015]. <URL : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/FRTE_2015-2.pdf>
- MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE (2010). *Plan Restaurer et valoriser la Nature en Ville*. 38 p. [consulté le 9/03/15]. <URL : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plan_nature_ville_durable2_cle114816.pdf>
- NOIRET S. (2013). *Nature en ville – Définition et focus sur des villes en Lorraine*. Etude du CEREMA pour la DREAL Lorraine. 93 p.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES (2014). *World Urbanization Prospects : Revision 2014*. Department of Economic and Social Affairs – Population Division. 27 p.
- PLANTE & CITE (2015). *Mieux intégrer la flore spontanée en ville, pour une approche écologique du désherbage*. 67 p.
- PEYLET R. (2014). *La ville durable, une politique publique à construire*. Rapport au Premier ministre. 149 p. [consulté le 21/05/2015]. <URL : <http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/rapportpeylet.pdf>>
- RESEAU NATIONAL DE SURVEILLANCE AEROBIOLOGIQUE (2015). *Guide d'information « Végétation en ville »*. 36 p. [consulté le 02/06/2015]. <URL : <http://www.vegetation-en-ville.org/PDF/Guide-Vegetation.pdf>>
- ROYAL S. (2014). *Communication relative à la reconquête des paysages et à la place de la nature en ville*. Communiqué de presse de Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. 2 p. [consulté le 6/07/2015]. <URL : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2014-09-25_Communication_Politique_Paysage.pdf>

TEDESCO C. (2014). *La nature en ville – Base pour un carnet pratique – Réflexion menée en 2013*. Institut d'aménagement et d'urbanisme Île-de-France, rapport de stage. 42 p. [consulté le 09/03/2015]. <URL : http://www.iau-idf.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1066/La_nature_en_ville.pdf>

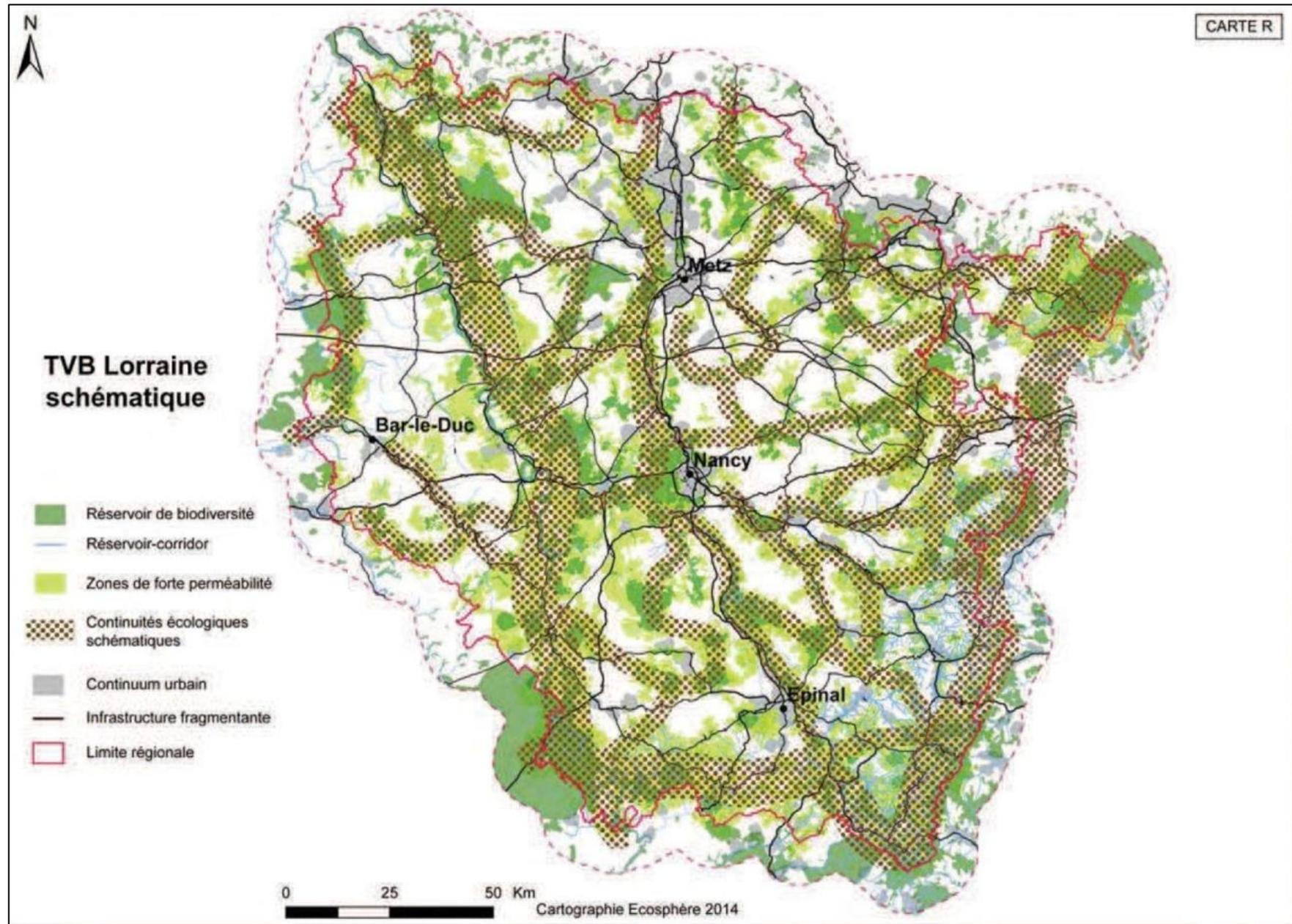
THOENIG J.-C. (1985). *Traité de science politique, Tome 4 : Les politiques publiques*. « L'analyse des politiques publiques ». PUF, Paris. 558 p.

UICN France (2013). *Panorama des services écologiques fournis par les milieux naturels en France*. Volume 2.3 : les écosystèmes urbains. Paris, France. 20 p. [consulté le 01/06/2015]. <URL : http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Panorama-ecosystemes_urbains-m4.pdf>

Table des annexes répétée

Annexe 1 : Carte schématique de la Trame Verte et Bleue en Lorraine (SRCE, 2015).....	46
Annexe 2 : Schéma Régional de Cohérence Ecologique Lorraine - Plan d'action stratégique - Enjeu n°9, orientation 9.1.	47
Annexe 3 : Schéma Régional de Cohérence Ecologique Lorraine - Plan d'action stratégique - Enjeu n°9, orientation 9.2.	48
Annexe 4 : Liste des acteurs contactés dans le cadre de l'étude (en bleu : partenaires, en jaune : porteurs de projets)	49
Annexe 5 : Liste complète des expériences recensées dans le cadre de l'étude.....	51
Annexe 6 : Cahier des charges envoyé lors de la consultation pour la conception graphique des fiches de retour d'expériences.	53
Annexe 7 : Cahier des charges envoyé lors de la consultation pour l'établissement d'un devis pour la réalisation d'un film court Nature en ville.	55
Annexe 8 : Fiches « intervenants » transmises à l'agence de production du film Nature en ville avant tournage.	58
Annexe 9 : Programme détaillé de la Journée Technique Régionale « Connaître et favoriser la nature dans sa commune », 29 septembre 2015 à Pont-à-Mousson.....	64
Annexe 10 : Carton d'invitation à la Journée Technique Régionale.....	66
Annexe 11 : Courrier d'invitation de la direction de la DREAL à la Journée Technique Régionale.....	67
Annexe 12 : Liste résumée des invitations à la journée technique régionale nature en ville.....	68
Annexe 13 : Rôle de quelques principaux acteurs en Lorraine	69
Annexe 14 : Fiches synthétiques de retours d'expériences de nature en ville en Lorraine.....	72

Annexe 1 : Carte schématique de la Trame Verte et Bleue en Lorraine (SRCE, 2015)



Annexe 2 : Schéma Régional de Cohérence Ecologique Lorraine - Plan d'action stratégique - Enjeu n°9, orientation 9.1.



ENJEU N° 9 : FAVORISER L'INTÉGRATION DE LA NATURE DANS LES PROJETS URBAINS

ORIENTATION 9.1 : DÉVELOPPER LA NATURE EN VILLE

SITUATION ACTUELLE

Alors que les grandes villes ont développé une politique biodiversité volontaire, la situation dans les villes moyennes est moins connue. Le développement territorial de la Lorraine est inégal avec une concentration marquée dans le sillon et le nord lorrain (économie, urbain) et des espaces périphériques en retrait.

Le souci de développer une densification urbaine dans ces villes afin de lutter contre la consommation excessive d'espaces agricoles et naturels s'accompagne d'une recherche pour rendre la ville plus agréable et attractive. Cette amélioration du cadre de vie par le développement de la nature en ville constitue un atout pour le développement de ces agglomérations.

La qualité des continuités écologiques en milieu urbain dépend de la gestion appliquée aux différents espaces de nature (gestion harmonique ou différenciée) avec, en particulier, un apport plus ou moins important d'intrants. Elle dépend aussi de la sensibilisation des habitants aux démarches concernant la nature en ville.

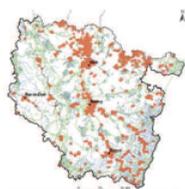
Les actions sur les sols, l'infiltration et plus généralement l'eau dans la ville ne prennent pas assez en compte l'armature verte et bleue urbaine et les potentialités pour les services écosystémiques ou la biodiversité. Outre les cours d'eau, d'autres infrastructures urbaines comme les voies douces ou les toits terrasses peuvent avoir des fonctions mixtes associant la biodiversité.

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

ACTIONS VOLONTAIRES

- Inciter les collectivités à rédiger des réglementations innovantes dans les documents de planification pour préserver les espaces de nature en ville.
- Promouvoir des projets d'aménagement prenant en compte la biodiversité et les continuités écologiques.
- Promouvoir une politique incitative pour limiter l'imperméabilisation des sols en ville, favoriser l'infiltration des eaux et améliorer la perméabilité de la ville à la biodiversité et aux continuités écologiques.
- Promouvoir la mixité des espaces urbains publics et privés pour les adapter à la biodiversité (ex : voies vertes mixtes, cours d'eau et leurs berges, jardins familiaux, ...).
- Limiter l'utilisation des produits phytosanitaires en ville, développer une politique zéro phyto.
- Promouvoir le développement du label « Commune Nature ».

ZONES D'ATTENTION PARTICULIERE



Espaces soumis à une forte pression urbaine.

CONDITIONS DE LA REUSSITE

FAISABILITÉ TECHNIQUE

La coordination des nombreuses collectivités est un enjeu.

FAISABILITÉ FINANCIÈRE

- Les fonds proviennent avant tout des collectivités mais des incitations peuvent avoir lieu via des appels à projets.
- FEDER (axe 5, OT6) selon les conditions d'éligibilité à ce fonds.
- Agences de l'eau (zéro phyto).

MOBILISATION DES ACTEURS

Communes et leurs groupements, associations de cadre de vie, entreprises, FREDON Lorraine, Conseils Généraux.

LIEN AVEC D'AUTRES POLITIQUES

Favoriser le partage et la coordination des démarches « armature verte et bleue urbaine » des collectivités et des entreprises via une communication et une sensibilisation adaptées.

SUIVI DE L'ORIENTATION

RÉSULTAT ATTENDU à l'HORIZON 2021

Dans les communes les plus urbanisées de Lorraine, les collectivités auront mis en place des dispositions favorisant la nature en ville.

Annexe 3 : Schéma Régional de Cohérence Ecologique Lorraine - Plan d'action stratégique - Enjeu n°9, orientation 9.2.



ENJEU N° 9 : FAVORISER L'INTEGRATION DE LA NATURE DANS LES PROJETS URBAINS

ORIENTATION 9.2 : PRÉSERVER LES FRANGES URBAINES

SITUATION ACTUELLE

L'étalement urbain (habitations, zones d'activités, réseaux) affecte en premier lieu les franges urbaines et en particulier la SAU mais certains espaces comme les zones d'activités et lotissements comprennent de grandes dépendances vertes valorisables.

L'agriculture périurbaine offre de nouvelles opportunités de développer des circuits courts et du lien social entre les habitants tout en préservant les franges urbaines.

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

ACTIONS VOLONTAIRES

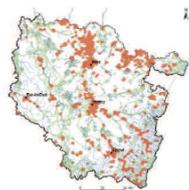
- Développer dans les documents de planification, un traitement adapté de ces franges urbaines (densités dégressives, coulées vertes, parkway...) et porter une vigilance particulière sur l'intégration paysagère des franges urbaines.
- Accompagner les projets d'aménagement par la production d'un cahier des charges d'aménagement et de gestion pour les futurs opérateurs ou acquéreurs de zones d'activités.
- Favoriser l'usage des outils des Conseils Généraux pour les franges urbaines : périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), réglementation de boisement...

SUIVI DE L'ORIENTATION

RÉSULTAT ATTENDU à l'HORIZON 2021

Avoir défini des modalités d'animation pour l'intégration des continuités écologiques dans les ZAC à partir du cahier des charges produit et mobiliser tous les départements autour des possibilités PAEN ou réglementation de boisement des Conseils Généraux.

ZONES D'ATTENTION PARTICULIERE



Espaces soumis à une forte pression urbaine.

CONDITIONS DE LA REUSSITE

FAISABILITÉ TECHNIQUE

- Il faut définir des modalités concernant la conditionnalité sur les dépendances vertes des ZAC.
- Les dispositions du cahier des charges de cession des terrains doivent être accompagnées de dispositions réglementaires dans le document d'urbanisme pour avoir une portée juridique.

FAISABILITÉ FINANCIÈRE

FEADER (mesure 7.6 B PAEN).

MOBILISATION DES ACTEURS

Etat, Agences d'urbanisme, communes et leurs groupements, SCoT.

LIEN AVEC D'AUTRES POLITIQUES

- Le moratoire sur 10 ans proposé par Lorraine 2020 en ce qui concerne la consommation de l'espace agricole est un objectif légitime qui va néanmoins au-delà des obligations réglementaires. Ainsi la loi de modernisation de l'agriculture de 2010 visait un objectif national de réduction de moitié du rythme d'artificialisation des terres agricoles. Cet objectif contenu uniquement dans l'exposé de motifs ne constitue pas un objectif opposable juridiquement.
- Les maîtres d'ouvrage du SRCE soutiendront les dispositions du Plan Régional de l'Agriculture Durable en Lorraine (PRAD) visant à *encourager les démarches territoriales de développement des circuits de proximité notamment au travers de l'agriculture périurbaine.*



Annexe 4 : Liste des acteurs contactés dans le cadre de l'étude (en bleu : partenaires, en jaune : porteurs de projets)

N° de l'org.	Organisme	Personne(s) rencontrée(s)	Fonction	Compléments
1	Agence de l'Eau Rhin-Meuse	BECKER Delphine	Chargée de mission départements - EcoPhyto	
2	Agence de Paysage Claire Alliod	ALLIOD Claire	Paysagiste-conseil	
2	Agence de Paysage Claire Alliod	FORÊT Marie	Paysagiste chargée d'études	
3	Comité de tourisme de Moselle	CARRARA Vanessa	Chargée de mission Fleurissement	
4	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 54	HUSSON Matthieu	Paysagiste	
5	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 55	FUCHS Tristan	Ingénieur chargé d'études aménagement du territoire	Entretien téléphonique
6	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 57	DERELLE Thierry	Paysagiste-conseiller	
7	Direction Départementale des Territoires 54	PIERRE Yoann	Correspondant EcoQuartiers	
8	DREAL - Service Climat Energie Logement et Aménagement	NAUDIN Isabelle	Chargée de mission Villes et territoires durables (EcoQuartiers)	
9	Ecole d'horticulture et de paysage de Roville-aux-Chênes	VIRIOT Sébastien	Enseignant en aménagements paysagers - coordinateur de licence	Entretien téléphonique
9	Ecole d'horticulture et de paysage de Roville-aux-Chênes	BARDET Laurent	Directeur de l'enseignement	Entretien téléphonique
10	Fédération Française de Paysage	SCHWAGER Thomas	Vice-président	
11	FREDON Lorraine	SOMMER Charlie	Chargé de mission	
11	FREDON Lorraine	LARUELLE Christelle	Chargée d'études	
12	PNR Ballons des Vosges	SCHALLER Frédéric	Chargé de mission Paysage et aménagement durable	Entretien téléphonique
13	PNR Lorraine	PHILIPCZYK Anne	Paysagiste	
14	Société Nationale d'Horticulture de France	DUPENDANT Amélie	Chargée de projet "Jardiner autrement"	
15	Communauté de communes du Toulois	BOEGLIN Stéphane	Responsable Pôle Environnement	

15	Communauté de communes du Toulois + Pays de Colombey + Hazelle	DAVIOT Gaël	Technicien de rivière	
16	Communauté urbaine du Grand Nancy	PELTIER Sylvain	Chargé de mission Planification urbaine et écologie urbaine	
16	Communauté urbaine du Grand Nancy	ASTAING Virginie	Chargée de projet Rénovation urbaine	
17	Commune de Bitche	KREMER Arsène	Responsable Service Espaces Verts	
17	Commune de Bitche	PEIFER Steve	Responsable-adjoint Service Espaces Verts	
18	Commune de Bouzonville	CHAMPLON Robert	Adjoint au maire chargé du développement durable	
19	Commune de Cornimont	HOLVECK David	Directeur des services techniques	
20	Commune de Houdemont	MOUGEL Paul	Adjoint au maire chargé du développement durable	
21	Commune de Jarny	MOREAU Guillaume	Chargé de mission environnement	
22	Commune de Metz	MARQUETON Sébastien	Directeur adjoint pôle Parcs et Jardins	
22	Commune de Metz	GRIMM Caroline	Architecte Paysagiste	
22	Commune de Metz	KOENIG Michel	Directeur pôle Parcs et Jardins	
23	Commune de Vigneulles-lès-Hattonchatel	RENGEARD Daniel	Maire délégué au village de Viéville-sous-les-Côtés	
24	Conseil Départemental 88	GYSIN Stéphanie	Chargée de mission paysage	Entretien téléphonique
25	Meuse Nature Environnement	COCHET Pauline	Coordinatrice de l'association	
25	Meuse Nature Environnement	DUVALLET Virginie	Animatrice nature chargée de mission Education à l'environnement et au développement durable	
25	Meuse Nature Environnement	KARP Antoine	Animateur nature	

Annexe 5 : Liste complète des expériences recensées dans le cadre de l'étude

Organisme	Dépt	Actions	Fiche	Film	JR
Communauté de communes du Toulois		Restauration de cours d'eau (Grosrouvres)	X		
Communauté urbaine du Grand Nancy		EcoQuartier du plateau de Haye	X		
Commune de Chambley		Plan de plantation, espèces locales			
Commune de Dieulouard	54	PLU intégrant la TVB			
Commune de Friaucourt		Renaturation de bras mort de cours d'eau, frayère			
Commune de Houdemont		Plan d'actions biodiversité	X	X	X
Commune de Jarny		Gestion différenciée	X	X	
Commune de Laxou		Vergers et sensibilisation			
Commune de Montreux		Actions diverses, plantations			
Commune de Pulnoy		Verger associatif (en cours)			
Commune de Commercy		Jardins partagés			
Commune de Ligny-en-Barrois		Jardins partagés			
Commune de Mognéville		Engagement vers le zéro phyto			
Commune de Revigny-sur-Ornain		Gestion différenciée			
Commune de Verdun	55	Jardins partagés			
Commune de Vigneulles lès Hattonchatel - Village de Viéville-sous-les-Côtes		Requalification du village	X		
Meuse Nature Environnement		Sensibilisation, jardins partagés	X	X	X
Communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette		Frange urbaine			
Commune de Bitche		Fleurissement et gestion écologique	X	X	
Commune de Bouzonville		Renaturation du parc de la Nied	X		
Commune de Dieuze		Réduction des phytos (en cours)			
Commune de Henridorff	57	Gestion des usoirs			
Commune de Metz		Gestion écologique des parcs et jardins			X
Commune de Sarreguemines		Zéro Phyto			
Commune de Scy-Chazelles					
Commune de Thionville		Jardins familiaux			
Commune de Vasperviller		Agenda 21, Abeilles, Natura 2000			
PNR Vosges du Nord		Jardinier pour la biodiversité			
Association régionale d'expérimentation horticole		Innovations vers une horticulture durable			
Commune de Cornimont	88	Commune Zéro Phyto	X	X	
Commune de La-Croix-Aux-Mines		Parcours pédestre			
Commune de Mirecourt					

Commune de Rambervillers	Actions diverses, plan Abeilles du CD 88		
Conseil Départemental des Vosges	Plan Abeilles et Insectes Pollinisateurs	X	X
PNR Ballons des Vosges	Cultivons la nature au jardin		
PNR Lorraine	Concours Jardins et Biodiversité		
Conseil Régional Lorraine	Label Commune Nature		
Entreprise HURSTEL			
Entreprise KEIP			
Entreprise Dautreleau Paysages			
Entreprise DHR			
Entreprise Meuse Paysages			

Annexe 6 : Cahier des charges envoyé lors de la consultation pour la conception graphique des fiches de retour d'expériences.



CAHIER DES CHARGES Conception graphique de fiches Retours d'expériences « Nature en ville »

I. PRESENTATION GENERALE

1. La DREAL Lorraine

Service régional déconcentré du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) pilote les politiques de développement durable des territoires, résultant notamment des engagements du Grenelle de l'Environnement.

2. Contexte

La démarche de la DREAL s'inscrit dans le cadre de la déclinaison régionale des politiques nationales en matière de Nature en ville, à travers le plan national « Restaurer et Valoriser la Nature en Ville », ainsi que dans le contexte d'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

II. PROJET

1. Objectifs des fiches

- Valoriser des actions positives de gestion ou d'aménagement favorisant la Nature en ville, menées par des communes, des associations ou des entreprises sur leur territoire.
- Constituer une base de retours d'expériences, un support d'échange de solutions techniques et de bonnes pratiques pour l'ensemble des acteurs de la région.
- Constituer un outil de sensibilisation aux enjeux et aux moyens de la prise en compte de la nature en espace habité (villes et villages), à destination des acteurs locaux, publics et privés, ainsi que des particuliers.

2. Conditions d'exécution

Le projet concerne la mise en page de **10 fiches au format A4** (deux à quatre pages par fiche) soit un total de **40 pages maximum**.

L'ensemble des textes, photos, logos et cartes seront fournis par la DREAL.

Les propositions de maquettes par le prestataire feront l'objet d'échanges avec la DREAL pour validation.

Les fiches devront être livrées sous format **numérique**. Aucune impression n'est demandée.

Les fiches devront être finalisées et livrées **pour le 1^{er} septembre 2015**.

III. MODALITES DE REPONSE

1. Candidature

Les candidatures doivent être adressées à la DREAL **avant le 22 juin 2015**.
Les candidats pourront proposer des exemples de réalisations similaires au présent projet.

2. Contact projet

DREAL Lorraine – Service Ressources et Milieux Naturels
15 rue Claude Chappe
57 000 METZ

Camille GAZAY
camille.gazay@i-carre.net
03 87 56 42 12

Nathalie HURON
nathalie.huron@developpement-durable.gouv.fr
03 87 56 42 37

Annexe 7 : Cahier des charges envoyé lors de la consultation pour l'établissement d'un devis pour la réalisation d'un film court Nature en ville.



CAHIER DES CHARGES **Réalisation d'un film court** **Nature en ville en Lorraine**

I. PRESENTATION GENERALE

1. La DREAL Lorraine

Service régional déconcentré du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) pilote les politiques de développement durable des territoires, résultant notamment des engagements du Grenelle de l'Environnement.

2. Contexte

La démarche de la DREAL s'inscrit dans le cadre de la déclinaison régionale des politiques nationales en matière de Nature en ville, à travers le plan national « Restaurer et Valoriser la Nature en Ville », ainsi que dans le contexte d'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

L'objectif est d'impulser une dynamique de **réseau** qui permette de mobiliser les acteurs de la Nature en ville en Lorraine, identifier les partenaires et les organismes-ressources ainsi que dynamiser les échanges entre acteurs et favoriser les retours d'expériences.

Actions :

- Organisation d'une Journée Technique Régionale le 29 septembre 2015
- Valorisation d'expériences de gestion ou d'aménagements urbains favorisant la Nature en ville : réalisation de fiches synthétiques et d'un **film court**.

II. LE PROJET

1. Objectifs du film

- Constituer un **outil de communication** sur la Nature en ville : définir et illustrer la Nature en ville, présenter quelques enjeux et moyens d'action
- **Valoriser** des actions positives de gestion ou d'aménagement sur la Nature en ville : mettre en valeur des exemples, montrer ce qui est possible.
- Illustrer la **diversité d'acteurs** concernés et leur donner la parole ; soutenir la dynamique de réseau.

Public visé : Collectivités territoriales (élus, services techniques), entreprises, associations, propriétaires particuliers...

2. Message

1. Qu'est-ce que la Nature en ville ? Introduction en images pour illustrer la diversité des situations (parcs, fleurissement, jardins partagés, végétation spontanée sur trottoirs, friches, voies ferrées...).
2. Quelles actions pour favoriser la Nature en ville ? Interventions d'acteurs pour décrire des exemples d'actions, illustrées par des images des réalisations concrètes.

Ton de la vidéo : discours accessible, avec des éléments techniques si nécessaire. Le discours doit à la fois présenter l'action et les éléments positifs du projet (en quoi cette action est-elle favorable à la Nature en ville) et amener une réflexion sur les contraintes éventuellement rencontrées (résistances) et les solutions possibles (ce qui a été fait ou ce qui serait nécessaire pour lever les résistances).

III. CONDITIONS D'EXECUTION

1. Modalités des interventions

Contenu possible des interventions :

- Présentation de l'acteur (bandeau par exemple)
- Description rapide des enjeux (pourquoi l'action) et de l'action réalisée – bilan positif
- Résistances rencontrées, problèmes et solutions trouvées ou ce qu'il faudrait pour lever ces résistances.

En fonction des prises de vues, les propositions du prestataire sont les bienvenues pour le contenu des interventions.

Intervenants possibles (non exhaustif) :

- un élu (représentant une collectivité)
- un service technique et/ou une entreprise
- une association
- une collectivité type Conseil Départemental

La DREAL transmettra les contacts des intervenants pressentis à l'agence de production qui prendra en charge l'organisation des rendez-vous. Un accompagnement sur le terrain par la DREAL est envisageable si nécessaire.

2. Images

Il est souhaitable de consacrer la majeure partie du document vidéo à des images illustrant directement la Nature en ville (faune et flore) et les exemples décrits par les intervenants.

3. Modes de diffusion

La production sera mise en ligne sur le site internet de la DREAL. Un lien vers cet espace sera publié sur le portail national Nature en Ville.

Le film pourra également être diffusé lors de la Journée Régionale du 29/09.

4. Lieux de tournage

Une dizaine de lieux de tournage (maximum) sont à envisager sur l'ensemble du territoire lorrain. Les interviews seront à réaliser le plus possible en extérieur, sur le terrain. Les plans de Nature en ville et d'illustration des actions seront réalisés en extérieur. Les contraintes météorologiques seront donc à prendre en compte.

5. Durée

Le film sera d'une durée d'environ 5 minutes (maximum).

6. Eléments graphiques

Des remerciements sont à prévoir en fin de film, avec apparition du logo de la DREAL.

7. Qualité requise

Une version en Haute Définition ainsi qu'une version dans un format compatible avec le visionnage sur internet seront fournies.

8. Propriété intellectuelle

La DREAL souhaite être propriétaire de l'intégralité du document vidéo produit. Il est demandé que l'agence de production fournisse à la DREAL l'ensemble des prises de vues et les droits associés afin de pouvoir utiliser les images si besoin.

9. Délais

La production doit impérativement être terminée et livrée pour le 01 septembre 2015.

IV. MODALITES DE REPONSE

1. Candidature

Les candidatures doivent être adressées à la DREAL avant le **20 mai 2015**.

Les candidats veilleront à fournir une présentation de l'agence ainsi que des références sur des prestations comparables au présent projet.

2. Contact projet

DREAL Lorraine – Service Ressources et Milieux Naturels
15 rue Claude Chappe
57 000 METZ

Camille GAZAY
camille.gazay@i-carre.net
03 87 56 42 12

Nathalie HURON
nathalie.huron@developpement-durable.gouv.fr
03 87 56 42 37

Annexe 8 : Fiches « intervenants » transmises à l'agence de production du film Nature en ville avant tournage.

Fiche intervenant n°1 – Houdemont (54)

Contact

Paul MOUGEL – adjoint au maire chargé du développement durable
paul.mougel@mairie-houdemont.fr
06 59 00 90 12
Mairie de Houdemont - 2 allée Gaston Lelièvre - 54180 HOUEMONT
03 83 56 21 22

Thématique principale, actions à valoriser

→ **Fil rouge = politique communale de biodiversité.**

Objectif affiché de favoriser la biodiversité de la commune, nombreuses actions en ce sens. La commune en a fait son thème pour le concours fleurissement 2015.

Qu'est-ce que la biodiversité pour eux ? Pourquoi choisissent-ils de la favoriser ?

Réduction des pesticides : évolution de la politique de gestion des espaces verts, mise en place d'une gestion différenciée avec partenaire FREDON.

Quelle acceptation sociale (élus, habitants) ?

Comment accompagnent-ils l'évolution des pratiques pour les salariés ?

Quelles conséquences en termes de budget ?

Actions de sensibilisation du public. *Lesquelles ?*

Parler de la ZAC : groupe de travail biodiversité porté par M. Mougel.

Quelle implication des entreprises ? Comment favoriser la biodiversité sur une ZAC ?

Éléments-clés du discours

Éléments recueillis lors de notre rencontre avec M. Mougel début mai dernier.

- Volonté de mettre en place une véritable politique de biodiversité dans la commune.
- Houdemont cherche à trouver son identité en termes de biodiversité (cf démarche d'observatoire de la biodiversité menée en 2011).
- Vision intéressante de la végétation spontanée (mousse et herbes des trottoirs) qui se développe suite à l'arrêt d'utilisation des produits phytosanitaires. M. Mougel a un regard tolérant sur ces herbes folles souvent considérées comme « sales » par les habitants lors des changements de pratiques. Il évoque un « nouveau concept de propreté », envisage un fleurissement des trottoirs → *à creuser*

Remarques

Point de langage : on peut trouver les deux appellations « pesticides » = « produits phytosanitaires », mais c'est la deuxième formule qui est la plus correcte à utiliser. Zéro Phyto désigne les communes qui n'utilisent plus ces produits dans l'entretien de leurs espaces verts.

Images/lieux à illustrer

Les coteaux sont un espace de nature remarquable, bien que pas directement liés à l'espace habité.

Voir avec M. Mougel pour d'autres espaces de nature ou aménagements liés à la biodiversité en ville (ruches, nichoirs, fauches tardives, etc.).

Photos

1. Exemple de fauche tardive (avec bordure tondue pour montrer que l'espace n'est pas délaissé mais entretenu).
2. Sentier sur les coteaux
3. Vergers sur les coteaux
4. Etang/cours d'eau
5. Panneau d'information réalisé avec les élèves de l'école.

Fiche intervenant n°2 – Jarny (54)

Contact

Guillaume MOREAU – chargé de mission environnement
environnement@jarny.fr

Mairie de Jarny - Place Paul Mennegand - 54800 JARNY
03 82 33 14 54

A noter : l'intervenant pour le film sera un élu. Guillaume Moreau est l'intermédiaire.

Thématique principale, actions à valoriser

→ **Action-phare** : Réhabilitation d'une zone humide en plein centre-ville = lieu-dit le « Petit Etang ». Accès pédagogique (sentier, ponton) et sensibilisation par panneaux, sorties scolaires, etc.

Existence d'un Agenda 21 local (depuis 2006) qui cadre les actions de Nature en ville de la commune, décliné en fiches-actions opérationnelles.

Autres actions :

plan de gestion différenciée mis en place avec le soutien de la FREDON
entretien des chemins de randonnée par traction animale, fauche par cheval de trait, ramassage déchets par un âne. Action réalisée avec association d'insertion professionnelle de Moncel.

→ Beaucoup de travail sur la **sensibilisation** : résistances des habitants à l'absence de désherbage /fauche. 5 comités de quartier en 2008 pour expliquer la nouvelle démarche de gestion, beaucoup de communication autour de la gestion différenciée, dons de graines, fête de la nature, travail avec les écoles (1 jardin dans mon école).

Remarques

La gestion différenciée consiste à ne pas gérer tous les espaces verts d'une commune de la même manière, mais à adapter les pratiques de gestion aux objectifs que l'on veut faire porter à l'espace (par exemple, beaucoup d'entretien pour les espaces fleuris devant la mairie, tonte régulière, mais fauche 1 à 2 fois par an seulement pour des espaces plus naturels ailleurs dans la commune).

Images/lieux à illustrer

Le « Petit Etang ».

Illustrer la gestion différenciée par des images de zones entretenues de manière plus ou moins stricte.

Illustrer si possible les actions pédagogiques, panneaux, jardins des écoles, gîtes à insectes...

Photos

1. Ponton du Petit Etang
2. Ruisseau dans la zone du Petit Etang

Fiche intervenant n°3 – Bitche (57)

Contact

Arsène KREMER – Responsable du service Espaces Verts
Steve PEIFER – Responsable-adjoint du service Espaces Verts
dst@ville-bitche.fr
03 87 96 01 40

Ateliers municipaux
Route de Wissembourg
57230 BITCHE

Thématique principale, actions à valoriser

Action principale : création de **jardins éphémères**, durée 4-5 ans, une vingtaine sur l'ensemble de la commune.

Jardins à thèmes, grande créativité et sensibilité esthétique.

Thèmes artistiques (« Sous les jupes des filles », réalisé avec créations métalliques d'une styliste de La Petite Pierre) ou plus écologiques (« Piaf » géant avec nichoirs placés dans toute la ville).

Lieu phare : **Jardin pour la Paix.**

Géré en partenariat avec la régie de la citadelle de Bitche.

Gestion écologique des coteaux de la citadelle : pâturage de moutons (agriculteur local conventionné), transhumance à travers la ville qui marque l'ouverture du jardin en avril, et retour fin octobre. Fête du mouton en clôture.

Partenariat avec tous les publics : CAT Albestroff qui s'occupe de l'entretien d'un jardin, plantations potagères dans les écoles, récolte par des personnes de l'unité Alzheimer et restos du cœur.

Communication : quelques difficultés lors du passage à Zéro Phyto (ensemble de la commune, même le cimetière, depuis plus de 7 ans) – beaucoup de communication, grâce à la presse locale également = moins de difficultés aujourd'hui.

Éléments de pédagogie : ruche vitrée dans le Jardin pour la Paix ; jardin ouvrier pour le personnel du service technique, ruches municipales pour sensibiliser les habitants.

Éléments du discours - Remarques

→ Fil rouge = approche esthétique de la nature en ville.

Sensibilité écologique également, mais surtout en termes de « laisser faire la nature » (par exemple venue d'oiseaux dans les nichoirs, biodiversité dans les prairies en fauche tardive, etc.).

Comment perçoivent-ils la biodiversité ? Que signifie-t-elle pour eux ?

Notion de « propre » : pas de tolérance aux herbes folles sur les trottoirs par exemple.

Entretien écologique (pas de produits phytosanitaires, présence de ruches, nichoirs, fauches tardives), mais pas d'acceptation de la nature libre ; elle doit être contrôlée dans des zones définies.

La nature est acceptée et même favorisée, mais elle ne doit pas entrer en conflit avec l'enjeu du « beau » dans la commune.

Images/lieux à illustrer

- Jardin pour la Paix et autres jardins éphémères
- Citadelle et pâturage des moutons
- Éléments de nature dans la ville (nichoirs, ruches)

Contact

Virginie DUVALLET – animatrice Education à l'Environnement et au Développement Durable
en charge de l'encadrement des projets de jardins partagés

duvallet.mne@hotmail.fr

Meuse Nature Environnement (association de sensibilisation à l'environnement)
03 29 76 13 14

Thématique principale, actions à valoriser

Accompagnement de démarches de Jardins Partagés

(= jardins communautaires : jardins gérés par un groupe d'habitants).

Cadre : programme Territoire et Biodiversité de MNE.

MNE = force de proposition pour mise en place de jardins partagés et force d'animation pour soutenir les projets.

Jardins partagés : lieu de rencontre, fédérateur au cœur de la cité. Animation de MNE pour accompagner les gens, introduire au jardinage, enseigner les questions pratiques et l'approche écologique. Formation à toutes les thématiques : techniques de culture, paillage, faune du sol, etc. → notion d'écosystème intégrée petit à petit pour favoriser le respect de la biodiversité.

MNE réalise beaucoup d'actions de sensibilisation au jardinage en général, qui permet de toucher différents publics. Forte demande sociale.

→ *Qu'est-ce qu'un jardin partagé ? Comment peut-il être mis en place, entretenu, géré ?*

→ *Quelle demande sociale pour les jardins partagés ? Quel est le rôle, quels sont les bénéfices de la mise en place de jardins partagés pour les habitants ? parler du rôle social, lieu de rencontre et d'échange, les habitants sont acteurs d'un projet...*

→ *Difficultés éventuelles ? Comment les surmonter ?*

Travail de mise en réseau au niveau départemental pour coordonner les actions de jardins partagés. Sites à Bar-le-Duc, Verdun, Ligny-en-Barrois...

Initiative de MNE pour structurer en réseau local ces actions.

Eventuellement aborder d'autres questions au-delà des projets de jardins partagés en eux-mêmes :

- la nature en ville au service de l'insertion : utiliser la nature en ville et les jardins comme support pour l'accueil d'un public fragile (travaux d'intérêt général, personnes handicapées, élèves de collège en difficulté...).
- Sensibilisation à la biodiversité cultivée et aux semences : fête de la courge.

Remarques

Rencontre des acteurs du réseau départemental autour des jardins partagés à Verdun le 15/07/15.

Visite du jardin partagé du secours catholique.

Possibilité de prises de vues à Verdun et à Bar-le-Duc avec MNE.

Images/lieux à illustrer

Images de jardins partagés, si possible avec des habitants en train de jardiner.

Fiche intervenant n°5 – Cornimont (88)

Contact

David Holveck – chef des services techniques
d.holveck@cornimont.fr
03 29 24 04 92

Mairie de Cornimont – 3 rue des Grands Meix - 88310 CORNIMONT
03 29 24 11 13

Thématique principale, actions à valoriser

→ **Fil rouge = commune intégralement en Zéro Phyto depuis 2009.**

Abandon de l'utilisation des pesticides dans l'entretien de tous les espaces verts, cimetière compris.

Origine de l'action : reprise en régie communale des services de l'eau → objectif de préserver les ressources naturelles (eau), pour les communes en aval également.

Solutions techniques : machines de désherbage (gaz, thermique), débroussailleuse. Abandon du désherbage vapeur finalement car consomme fioul (pollution). Démarche d'acceptation de l'herbe, volonté de laisser pousser et tondre plutôt qu'éliminer.

Appui de la FREDON Lorraine pour bilan sur l'utilisation des pesticides par la commune, soutien lors du lancement de la démarche de réduction des produits phytosanitaires.

Communication

Indispensable. Tollé au début de la démarche de réduction des pesticides (changement d'aspect des espaces publics).

Outils = réunions publiques, médias, presse, pancartes sur le terrain et bulletin communal.

Aujourd'hui, après 6 ans, réactions positives inattendues au sujet du cimetière « vert » par exemple.

Nécessite un personnel investi. Dans le cas de Cornimont, 1 membre du personnel a été formé par la FREDON, et le responsable espace verts est de sensibilité écologique.

Concours Villes et Villages Fleuris : changement du cahier des charges, plus écologique. Cornimont a obtenu sa seconde fleur en cours de transition vers le Zéro Phyto.

Objectif d'éviter un surcroît de travail et convaincre les élus (nécessaire à la pérennité de la démarche). Pelouse fleurie semée au bord des trottoirs par exemple (moins d'entretien).

Images/lieux à illustrer

Lieux illustrant la démarche Zéro Phyto et l'acceptation de l'herbe en ville : bords de trottoirs fleuris, cimetière vert, etc.

Sentier des colverts = espace labellisé Ecojardin.

Attention ! Présence de **Renouée du Japon**, une plante exotique envahissante, au bord du cours d'eau longé par le sentier des colverts (cf photo 5). Eviter de prendre des images de cette plante qui détruit la biodiversité par son caractère envahissant en remplaçant toutes les autres plantes, et qui est très difficile à éliminer.

Photos

1. Cimetière
2. Cimetière
3. Sentier des colverts
4. Panneau de sensibilisation au Zéro Phyto (sentier des colverts)
5. Renouée du Japon (grandes feuilles vertes avec tiges rouges) – plante invasive !

Annexe 9 : Programme détaillé de la Journée Technique Régionale « Connaître et favoriser la nature dans sa commune », 29 septembre 2015 à Pont-à-Mousson

Journée technique régionale Nature en ville
29 septembre 2015, Abbaye des Prémontrés, Pont-à-Mousson
Service Ressources et Milieux Naturels – DREAL Lorraine
Connaître et favoriser la nature dans sa commune

Journée animée par Nathalie MILION.

MATIN

8h45 **Accueil – café**

9h15 **Ouverture du colloque**

| Emmanuelle GAY – Directrice de la DREAL Lorraine

| Florent CHAPPEL – Chargé de mission nature en ville, Bureau de l'aménagement opérationnel durable – Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (DGALN/DHUP).

| Romuald LORIDAN – Chargé de mission Trame Verte et Bleue – Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (DGALN/DEB).

Présentation de la politique du Ministère et de la déclinaison régionale dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique

9h45 **Introduction générale de la journée**

| Philippe CLERGEAU – Professeur au Muséum national d'Histoire naturelle, expert en écologie des territoires et écologie urbaine

Film DREAL – « *Nature en ville : des initiatives en Lorraine* » – 6 min

10h15 **Table ronde 1 – La Nature en ville : enjeux, bienfaits et approches**

Qu'est-ce que la nature en ville ? Quels enjeux environnementaux, paysagers, sociaux, économiques ou de santé représente-t-elle ? Pourquoi la favoriser ?

| Claire ALLIOD – Paysagiste DPLG, enseignante à l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles, paysagiste-conseil de l'État

| Jean-Pierre HUSSON – Géographe, enseignant à l'Université de Lorraine

| Jean-Pierre SCHMITT – Directeur d'Air Lorraine

| Marc VERDIER – Architecte-urbaniste, enseignant-chercheur à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy, gérant de l'agence Verdier-Tappia

➤ *Questions du public*

11h15 **Table ronde 2 – Biodiversité et trames vertes en milieu urbanisé**

Introduction – Philippe CLERGEAU – 25 min

Quelle biodiversité en milieu urbain ? Comment fonctionnent les milieux ?

Table ronde – Les leviers d'action en faveur de la biodiversité : gestion et planification

| Philippe CLERGEAU

Comment penser la ville de demain ? Quel enjeu pour les documents de planification ?

| Pascal MALLAVERGNE – Ingénieur en charge du patrimoine arboré et des équipes d'entretien des espaces verts de la ville de Metz

Gestion écologique des espaces et biodiversité

| Paul MOUGEL – Adjoint au maire en charge du développement durable et de l'économie de la ville de Houdemont

Actions en faveur de la biodiversité à Houdemont

➤ *Questions du public*

12h30 **Pause déjeuner**

14h00 **Table ronde 3 – Focus sur un enjeu lorrain : franges urbaines et milieux ruraux**

Introduction – **Matthieu HUSSON** – Ingénieur paysagiste au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Meurthe-et-Moselle – 25 min

Quels enjeux pour les petites communes rurales ? Quels moyens techniques ? Quelle valorisation possible de leur patrimoine naturel et paysager ?

Table ronde – Comment s'approprier la thématique en commune rurale ?

Stéphanie GYSIN – Chargée de mission Paysages et Biodiversité au Conseil Départemental des Vosges

Présentation du plan Abeilles et Insectes Pollinisateurs

Fabien POTIER – Chargé d'interventions à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Solutions et accompagnement pour le passage en Zéro Phyto

Matthieu HUSSON

➤ *Questions du public*

15h15 **Table ronde 4 – Ressources techniques, formation et sensibilisation des publics**

Introduction – **Baptiste CHASSAING** – Chargé de diffusion web, Plante & Cité – 20 min

Présentation de Plante & Cité et du portail national Nature en Ville.

Table ronde – Quelles actions de sensibilisation autour de la nature en ville ? Comment accompagner l'évolution des pratiques ?

Amélie DUPENDANT – Chargée de projet Jardiner Autrement, Société Nationale d'Horticulture de France

Sensibilisation des particuliers aux pratiques de jardinage écologique

Antoine KARP – Animateur nature et chargé de mission Territoires et Biodiversité à l'association Meuse Nature Environnement

Actions de sensibilisation à la biodiversité et la nature en ville

Patrice LEHOUARNO – Architecte-paysagiste, enseignant à l'Ecole d'Horticulture et de Paysage de Roville-aux-Chênes

Evolution des pratiques et formation des professionnels

➤ *Questions du public*

16h30 **Conclusion de la journée**

Annexe 10 : Carton d'invitation à la Journée Technique Régionale.

Informations pratiques

Date
Mardi 29 septembre 2015
8h45 à 16h45

Lieu
Abbaye des Prémontrés
9 rue Saint-Martin
54700 Pont-à-Mousson

Accès
Train TER (10 min depuis la gare)
A31

Pour tous renseignements, contacter :
DREAL Lorraine – Service Ressources et Milieux Naturels
Nathalie Huron – 03 87 56 42 37
Camille Gazay – 03 87 56 42 12



Coupon-réponse

Participation à la journée Nature en ville du 29 septembre 2015 à Pont-à-Mousson
Attention, nombre de places limité.

Nom : _____ **Prénom :** _____
Organisme : _____
Fonction : _____
Adresse électronique : _____
Téléphone : _____

Je souhaite prendre le **repas** sur place : oui non

Merci d'adresser ce coupon-réponse **avant le 4 septembre 2015** par voie électronique à l'adresse suivante :

srmn.dreal-lorraine@developpement-durable.gouv.fr

Journée technique régionale – Nature en ville

Connaître et favoriser la nature dans sa commune

Spontanée, maîtrisée, voulue, subie, la Nature est présente en milieu urbain, que ce soit dans les grandes villes comme dans les plus petites communes rurales. Force est de constater les nombreux services qu'elle rend à l'Homme. Cette nature, il faut davantage la connaître, la protéger, la valoriser, la penser dans nos projets d'aménagement et plus largement dans nos projets de territoire. **Mais de quelle nature parle-t-on ? Qu'est-ce que la Nature en ville ? Comment la favoriser ?**

Cette journée propose avec élus, associations, paysagistes, écologues, géographes, collectivités, services de l'Etat, de poser les bases de ce débat.



Programme prévisionnel Animatrice : Nathalie Milion

8h45 : Accueil – café

9h15 : Ouverture de la journée

9h45 : Introduction générale par Philippe Clergeau, professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle, spécialiste en écologie urbaine

10h15 : TABLE RONDE 1

La Nature en ville, enjeux, bienfaits et approches

Pourquoi a-t-on besoin de Nature en ville ?

Comment prendre en compte la diversité des regards et des approches de chacun ?

11h15 : TABLE RONDE 2

Biodiversité et trames vertes en milieu urbanisé

Comment fonctionne le monde vivant en milieu anthropique ?

Quelle biodiversité et comment la favoriser ?

12h30 : Déjeuner

14h : TABLE RONDE 3

Focus sur un enjeu lorrain : franges urbaines et milieux ruraux

Quels enjeux et quels moyens techniques pour les communes rurales ?

Quelle valorisation possible de leur patrimoine naturel et paysager ?

15h15 : TABLE RONDE 4

Formation et sensibilisation des publics

Comment accompagner l'évolution des pratiques et des mentalités ?

Quelles actions de sensibilisation, de formation, pour quels publics ?

16h30 – 16h45 : Conclusion de la journée

Participants aux tables rondes : Philippe Clergeau, Jean-Pierre Husson, Claire Alliod, Marc Verdier, CAUE 54, Plante & Cité, Conseil Départemental des Vosges, Air Lorraine, Jardiner Autrement, Ecole d'horticulture et de paysage de Roville-aux-Chênes, Meuse Nature Environnement, collectivités, élus du territoire, etc.

Annexe 11 : Courrier d'invitation de la direction de la DREAL à la Journée Technique Régionale.



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ET DE L'ÉNERGIE

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement
Lorraine

Metz, le 22 JUIN 2015

Service Ressources et Milieux Naturels
Division Intégration de l'Expertise et Planification

Nos réf. : NH/CJ-4146/4147
Vos réf. :
Affaire suivie par : Nathalie HURON
nathalie.huron@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 03 87 56 42 37 - Fax : 03 87 76 97 19

Madame, Monsieur,

La DREAL Lorraine a le plaisir de vous convier à participer à la journée régionale Nature en ville,

Connaître et favoriser la Nature dans sa commune
Organisée le 29 septembre 2015, de 8h45 à 17h,
à l'Abbaye des Prémontrés, rue Saint Martin à Pont-à-Mousson.

Dans les grandes villes comme dans les plus petites communes rurales, la « Nature en ville » est un enjeu de plus en plus prégnant en milieu urbanisé, voué à se densifier et à attirer de nouvelles populations : enjeu en terme de biodiversité, mais surtout en terme de demande sociale, de santé et de qualité de cadre de vie.

Outre la présentation de la politique Nature en ville des Ministères de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, et du Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, cette rencontre est l'occasion de réunir tous les acteurs du territoire concernés : élus, techniciens, services de l'Etat, associations, professionnels, chercheurs, étudiants.

Les tables rondes organisées permettront d'évoquer les différents services et bienfaits de la « Nature en ville », et de présenter des actions innovantes. Elles donneront la possibilité d'échanger autour de solutions techniques, de pratiques de gestions alternatives ou d'actions de sensibilisation.

Vous trouverez ci-joint le programme prévisionnel pour plus de détails.

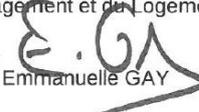
Afin que nous puissions préparer au mieux cette journée, nous vous saurions gré de confirmer votre disponibilité par retour de mail avant le 4/09/2015 à l'adresse suivante :

srmn.dreal-lorraine@developpement-durable.gouv.fr, (cf coupon réponse)

Le nombre de places disponibles étant limité, nous vous invitons à vous inscrire rapidement.

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

La Directrice régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement,



Emmanuelle GAY

Standard : Tél. : 33 (0) 3 87 62 81 00 – fax : 33 (0) 3 87 62 81 99
Siège : C.S. 95038 – 2 rue Augustin Fresnel
57071 Metz cedex 3

Annexe 12 : Liste résumée des invitations à la journée technique régionale nature en ville

Organismes

DREAL Lorraine

DREAL Alsace

DREAL Champagne-Ardenne

DDT de tous les départements des trois régions

DRAC Lorraine

STAP des 4 départements lorrains

Ministère de l'Ecologie - Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Centre de valorisation des ressources humaines Nancy

CEREMA

ONCFS

ONF

ONEMA

Conservatoire d'espaces naturels

Centres permanents d'initiatives pour l'environnement

LPO

Autres associations environnementales de Lorraine

Agences d'urbanismes

Bureaux d'études environnement

Communautés de communes lorraines

Communes ayant participé à l'étude CEREMA

Associations de maires

SCoT

Conseils départementaux

Conseil Régional Lorraine

Comité de tourisme Moselle

Parcs naturels régionaux

CAUE

FREDON

Agences de l'eau

Ecoles de paysages et lycées agricoles

Ecoles d'ingénieurs

Ecole d'architecture

Université de Lorraine

Divers particuliers

Annexe 13 : Rôle de quelques principaux acteurs en Lorraine

Agence(s) de l'eau¹⁰

Les agences de l'eau sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable qui participent à la gestion de l'eau sur un bassin hydrographique. Leurs missions consistent à contribuer à la réduction des pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques. Elles participent à la mise en œuvre de la politique publique de l'eau et ont pour objectif l'atteinte du bon état des eaux fixé par la directive-cadre sur l'eau en 2000. Pour assurer ces missions d'intérêt général, les agences de l'eau interviennent :

- Par des appuis financiers (soutien à des investissements) ;
- Par la construction et le développement d'outils de planification ;
- Par la production et l'exploitation de données sur l'eau pour la connaissance, la gestion et l'évaluation.

Trois des six agences de l'eau interviennent sur le territoire lorrain : principalement l'agence de l'eau Rhin-Meuse, ainsi que les agences Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée-Corse. En ce qui concerne la politique de Nature en Ville, les agences de l'eau interviennent principalement dans le cadre de l'accompagnement des démarches de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces publics.

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)¹¹

Créé en 2014, le CEREMA est un établissement public qui constitue un centre de ressources et d'expertises par la réunion des compétences de différents services :

- Centres d'études techniques de l'équipement (CETE) ;
- Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU) ;
- Centre d'études techniques, maritimes et fluviales (CETMEF) ;
- Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA).

Le CEREMA apporte un appui scientifique et technique renforcé auprès de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement du territoire et de développement durable, sous la gouvernance partagée de l'Etat et des collectivités territoriales.

¹⁰ Source : Site internet des agences de l'eau. Consultable à l'adresse <http://www.lesagencesdeleau.fr/>

¹¹ Source : Site internet du CEREMA. Consultable à l'adresse <http://www.cerema.fr/>

Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)¹²

Présents dans presque chaque département de France, les CAUE sont des associations loi de 1901 qui assurent des missions de service public pour la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère. Les missions des CAUE sont :

- Informer et sensibiliser le public dans le domaine de l'architecture, l'urbanisme et l'environnement ;
- Former les maîtres d'ouvrage et les professionnels ;
- Informer et conseiller les particuliers afin d'assurer la qualité architecturale et l'insertion paysagère des constructions ;
- Conseiller les collectivités locales sur leurs projets d'architecture, d'urbanisme ou d'environnement.

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)¹³

La DREAL Lorraine est le service déconcentré du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et du ministère du Logement et de l'Egalité des Territoires pour la région Lorraine. Créée en 2010, la DREAL reprend les compétences par fusion entre les directions régionales de l'équipement (DRE), les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) et les directions régionales de l'environnement (DIREN). Elle est chargée de la mise en œuvre les politiques publiques de développement durable en région.

Outre deux services supports, quatre unités territoriales et certaines missions indépendantes, la DREAL est organisée en cinq services :

- Infrastructures, transports et déplacements ;
- Prévention des risques ;
- Ressources et milieux naturels ;
- Climat, énergie, logement, aménagement ;
- Connaissance, évaluation et stratégie du développement durable.

Le service Ressources et milieux naturels porte les politiques du ministère en matière de qualité et de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité. Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE), actuellement en cours de validation, est élaboré par ce service en collaboration avec le conseil régional de la région Lorraine. C'est dans le cadre de cette politique, associée à la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue, que s'inscrit la thématique « nature en ville » au sein de la DREAL Lorraine. L'animation de cette thématique est assurée par la chargée de mission Trame Verte et Bleue, au sein de la division transversale « Intégration de l'expertise et planification » du service Ressources et milieux naturels.

Certaines thématiques relatives à la nature en ville comme la politique « Ecoquartiers » sont néanmoins assurées par le service Climat, énergie, logement, aménagement de la DREAL.

¹² Source : Site internet de la Fédération nationale des CAUE. Consultable à l'adresse <http://www.fncaue.fr/>

¹³ Source : Site internet de la DREAL Lorraine. Consultable à l'adresse <http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr>

Fédération Française du Paysage (FFP)¹⁴

La Fédération Française du Paysage est une fédération d'associations qui représente la profession de paysagiste concepteur. Regroupant près d'un professionnel sur trois, elle a pour objectifs de participer aux débats sur la notion de paysage tout en valorisant la profession de paysagiste concepteur.

Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON)¹⁵

Sous le statut de syndicat professionnel, la FREDON Lorraine œuvre depuis 2001 dans les domaines de la santé des végétaux et de la préservation de l'environnement, reconnues missions d'intérêt général. Organisme à Vocation Sanitaire dans le domaine du végétal, la FREDON anime une surveillance biologique du territoire et coordonne des actions de diagnostic et de conseil phytosanitaire en zones agricoles et non agricoles. En matière d'environnement, la FREDON s'investit en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, à travers des actions de sensibilisation et d'accompagnement technique des collectivités, en particulier dans le cadre d'évolution des pratiques de gestion vers un abandon de l'utilisation des produits phytosanitaires ou la mise en place d'une gestion différenciée des espaces.

¹⁴ Source : Site internet de la FFP. Consultable à l'adresse <http://www.f-f-p.org/fr/>

¹⁵ Source : Site internet de la FREDON Lorraine. Consultable à l'adresse <http://www.fredon-lorraine.com/>

Nature en Ville en Lorraine : retour d'expériences



© C. Gazay

Une politique en faveur de la biodiversité à Houdemont

LOCALISATION

Commune de Houdemont
Département de Meurthe-et-Moselle

CONTEXTE

2400 habitants

Interface entre la zone urbaine du Grand Nany et la forêt de Haye

ENJEUX

- Préservation de la biodiversité, pollinisateurs
- Préservation des ressources (sols, eaux)
- Santé humaine

1

Une dynamique politique affirmée

La commune de Houdemont mène depuis plusieurs années une politique forte en matière de biodiversité, qui permet de développer des actions dans un cadre construit et cohérent.

Une **charte de développement durable**, établie en 2010, reprend les principaux enjeux et objectifs en matière de biodiversité dans la commune. Ces objectifs sont déclinés par des groupes de travail qui associent les associations et les habitants au conseil municipal afin d'établir des actions concertées. En 2015, les objectifs de la politique de biodiversité sont les suivants :

- **Sensibiliser** l'ensemble de la population, en particulier les enfants et tous les acteurs du territoire ;
- **Mieux connaître** le territoire et ses richesses ;
- **Maintenir et protéger la biodiversité.**

2

Des actions concrètes

Fleurissement en faveur de la biodiversité

En 2015, le thème du fleurissement à Houdemont est la biodiversité. Ainsi, de nombreux gîtes et hôtels à insectes ainsi que des nichoirs à oiseaux sont mis en place dans les espaces publics, en complément des ruches communales, situées dans les vergers.



Hôtel à insectes à Houdemont
(Soo Agency, 2015)

Nature en Ville en Lorraine : retour d'expériences

Suppression des produits phytosanitaires

La ville de Houdemont n'utilise plus de produits phytosanitaires depuis plus de deux ans. Avec le soutien technique de la FREDON Lorraine, la ville a fait évoluer sa gestion des espaces de nature vers une **gestion différenciée** qui permette d'adapter les pratiques aux objectifs souhaités pour chaque type d'espace.

En accompagnement de cette démarche, de plusieurs actions pédagogiques sont réalisées, dont des panneaux « Zéro phyto » et la mise en place d'une charte « Je jardine au naturel » qui permet aux habitants de s'impliquer dans la démarche de gestion écologique en l'appliquant dans leur jardin.



Lavoir de Houdemont (Soo Agency, 2015)

Plusieurs outils de sensibilisation

L'accompagnement de cette démarche en faveur de la biodiversité a été facilité à Houdemont par l'aménagement antérieur des coteaux, qui avait déjà permis de sensibiliser les habitants. En 2010, avec le lancement de la charte de développement durable, un **observatoire de la biodiversité** a permis d'impliquer les habitants dans l'amélioration des connaissances sur la faune et la flore présentes dans la commune.

Des actions concertées avec les écoles permettent de sensibiliser les jeunes, ainsi que dans le cadre de **chantiers nature** qui réalisent par exemple l'entretien des nichoirs ou des séances de plantation. En complément, des actions ponctuelles comme les **Rendez-vous du Développement Durable** ou la fête de la nature s'adressent à l'ensemble des habitants de la commune.



Des panneaux pédagogiques accompagnent la démarche de sensibilisation (C. Gazay, 2015)

Houdemont constitue un cas particulier en raison de la présence d'un **parc d'activités**, Nancy Porte Sud, qui rassemble plus de 300 entreprises. La commune a souhaité intégrer ces acteurs de territoire à sa politique de biodiversité, en constituant un groupe de travail « biodiversité » au sein de l'association qui réunit ces entreprises. Ce groupe de travail envisage des actions de sensibilisation, par exemple par l'intermédiaire d'un concours photo, afin de faire évoluer les pratiques de gestion des espaces de nature de la zone d'activités.

3 Une politique pérenne

Un **plan d'action biodiversité**, mis en place en 2015, pérennise la politique à travers des objectifs d'action concrets. En fin d'année 2015 sont prévus par exemple :

- L'organisation d'une bourse aux plantes (vivaces) ;
- Un événement « Nature en fête » ;
- Un recensement des espèces exotiques envahissantes sur le territoire communal.

Un sentier communal
(C.Gazay, 2015)



3 Pour aller plus loin



Vergers sur les coteaux
(C. Gazay, 2015)

- Sur le site de la ville de Houdemont
<http://www.houdemont.fr/fr/developpement-durable-1.html>
- Actions du groupe de travail biodiversité de Nancy Porte Sud
http://www.nancyportesud.com/Nancy_Porte_Sud/PGE_ACCUEIL/~BoAADz2JDxxRXNUcHNOcGFKAQA
- Site de l'association des Ruchers Houdemontais
<http://www.lesruchershoudemontais.fr/>
- Observatoire de la biodiversité d'Houdemont
<http://www.naturefrance.fr/sciences-participatives/observatoire-de-la-biodiversite-dhoudemont>

Nature en Ville en Lorraine : retour d'expériences



Rénovation urbaine du plateau de Haye

LOCALISATION

Communes de Laxou, Maxéville et Nancy
Département de Meurthe-et-Moselle

CONTEXTE

Cadre du projet de rénovation urbaine du Grand Nancy (7 sites, 9 communes)
2004 – 2014

Renouvelé pour 2015 – 2025

Surface : 4x2 km

14 000 habitants

FINANCEURS

- Bailleurs sociaux (50 %)
- Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (25 %)
- Communauté urbaine du Grand Nancy et communes (25 %)

ENJEUX

- Requalification urbaine
- Gestion durable des espaces
- Lien social

1

Un projet d'envergure

Le projet de rénovation urbaine du Grand Nancy, mis en œuvre depuis 2004 par diverses actions sur le territoire de la communauté urbaine, intègre les objectifs suivants :

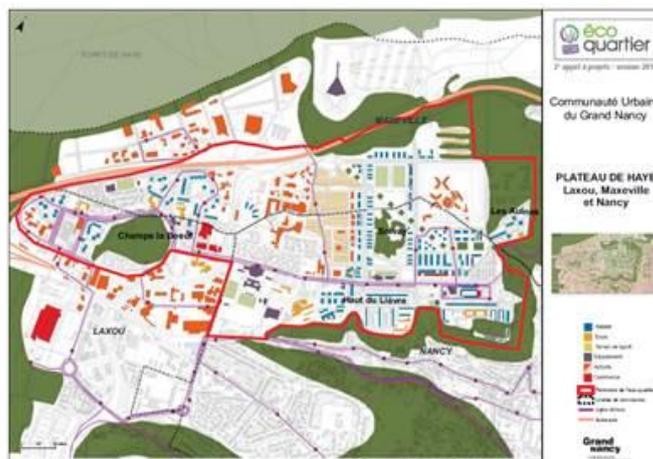
- Reconstituer le parc de logements sociaux;
- Revitaliser l'économie locale et favoriser l'accès à l'emploi;
- Requalifier les espaces publics.

La requalification du plateau de Haye, sur les communes de Laxou, Maxéville et Nancy, s'inscrit dans le cadre de ce projet. Parmi les nombreuses actions menées, certaines participent à **l'amélioration de l'environnement en milieu urbain**.

2

Un contexte géographique propice

Adossé à la forêt de Haye, le plateau de Haye domine la Meurthe et constitue un espace de transition entre le contexte urbanisé du Grand Nancy et les espaces naturels forestiers. C'est de ce contexte particulier que s'est inspirée l'équipe en charge de la requalification du quartier, qui a souhaité construire son projet selon le concept de « la ville dans la forêt ».



Plan du quartier à l'échelle de la commune (source : CUGN)

SEPTEMBRE 2015

3

Le cœur du quartier : un parc forestier



Vue du parc forestier (N. Huron, 2015)

L'ensemble des matériaux issus de l'entretien sont réutilisés sur place, dans la création de mobilier urbain par exemple. Les fauches constituent 8 à 10 jours de travail par an, et sont espacées de manière à favoriser les milieux de vie d'espèces animales qui s'y installent.

Un des éléments majeurs du plateau de Haye est un **parc forestier** de 15 hectares situé au cœur du quartier. Cet espace est géré de manière extensive par les services de la Communauté urbaine du Grand Nancy, dans le respect des dynamiques naturelles qui s'y développent. Ainsi, la gestion tient compte des espèces naturellement implantées sur le site et s'inspire des méthodes de gestion forestière pour guider l'entretien.



Exemple de mobilier urbain (N. Huron, 2015)

4

De fortes attentes sociales

Des aménagements pour les habitants

Des **jardins collectifs** à destination des habitants, gérés par une association avec le soutien d'un agent de la ville de Nancy, sont mis en place au sein du quartier et font l'objet d'une forte demande de la part des habitants. L'aménagement de vergers et la mise en place d'une ruche-école sont également prévus dans le projet.



Jardins collectifs du plateau de Haye (N. Huron, 2015)

Nature en Ville en Lorraine : retour d'expériences

Un quartier en cours d'appropriation

Les retours de la part des habitants sur le nouvel aménagement du quartier sont globalement très positifs. Les espaces de nature et en particulier le parc forestier sont des lieux de détente ou d'activités sportives appréciables pour les habitants. Le site du parc ne fait pas l'objet de vandalisme ou de détériorations, mais l'ensemble du quartier reste en cours d'appropriation par ses habitants. Le travail d'animation de la Communauté urbaine du Grand Nancy sera un outil pour accompagner ce processus. De plus, un Conseil de développement a été mis en place afin de constituer une instance de concertation entre les acteurs concernés par le projet.



Habitants du quartier (N. Huron, 2015)

5 Pour aller plus loin



Budget
258,4 millions d'€

Lauréat du
Grand Prix National
Ecoquartier 2011

◀ Vue du parc forestier
(N. Huron, 2015)

➤ Sur le site de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine :

http://www.anru.fr/var/ezflow_site/storage/original/application/6dcc752b13eac37b48b198a0ee893872.pdf

➤ Grand Prix National Ecoquartier 2011

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DP_EcoQuartier_-_partie_3.pdf

➤ En images

Vidéo du ministère du Logement

https://www.youtube.com/watch?v=hWFIX5V_mk

Vidéo du Grand Nancy

http://www.dailymotion.com/video/xmopav_l-ecoquartier-plateau-de-haye_news

SEPTEMBRE 2015

Réalisation : Camille GAZAY pour la DREAL Lorraine





Restauration d'un parc urbain **Bouzonville**

LOCALISATION

Commune de Bouzonville
Département de la Moselle

CONTEXTE

4500 habitants
Projet 2013 – ... (en cours)
Superficie 8 hectares

ENJEUX

- Amélioration du cadre de vie
- Préservation de milieu humide naturel
- Sensibilisation et éducation à la nature

1

Contexte

Le site du **parc de la Nied** a fait l'objet d'un projet de renaturation, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Moselle. Situé dans la vallée de la Nied, le site présente un intérêt paysager et un potentiel écologique élevés. Il s'inscrit en continuité de la zone Natura 2000 « Vallée de la Nied Réunie ».



Carte de localisation de la zone Natura 2000 à proximité de Bouzonville (d'après Géoportail, 2015)

La zone du parc est située à l'interface entre le centre-ville ancien et les nouveaux quartiers de la commune. Elle comporte trois parties auxquelles ont été attribuées trois tranches du projet :

- Une butte en friche, devenue le Parc sensu stricto ;
- Une ancienne plage à réaménager ;
- Une prairie basse, zone humide dans le prolongement du site Natura 2000.

Objectifs du projet

- Assurer une liaison piétonne entre les quartiers de la ville ;
- Assurer une gestion écologique et économique de l'espace (protection des espèces, équilibres hydrologiques, gestion différenciée des espaces...)

2

L'aménagement du parc

Le site du parc était historiquement occupé par une zone minéralisée, une aire de stationnement et une friche utilisée comme zone de stockage de matériaux.

Sentier de découverte

Un sentier et des pontons en bois, accessibles aux personnes à mobilité réduite, ont été réalisés en boucle dans le parc et au bord du cours d'eau. Les pontons permettent des activités en relation avec le milieu aquatique, dont la pêche et un club nautique.



Ponton d'accès
au cours d'eau >



< Zone en fauche tardive

Des aménagements écologiques

Plusieurs zones ont été semées de gazon fleuri, et font l'objet d'une fauche tardive afin de favoriser la biodiversité. Certains espaces en bord de cours d'eau sont laissés en libre évolution et ne font pas l'objet d'entretien. De nombreux arbres et arbustes ont été plantés en privilégiant les espèces locales adaptées aux exigences du lieu.

3

Un espace d'accueil pour le public

Le parc de la Nied a pour vocation d'accueillir du public en reconnectant des quartiers urbains. Une aire de jeux pour les enfants et du mobilier (bancs, poubelles) y ont donc été intégrés afin de remplir cet objectif. Cependant, la conception et la gestion écologique du parc nécessitent de réaliser un travail de communication important auprès des habitants.

Des actions de communication

Lors de la phase de travaux, des visites du chantier ont été organisées pour les habitants, accompagnées d'une présentation du projet par l'architecte-paysagiste. Par la suite, de nombreux bulletins communaux et articles de presse ont constitué des sources d'informations pour les usagers. L'organisation d'événements sur le parking réalisé à l'entrée du parc constituent également des occasions pour communiquer au sujet du projet.

En parallèle, les équipes de techniciens en charge de l'entretien du parc ont été informées et formées aux nouvelles pratiques en accord avec la démarche environnementale. Par exemple, les produits phytosanitaires ne sont pas utilisés sur cette zone.

Nature en Ville en Lorraine : retour d'expériences

4 Un projet à poursuivre

Les tranches de projet correspondant à l'aménagement de l'ancienne plage et de la prairie basse seront mises en œuvre en 2016. L'aménagement visera à être le plus discret et en accord avec le milieu naturel possible.

Coût de l'opération
Tranche 1 : 1,8 million d'€
Tranches 2-3 : 400 000 €
Partenaires financiers
Conseil départemental de Moselle
Région Lorraine



Communication

Les actions de communication poursuivront l'accompagnement du projet, avec des visites dédiées à l'explication de la démarche environnementale et la présentation du site Natura 2000 de la Vallée de la Nied Réunie. Des panneaux d'explication pourront également compléter ces actions.

← Jeux pour enfants au parc de la Nied

Perspectives globales

Cet aménagement du parc de la Nied peut également constituer l'occasion d'une réflexion globale sur la gestion des espaces de nature dans la ville. Une démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires a ainsi été engagée sur la commune avec le soutien technique de la FREDON.

5 Pour aller plus loin



Abbaye Sainte-Croix, Bouzonville

➤ Site de Bouzonville
<http://www.mairie-bouzonville.fr/>

➤ Site du CAUE de la Moselle
<http://www.caue57.com/>

SEPTEMBRE 2015

Réalisation : Camille GAZAY pour la DREAL Lorraine
Photos : Camille Gazay (sauf mention contraire)



Nature en Ville en Lorraine : retour d'expériences



Fleurissement écologique à Bitche

LOCALISATION

Commune de Bitche
Département de la Moselle

CONTEXTE

5300 habitants

BUDGET ANNUEL

250 000 à 300 000 €

ENJEUX

- Cadre de vie
- Préservation de la biodiversité
- Santé humaine

1

Des jardins éphémères

Une vingtaine de jardins éphémères ornent chaque année la ville de Bitche. Renouvelés tous les quatre à cinq ans, les jardins sont conçus autour de thèmes qui permettent d'associer des activités artistiques au fleurissement. Le **Jardin pour la Paix**, qui accueille près de 30 000 visiteurs par an, abrite une grande partie de ces jardins éphémères.



Jardin pour la Paix, vue depuis la citadelle (C. Gazay, 2015)

Les jardins éphémères permettent de développer une approche esthétique de la nature en ville, tout en tenant compte des pratiques écologiques d'entretien, voire en utilisant les thèmes des jardins comme moyen de sensibilisation à l'environnement.

« Le Q.G. du Piaf, militant pour l'écologie »
(C. Gazay, 2015)



SEPTEMBRE 2015

2

De nombreuses actions innovantes

Une gestion écologique des espaces verts

Plusieurs espaces de la ville sont laissés en **fauche tardive**, afin de favoriser la biodiversité en constituant un milieu de vie pour de nombreuses espèces. La bordure de ces espaces est plus régulièrement tondue afin de montrer l'action d'entretien et de favoriser l'acceptation des nouvelles pratiques par les habitants. L'herbe fauchée est stockée sous forme de mini-roundballers, utilisés lors d'évènements festifs, ou sert de fourrage aux chevaux de la citadelle.

La ville de Bitche a **supprimé** l'utilisation de **produits phytosanitaires** sur l'ensemble des espaces communaux. Des techniques alternatives comme le désherbage manuel ou thermique permettent d'assurer l'entretien des espaces.



Fauche tardive et mini-roundballer (N. Huron, 2015)



Entretien par pâturage

Les coteaux de la citadelle sont entretenus par **pâturage d'un troupeau de moutons**, grâce à une convention avec un agriculteur local. Une transhumance à travers la ville marque l'ouverture officielle du Jardin pour la Paix, au pied des coteaux, en avril. A la fermeture du jardin en octobre, une fête du mouton est organisée avant la transhumance retour.

Pâturage des coteaux de la citadelle (C. Gazay, 2015)

Des dispositifs d'accueil de la faune

De nombreux **nichoirs** à oiseaux sont disséminés dans la ville. Des **hôtels à insectes** et plusieurs **ruches** sont également présents dans la commune, en particulier sur la façade de la mairie. Un employé communal spécialement formé permet d'assurer l'entretien et la récolte du miel.



Ruisseau de la Horn (C. Gazay, 2015)



Ruches sur la façade de la mairie (C. Gazay, 2015)

Renaturation du ruisseau de la Horn

Le tracé du ruisseau de la Horn, qui coule en centre-ville, a été redessiné afin de favoriser un écoulement plus naturel et d'éviter la stagnation de l'eau. Des actions de lutte contre la Renouée du Japon, espèce exotique envahissante, ont également été mises en place.

3

Un travail de communication qui accompagne la démarche

L'évolution des pratiques vers une gestion plus écologique des espaces est accompagnée d'une stratégie de communication envers les habitants. Ces actions permettent de favoriser l'acceptation des changements de pratiques, en particulier dans des lieux sensibles et sujets à de nombreuses critiques comme l'arrêt des produits phytosanitaires dans le cimetière.

Des articles dans le journal local, des explications des enjeux de la démarche et de la pédagogie de la part du service espaces verts ont permis d'accompagner la suppression des produits phytosanitaires dans la ville. Au Jardin pour la Paix, une ruche vitrée permet également de sensibiliser les visiteurs au rôle des pollinisateurs et à la biodiversité.



Pancarte dans un jardin éphémère
(C. Gazay, 2015)



L'implication du personnel des services techniques, indispensable à la réussite d'une telle démarche, se traduit également par la réalisation d'un jardin ouvrier, partagé entre les employés sur le site des services techniques.

Jardin des services techniques (C. Gazay, 2015)

4

Pour aller plus loin



Jardin pour la Paix (C. Gazay, 2015)

- Fleurissement sur le site de la ville de Bitche
[http://www.ville-bitche.fr/site/pratique espaces verts 02.php](http://www.ville-bitche.fr/site/pratique%20espaces%20verts%2002.php)
- Jardins en Troc, les jardins éphémères
[http://www.ville-bitche.fr/site/tourisme jardins troc.php](http://www.ville-bitche.fr/site/tourisme%20jardins%20troc.php)
- Le Jardin pour la Paix, réseau des Jardins sans limites
<http://www.jardins-sans-limites.com/Jardins-sans-Limites/Nos-jardins/En-Moselle/Jardin-pour-la-Paix-Bitche-F>





Zéro Pesticides à Cornimont

LOCALISATION

Département des Vosges,
Commune de Cornimont

CONTEXTE

3500 habitants

Altitude moyenne 500 m,
point culminant 1250 m

Principaux cours d'eau :
Moselotte
Heiderbeerenloch, Basse-sur-
le-Rupt, les Vinterges

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Préservation de la ressource en eau
- Santé
- Protection de la biodiversité

Vue sur la Moselotte

1

Contexte

Au cœur de la forêt vosgienne, la commune de Cornimont est située au sein de la vallée de la Moselotte, affluent de la Moselle. Cornimont occupe une position en tête de bassin versant, zone située à l'amont du réseau hydrographique, qui remplit de nombreuses fonctions écologiques et hydrologiques.

Commune
adhérente



SEPTEMBRE 2015

2

Des enjeux multiples



Aménagement du sentier des Colverts

- Comment supprimer l'utilisation des pesticides sur l'ensemble de la commune ?
- Quelles alternatives mettre en place ?

Une prise de conscience des risques

Au début des années 2000, l'équipe municipale de Cornimont a été sensibilisée aux risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires (pesticides)*. Afin de préserver la ressource en eau, à Cornimont et pour l'ensemble des territoires en aval, ainsi que la santé de ses habitants, la commune a souhaité engager dès 2005 une démarche de réduction progressive jusqu'à suppression de l'utilisation des pesticides.



* Les produits phytosanitaires

Produits de la catégorie des pesticides, qui comprend les insecticides, fongicides, et désherbants. Utilisés pour la protection des plantes contre les maladies et ravageurs, ainsi que pour le contrôle de végétaux non désirés (désherbage).

L'utilisation de produits phytosanitaires présente des risques de contamination des eaux et de dérèglement des équilibres naturels, ainsi que des dangers pour la santé humaine (intoxication directe et durable).

3

Mise en place de la démarche

Une première étape : un état des lieux

L'équipe municipale a pris contact avec la FREDON Lorraine (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), qui a établi en 2004 et 2005 un diagnostic des pratiques phytosanitaires de la commune. Des équipements de protection adaptés ont également été acquis pour les agents concernés.

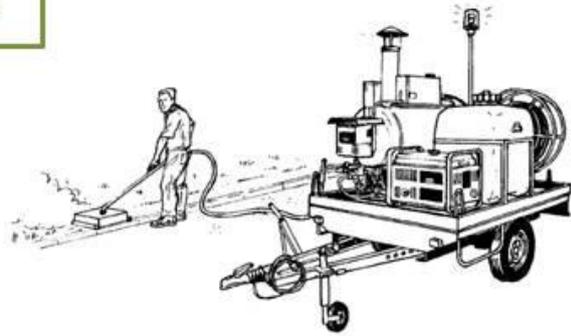
Elaboration d'un plan de désherbage

Avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, et l'appui technique de la FREDON, un plan de désherbage a été élaboré. Ce plan permet d'évaluer précisément les quantités de produits nécessaires et d'adapter les techniques de désherbage selon les zones à traiter et le degré de risque associé (fort risque de ruissellement pour les surfaces imperméabilisées par exemple).

4

Des solutions alternatives

Fin 2005, le conseil municipal a entrepris l'achat d'une machine à désherber à vapeur pour l'entretien des espaces communaux, associé à une décision d'arrêt total de l'utilisation de produits phytosanitaires sur l'ensemble de la commune. Particulièrement adaptée aux zones imperméables, la machine à vapeur permet le désherbage efficace et rapide des surfaces, sans danger pour la santé humaine ou l'environnement.



Désherbeur à vapeur (Polyvap 2000 © SIMOX)

En revanche, son utilisation doit être complétée par d'autres outils (binette, débroussailleuse) pour les voies étroites comme le cimetière. Des désherbeurs thermiques à gaz ont ainsi été acquis en 2008 pour faciliter l'entretien de ces zones. Les espaces verts communaux doivent également être aménagés dès la plantation pour ce nouveau type de gestion, par l'intermédiaire de paillage pour limiter les plantes indésirables par exemple.

5

Une démarche en évolution



Enherbement d'une allée du cimetière

Un suivi régulier pour une amélioration continue

Des bilans ont été réalisés régulièrement depuis 2007 par la FREDON pour suivre l'évolution des pratiques de désherbage et adapter les solutions aux problèmes rencontrés. Un poste salarié a également été créé avec le soutien de l'Agence de l'Eau pour accompagner techniquement et administrativement cette démarche.

Adapter les solutions techniques

En accord avec la volonté d'une gestion plus écologique des espaces communaux, l'utilisation de la machine à désherber à vapeur a été interrompue en raison de sa consommation de carburant (bien que modeste). L'objectif de la commune est désormais de favoriser l'enherbement et la tonte des espaces auparavant désherbés.

Des actions valorisées

Les initiatives de la commune de Cornimont ont été récompensées en 2013 par l'obtention du label EcoJardin pour le sentier des Colverts ainsi qu'une deuxième fleur au concours des Villes et Villages Fleuris.

Nature en Ville en Lorraine : retour d'expériences

6 Un travail de communication indispensable

Afin de permettre la bonne compréhension de la démarche par les habitants, et d'éviter les réactions négatives devant ce changement de pratiques, tous les moyens de communication possibles doivent être employés. La commune de Cornimont a donc organisé dès 2006, avec l'aide de la FREDON, des réunions publiques et conférences pour alerter la population sur les dangers des pesticides et expliquer la démarche de la commune.

La presse et le bulletin communal ont également permis la diffusion d'informations, et des actions auprès des enfants ont été menées dans les écoles. Un événement festif annuel, la Fête de l'Eau, a été initié en 2007. Enfin, de nombreuses pancartes sur les espaces verts en ville ont été mises en place.



Panneau de sensibilisation à l'abandon des pesticides



Flore spontanée en bord de mur

Plus récemment, et en réponse aux réactions désormais positives de nombreux habitants, la commune a entrepris de semer de la prairie fleurie au pied des murs et a organisé la distribution de semences auprès des particuliers.

S'appuyer sur des agents communaux investis

La mise en place et la durabilité d'une telle démarche dépendent également du personnel de la commune qui doit être informé et sensibilisé à ces nouvelles pratiques. A Cornimont, un membre du personnel a bénéficié d'une formation de la FREDON. La présence des agents communaux lors de l'entretien (une fois par semaine au cimetière par exemple) a ainsi également permis de sensibiliser les habitants.

7 Pour aller plus loin



Sur le site de Cornimont : www.cornimont.fr

- *Abandon des pesticides sur la commune de Cornimont, 2009.*
- *Bilans 2009 et 2010 de la FREDON Accompagnement technique au changement de pratiques de désherbage : « 0 phytos »*

Sur le site de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr/zero_pesticide

→ Plaquette *Zéro pesticide, l'Agence de l'Eau peut vous aider*

Sur le site de la FREDON Lorraine :

www.fredon-lorraine.com/fr/professionnels-du-paysage.html

Pour les particuliers : www.jardiner-autrement.fr

→ Guides et plaquettes d'information.



SEPTEMBRE 2015

Réalisation : Camille GAZAY pour la DREAL Lorraine
Crédits photo : C. Gazay



Un plan Abeilles et insectes pollinisateurs en faveur de la biodiversité

LOCALISATION

Département des Vosges

CONTEXTE

50 communes adhérentes en 2014

ENJEUX

- Protection de la biodiversité
- Soutien à l'agriculture rurale locale
- Sensibilisation

1

Contexte

Un phénomène inquiétant de mortalité des abeilles domestiques et sauvages, appelé syndrome d'effondrement des colonies, est observé depuis plusieurs décennies dans le monde. Indispensables acteurs de la pollinisation, les abeilles et autres insectes pollinisateurs jouent un rôle majeur dans la reproduction de nombreuses espèces végétales.

Les causes de ce phénomène sont multiples et encore mal connues. Plusieurs études scientifiques évoquent cependant les impacts de :

- l'utilisation généralisée de pesticides ;
- l'importation de maladies et parasites ;
- l'érosion de la biodiversité, source de nourriture pour les pollinisateurs.

2

Un plan d'action local

En 2007, suite au cri d'alerte des apiculteurs vosgiens touchés par ce déclin inquiétant des populations d'abeilles, l'association Vosges Développement initie un plan d'action consacré aux insectes pollinisateurs. Aujourd'hui animé par le Conseil Départemental des Vosges, ce plan propose des mesures de préservation par l'intermédiaire d'un groupe de travail « Plan Biodiversité : Abeilles et Insectes pollinisateurs ».

VOSGES
Le Département



Nature en Ville en Lorraine : retour d'expériences

Les actions du plan Abeilles et Insectes pollinisateurs s'articulent autour des **objectifs** suivants :

- **Préserver et développer les plantes mellifères** (productrices de nectar) ;
- **Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires** (pesticides).

Au-delà de la protection des insectes pollinisateurs, les actions mises en œuvre participent à répondre aux enjeux d'amélioration de la qualité de l'eau, de préservation de la biodiversité et de la santé humaine.

3 Une démarche collective

Si le Conseil Départemental est animateur de la démarche, c'est bien un ensemble d'acteurs locaux concernés par le sujet qui participe aux réflexions et à la mise en œuvre des actions, par l'intermédiaire de six groupes de travail thématiques.

Apiculture

- Favoriser les échanges entre apiculteurs et avec les autres acteurs ;
- Encourager les bonnes pratiques apicoles ;
- Valoriser les miels vosgiens et la spécificité « montagnard ».

Gestion des espaces verts, fleurissement, labels

- Accompagner les collectivités rurales dans la mise en place de bonnes pratiques (retours d'expériences, accès au soutien technique...) en particulier en faveur des insectes pollinisateurs et de la biodiversité.

Suivi des ruches et hôtels à insectes, sciences participatives

- Favoriser la mise en place d'hôtels à insectes
- Impliquer les publics grâce à des programmes de sciences participatives

Semences

- Favoriser la mise en place de prairies fleuries adaptées aux Vosges et répondant à des enjeux de biodiversité ;
- Informer et proposer des documents techniques d'accompagnement ;
- Mettre en avant l'intérêt de la flore sauvage locale.

Sensibilisation des publics

- Favoriser les échanges et retours d'expériences entre acteurs ;
- Proposer des outils de communication et de sensibilisation.

Suppression des produits phytosanitaires

- Faire connaître les initiatives existantes et les moyens d'action.



© DREAL Lorraine



SEPTEMBRE 2015

Nature en Ville en Lorraine : retour d'expériences

4

Des actions concrètes

Dans le cadre de ce plan d'actions, le Conseil Départemental des Vosges et les nombreux partenaires du projet ont animé des « opérations », actions concrètes en faveur de la biodiversité et des insectes pollinisateurs.

Budget annuel = 5000 €
Budget spécifique ruches = 8000 €
(avec mécénat de la société Promotex)



© Conseil Départemental 88

Opération « ruches » au service de l'environnement

Trente ruches et dix ruchettes, réalisées par des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, ont été mises en place sur divers sites dans le département, dont des vergers conservatoires et des jardins des maisons de retraite. Elles sont entretenues par des associations d'insertion ou d'éducation à l'environnement, en coordination avec des apiculteurs locaux, et sont régulièrement le lieu d'actions pédagogiques.

Opération « fauchage différencié et prairies fleuries »

Afin de préserver les milieux de vie des insectes pollinisateurs et autres espèces animales et végétales, le Conseil Départemental a choisi d'appliquer une gestion différenciée de ses espaces. Ainsi, dans les zones où cela ne présente pas de danger pour la circulation, les bords de route sont fauchés plus tardivement, ce qui permet aux espèces végétales de fleurir et de constituer une source de nourriture pour les insectes.

Des essais comparatifs de semences de prairies fleuries ont également été réalisés dans de nombreuses communes, entreprises et écoles de paysage volontaires. L'opération doit permettre d'identifier les mélanges les plus favorables à la biodiversité.

Des actions de sensibilisation

Plusieurs guides et documents pédagogiques ont été réalisés dans le cadre du plan d'action. En 2016, un travail avec le public scolaire pourrait aboutir à l'édition d'un calendrier consacré aux insectes pollinisateurs.

Des rencontres autour de la biodiversité

En juillet 2015, le Conseil Départemental des Vosges a organisé une conférence intitulée : « Embellir sa commune avec un fleuissement durable ». L'évènement a rassemblé une centaine de représentants des communes vosgiennes autour des interventions de M. Trouvé, paysagiste auteur d'un guide du fleuissement durable des communes, et de la visite du village de Rolainville.



© DREAL Lorraine

SEPTEMBRE 2015

5

Pour aller plus loin



© DREAL Lorraine

- Liste des plantes mellifères pour plantations et semis
<http://economie.vosges.fr/CmsFiles/biodiversite/Liste-des-plantes-melliferes-pour-les-plantations-et-semis.pdf>
- Guide des plantes mellifères, tome 1 (Jacques PIQUEE)
Que planter, semer et/ou préserver pour favoriser les insectes pollinisateurs ?
http://economie.vosges.fr/CmsFiles/guide_plantes_melliferes_tome_1.pdf
- Guide des plantes mellifères, tome 2 (Jacques PIQUEE)
La biodiversité des plantes herbacées pour aménager prairies et aires fleuries entomophiles.
http://economie.vosges.fr/CmsFiles/guide_plantes_melliferes_tome_2.pdf

Nature en Ville en Lorraine : retour d'expériences



Restauration du ruisseau de Grosrouvres

LOCALISATION

Département de Meurthe-et-Moselle, Communauté de communes du Toulais, Communes de Grosrouvres et Bernécourt

CONTEXTE

Projet initié par la Communauté de communes des Côtes en Haye Repris par la Communauté de communes du Toulais en partenariat avec la Communauté de communes du Chardon Lorrain

ENJEUX

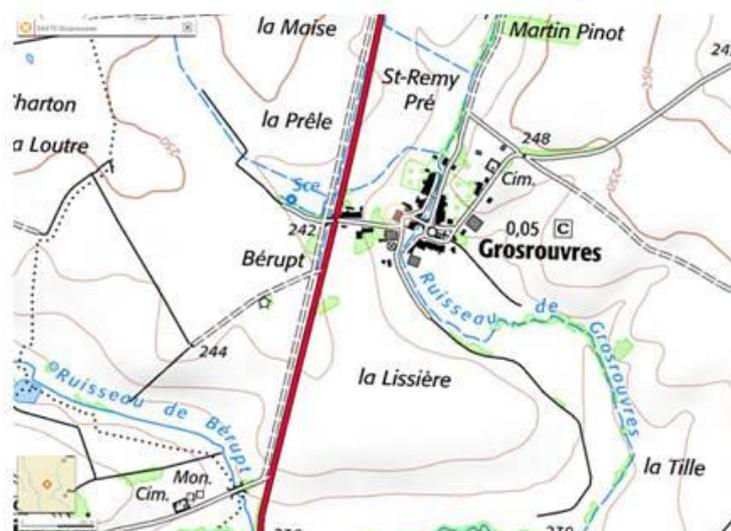
- Ecologiques : qualité du milieu aquatique, diversité des habitats
- Hydrologiques : bon fonctionnement du cours d'eau
- Santé publique : qualité de l'eau
- Paysagers et patrimoniaux

1

Contexte

Afin de répondre aux objectifs européens fixés par la Directive Cadre sur l'Eau, à savoir l'atteinte du bon état des masses d'eau superficielles et souterraines, la Communauté de Communes du Toulais assure la compétence « aménagement et entretien des cours d'eau ». Suite à la fusion avec la Communauté de communes des Côtes en Haye en 2014, elle a pris la suite du projet de restauration du ruisseau de Grosrouvres.

Les objectifs du programme de restauration sont « une amélioration de la qualité du milieu aquatique et la préservation de la qualité des eaux par un retour à des conditions écologiques, hydrauliques et morphologiques normales ou proches de l'état typologique de référence ».



Carte de Grosrouvres, ruisseau traversant le village (d'après données IGN, Géoportail, 2015)

SEPTEMBRE 2015

2

Un ruisseau qui traverse le village

Les opérations mises en œuvre dans le cadre du programme de restauration concernent plusieurs aspects du cours d'eau :

- Traitement de la végétation des berges et du lit du ruisseau ;
- Aménagement d'une ripisylve diversifiée et fonctionnelle ;
- Protection de berge en génie végétal sur une portion de cours d'eau ;
- **Aménagement d'un lit mineur d'étiage*** dans la traversée du village de Grosrouvres.

*Etiage

L'étiage est une notion hydrologique qui correspond à la période de l'année (statistique sur plusieurs années) où le cours d'eau atteint son niveau le plus bas.



Etat initial du cours d'eau (aval du pont) >

L'action de renaturation du lit mineur du ruisseau de Grosrouvres avait pour objectif de lutter contre le débit d'écoulement trop faible du cours d'eau, ayant pour conséquences l'eutrophisation** et le colmatage du fond du ruisseau, ainsi que des nuisances olfactives.



**Eutrophisation

L'eutrophisation désigne le processus par lequel des nutriments (souvent phosphore et azote) s'accumulent dans un milieu. Phénomène naturel dans certaines zones, il peut être fortement accéléré dans le cas d'apports d'effluents domestiques, industriels ou agricoles.

Dans les milieux aquatiques et zones humides, cet enrichissement des eaux entraîne une dégradation de la qualité de l'eau, et la prolifération d'algues et de végétaux envahissants, au détriment de la biodiversité.

< Etat initial du cours d'eau (amont immédiat du pont)

Nature en Ville en Lorraine : retour d'expériences

3

Des travaux au cœur du ruisseau



▲ Enlèvement des sédiments et des végétaux



➤ Réalisation du lit mineur (fichage de pieux) ➤



◀ Plantation d'hélophytes après mise en place d'un géotextile et remplissage avec des matériaux terreux

L'ensemble des interventions ont été réalisées selon un objectif de respect du milieu, et seront poursuivies dans le cadre d'un entretien régulier.

Maître d'ouvrage Communauté de communes du Toulois	Montant total des travaux 97 387,40 € HT
Maître d'œuvre Bureau d'études SINBIO	Partenaire financier Agence de l'eau Rhin-Meuse 80 % des dépenses
Entreprise de travaux SW Environnement	

4

Pour en savoir plus



➤ Sur le site de la Communauté de communes du Toulois

<http://www.cctoulois.com/environnement/rivieres>

➤ Site de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

<http://www.eau-rhin-meuse.fr/>

Cours d'eau quelques semaines après les travaux

SEPTEMBRE 2015

Réalisation : Camille GAZAY pour la DREAL Lorraine
Photos : © Communauté de communes du Toulois



Nature en Ville en Lorraine : retour d'expériences



© Camille Gazay

Jarny, « ville verte et dynamique »

LOCALISATION

Jarny, département de Meurthe-et-Moselle

CONTEXTE

Plus de 8000 habitants

« Ville porte » du Parc naturel régional de Lorraine

Traversée par trois cours d'eau : l'Orne, l'Yron et le Rougewald

ENJEUX

- Cadre de vie
- Gestion durable des ressources
- Préservation des espaces naturels

1

Un portage politique fort

La politique environnementale de la ville de Jarny s'inscrit dans le cadre de deux démarches qui en fixent les objectifs :

- Une **charte d'écologie urbaine**, créée en 2005 et révisée en 2010
- Une labellisation **Agenda 21** par le Ministère de l'écologie en 2007.



Rédigée en concertation par le conseil municipal avec les associations environnementales locales et des comités de quartier, représentant des habitants, la charte d'écologie urbaine est développée autour de trois axes structurants :

- Le maintien de la qualité du cadre de vie ;
- La gestion économe et durable de l'espace et des ressources ;
- La préservation de l'espace naturel.

2

Des actions en faveur de la biodiversité

Restauration d'une zone humide

Le « Petit Etang », une zone humide située à proximité du centre-ville, a été réhabilité selon une démarche de gestion durable des espaces verts. L'espace a été aménagé de manière à reconstituer l'habitat humide qui constitue désormais un refuge pour de nombreux oiseaux et insectes.

Vue sur le Petit Etang ▼



Un sentier et un ponton forment un accès pédagogique au lieu.

Coût de l'opération

145 000 €

Partenaires financiers

Agence de l'eau Rhin-Meuse et Région Lorraine
60 000 €

SEPTEMBRE 2015

Nature en Ville en Lorraine : retour d'expériences

Mise en place d'un plan de gestion différenciée*

Avec le soutien technique de la FREDON Lorraine ainsi que plusieurs partenaires financiers, la ville de Jarny a mis en place un plan de gestion différenciée qui distingue quatre classes d'espaces verts sur la commune, dont l'intensité de gestion varie selon les objectifs.

Ce plan de gestion fait suite à diverses démarches en vue de la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, dont un plan de désherbage communal et l'utilisation de techniques alternatives.

Coût de l'opération

22 000 € env.

Partenaires financiers

Agence de l'eau Rhin-Meuse, Région Lorraine, FREDON Lorraine
19 800 € env.

*Gestion différenciée

La gestion différenciée consiste à adapter les pratiques de gestion des espaces verts d'une commune aux objectifs que l'on veut faire porter à ces espaces. Par exemple, la tonte régulière de tous les espaces verts peut être remplacée par une fauche tardive sur des zones où l'on souhaite favoriser la biodiversité.



Des actions de communication et de pédagogie

Face à l'incompréhension de certains habitants devant l'évolution des pratiques de gestion des espaces verts, un travail de communication important a été mené pour accompagner les projets et favoriser leur acceptation. Dès 2008, des comités de quartier ont été créés afin de rassembler les habitants, recueillir leurs opinions et organiser des réunions d'information en vue d'expliquer la nouvelle démarche de gestion. Des visites thématiques de sites ont également permis d'illustrer les actions.

En 2010, un colloque sur la gestion différenciée a été organisé en partenariat avec la FREDON. Un évènement festif, la Fête de la nature, constitue chaque année une occasion de sensibiliser les publics aux thématiques environnementales.

Jarny a également proposé des formations développement durable à destination d'autres collectivités et d'élèves de lycée. Les Chantiers jeunes, qui mobilisent plus d'une centaine de jeunes par an, permettent de sensibiliser cette catégorie de la population.

3

Pour aller plus loin



➤ Charte d'écologie urbaine 2005-2010 de Jarny
<http://www.jarny.fr/wp-content/uploads/2012/10/charteecologieurbaine.pdf>

➤ Site internet de la FREDON Lorraine
<http://www.fredon-lorraine.com/fr/professionnels-du-paysage.html>

SEPTEMBRE 2015

Réalisation : Camille GAZAY pour la DREAL Lorraine
Photos : © Soo Agency (sauf mention contraire)





Les jardins partagés de Bar-le-Duc

LOCALISATION

Commune de Bar-le-Duc
Département de la Meuse

CONTEXTE

Accompagnement technique et sensibilisation autour d'un projet associatif de jardins partagés

ENJEUX

- Jardinage écologique, zéro pesticides
- Sensibilisation
- Lien social, insertion

1

Contexte



Meuse Nature Environnement est une association de protection de l'environnement

qui mène des actions depuis plus de cinquante ans sur le territoire meusien. L'association conduit principalement des activités d'information et de communication, de sensibilisation et de formation, et d'éducation à l'environnement pour tous les publics.

Dans le cadre de son programme Territoires et Biodiversité, Meuse Nature Environnement met en place des actions de sensibilisation au **jardinage** et d'accompagnement technique.

Suite à la création par un particulier de l'association des « **Jardins Bartagés** », Meuse Nature Environnement accompagne cette initiative par la mise en œuvre d'actions de formation aux techniques alternatives de jardinage : compostage, culture sur buttes, en lasagne, paillage, etc. Ces formations techniques sont aussi l'occasion d'une sensibilisation à l'environnement, par l'observation de la flore et la faune, du sol, permettant d'appréhender petit à petit le fonctionnement de l'écosystème.



SEPTEMBRE 2015

2 Un enjeu social important

La démarche de Meuse Nature Environnement et des Jardins Bartagés répond à une demande sociale forte de la part des habitants. Outre un lieu de nature et de sensibilisation à l'environnement, les jardins partagés constituent également un espace de rencontre et de lien social entre des usagers parfois isolés, souvent issus de cultures très différentes.



3 Un réseau à constituer

A l'initiative de Meuse Nature Environnement, des rencontres sont organisées avec d'autres organismes qui portent des actions similaires, comme le Centre social de Verdun, ou le jardin d'adolescents de Ligny-en-Barrois. L'objectif est de constituer un réseau local structuré autour des initiatives de jardins en Meuse, qui permette des échanges d'expériences, des actions concertées et une meilleure lisibilité.

4 Pour aller plus loin



- **Meuse Nature Environnement**
<http://meuse-nature-environnement.org/>
- Pour en savoir plus sur les pratiques de jardinage écologique :
<http://www.jardiner-autrement.fr/>

